

# service de l'assainissement

Rapport annuel du délégataire 2022

(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

DOLE

—  
DOLEA ASSAINISSEMENT



# Sommaire

<b>1</b>	<b>  Synthèse de l'année . . . . .</b>	<b>5</b>
1.1	L'essentiel de l'année .....	7
1.2	Les chiffres clés.....	9
1.3	Les indicateurs de performance .....	10
1.3.1	Les indicateurs du décret du 2 mai 2007.....	11
1.3.2	Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL.....	11
1.3.3	Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E .....	12
1.4	Les évolutions réglementaires .....	13
1.5	Bilan et faits marquants.....	14
<b>2</b>	<b>  Présentation du service . . . . .</b>	<b>23</b>
2.1	Le contrat .....	25
2.2	Notre organisation dédiée à votre contrat .....	26
2.2.1	L'organisation spécifique pour votre contrat .....	27
2.2.2	La gestion de crise.....	29
2.2.3	La relation clientèle.....	30
2.3	L'inventaire du patrimoine .....	32
2.3.1	Le système d'assainissement .....	32
2.3.2	Les biens de retour .....	32
<b>3</b>	<b>  Qualité du service . . . . .</b>	<b>41</b>
3.1	Le bilan d'exploitation du système de collecte .....	43
3.1.1	La pluviométrie .....	43
3.1.2	L'exploitation des réseaux de collecte.....	43
3.1.3	L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage .....	46
3.1.4	L'exploitation des postes de relèvement .....	46
3.1.5	La conformité du système de collecte .....	56
3.1.6	Le diagnostic permanent.....	59
3.2	Le bilan d'exploitation du système de traitement .....	62
3.2.1	Le fonctionnement hydraulique .....	62
3.2.2	L'exploitation des ouvrages de traitement .....	63
3.2.3	Les interventions sur les stations d'épuration .....	65
3.2.4	La conformité des rejets du système de traitement .....	67
3.3	Le bilan de la relation client.....	70
3.3.1	Le nombre de clients assainissement collectif.....	70
3.3.2	Les volumes assujettis à l'assainissement .....	70
3.3.3	Les principaux motifs de dossiers clients .....	71
3.3.4	La relation clients.....	71
3.3.5	L'encaissement et le recouvrement.....	71
3.3.6	Le fonds de solidarité.....	72
3.3.7	Les dégrèvements pour fuite.....	73
3.3.8	Le prix du service de l'assainissement .....	73
<b>4</b>	<b>  Comptes de la délégation . . . . .</b>	<b>75</b>
4.1	Le CARE.....	77
4.1.1	Le CARE .....	77
4.1.2	Le détail des produits.....	78
4.1.3	La présentation des méthodes d'élaboration .....	78
4.2	Les reversements .....	84
4.2.1	Les reversements à la collectivité .....	84
4.3	La situation des biens et des immobilisations .....	85
4.3.1	La situation sur les installations .....	85
4.4	Les investissements contractuels .....	86
4.4.1	Le renouvellement .....	87

<b>5</b>	<b>  Votre délégataire</b>	<b>89</b>
5.1	Notre organisation	92
5.1.1	La Région	92
<b>6</b>	<b>  Glossaire</b>	<b>99</b>
<b>7</b>	<b>  Annexes</b>	<b>111</b>
7.1	SYNTHESE REGLEMENTAIRE	113
7.2	Attestations Assurances	132
7.3	Les Principales Interventions les Installations	135
7.4	Les Principales Interventions sur le Réseau	162



DS10

# Synthèse de l'année



## 1.1 L'essentiel de l'année

### **Une crise imprévisible d'inflation sur l'électricité qui bouleverse l'économie de nos contrats :**

L'année 2022 a été marquée par une accentuation et une accélération de la crise inflationniste débutée à l'été 2021.

Cette crise imprévisible, constatée initialement sur les marchés énergétiques se propage à de nombreux secteurs d'activité, et engendre également des pénuries sectorielles (réactifs, biens technologiques...).

SUEZ Eau France met en œuvre une politique achats et des actions opérationnelles de maîtrise des consommations qui permettent d'en limiter les effets.

Néanmoins, cette situation a des impacts majeurs sur l'économie des contrats de délégation/de prestation :

- Du fait du décalage temporel de répercussion sur les prix facturés aux clients.
- Lorsque la formule d'indexation reflète mal la structure des charges.

Suivant les préconisations émises par la 1<sup>ère</sup> ministre, et conformément aux précisions apportées par le conseil d'état, des adaptations contractuelles peuvent se révéler nécessaires afin de rétablir l'équilibre contractuel correspondant à l'intention des parties lors de la signature du contrat.

Au-delà des échanges visant à maintenir les équilibres contractuels, vos interlocuteurs se tiennent disponibles pour échanger sur les marchés complexes de l'électricité et des biens qui en dépendent, ainsi que pour expliciter les actions mises en œuvre dans le cadre du contrat.

### **Télécommunications : Arrêt des services de transport de données utilisant les technologies mobiles 2G/3G et les lignes cuivre**

Les opérateurs de télécommunications Orange et Bouygues ont annoncé l'arrêt des services de transport de données basés sur les supports de type radio 2G/3G. Ces annonces interviennent dans le cadre de la modernisation des réseaux de téléphonie mobile.

L'arrêt de ces supports a été annoncé par Orange en mars 2022 selon un « calendrier séquencé » : fin 2025 pour la 2G, et fin 2028 pour la 3G. Bouygues a quant à lui annoncé en février 2023 un arrêt de la 2G fin 2026, et de la 3G fin 2029.

Si les autres opérateurs n'ont à ce jour pas encore fait d'annonce équivalente, il est inéluctable que les équipements de télécommunication vont devoir évoluer de manière générale pour pouvoir utiliser des standards plus récents de communication de type 4G/5G.

Par ailleurs, Orange a annoncé avoir proposé à l'autorité de régulation des télécommunications (ARCEP) un calendrier d'arrêt du support cuivre s'étalant de 2024 à 2030, et son remplacement par la fibre optique.

Ces supports 2G/3G et cuivre sont largement utilisés actuellement pour la télégestion des sites des services d'eau et d'assainissement en France (usines de traitement, stations de pompage, réservoirs, postes de relèvement...), et il est important que ces liaisons soient maintenues en service pour le bon fonctionnement des installations et pour la continuité de service.

Ces évolutions auront des incidences variables sur les équipements de télégestion et de communication, en fonction de leur date de fabrication et des technologies utilisées.

L'impact de ces évolutions sur les installations de votre service vous sera présenté par Suez Eau France au cours des prochains mois.

**La réglementation générale sur la protection des données**

SUEZ Eau France, en sa qualité de Responsable de Traitement des Données à Caractère Personnel, garantit le respect de la vie privée des usagers et des abonnés au service de l'eau et/ou de l'assainissement.

SUEZ Eau France et ses prestataires s'engagent à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles afin d'assurer la sécurité des traitements de données à caractère personnel et la confidentialité de ces données, en application de la Loi informatique et Libertés et du Règlement européen sur la protection des données (RGPD).

Ce document RAD est conforme à la politique de gestion des données personnelles de SUEZ Eau France.

## 1.2 Les chiffres clés

	<b>193,5 km</b> de réseau total d'assainissement	
	<b>26,3 km</b> de réseau eaux usées	
	<b>120,6 km</b> de réseau unitaire	
	<b>11</b> désobstructions de réseau	
	<b>4</b> désobstructions de branchement	
	<b>12 241</b> clients assainissement collectif	
	<b>2,15135 € TTC/m<sup>3</sup></b> sur la base de la facture 120 m <sup>3</sup>	
	<b>2 264 073 m<sup>3</sup></b> (m <sup>3</sup> ) d'eau traitée	
	<b>1 160,57 TMS</b> de boues évacuées	

## 1.3 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le décret du 2 mai 2007.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
  - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
  - La nature des ressources utilisées est répertoriée dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les ressources"
  - Les différents volumes prélevés, achetés ou vendus à d'autres services publics d'eau potable sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ le bilan hydraulique"
  - Le nombre d'abonnés ainsi que le détail des volumes vendus aux différents types d'abonnés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
  - Le linéaire du réseau est présenté dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les canalisations"
- La tarification de l'eau et recettes du service :
  - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
  - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
  - Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées sont présentés dans la partie "La qualité du service \ La qualité de l'eau"
  - Le rendement de réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés et l'indice linéaire de pertes en réseau sont détaillés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan hydraulique"
  - Le délai et le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

### Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

Pour chaque donnée et indicateur nous avons évalué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008. A défaut d'indication, le degré de fiabilité doit être considéré comme étant de qualité A pour "très fiable".

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

### 1.3.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	Indicateur	2021	2022	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	23 772	23 654	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnés	12 120	12 241	Nombre	A
Caractéristique technique	D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1)	29	29	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire (1)	120,64	120,65	km	A
Caractéristique technique	VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	25,9	26,27	km	A
Caractéristique technique	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	998,29	1 160,57	TMS	A
Tarification	D204.0 - Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,00468	2,15135	€ TTC/m <sup>3</sup>	A
Indicateur de performance	P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1)	-	-	%	A
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	91	82	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	%	A
Actions de solidarité et de coopération	P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0,0002	0,0001	€/m <sup>3</sup>	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	55	27	Nombre	A

### 1.3.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL					
Thème	Indicateur	2021	2022	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0	Nombre / 1000 habitants desservis	A
Indicateur de performance	P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	0,28	-	Nombre / 100 km	A
Indicateur de performance	P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100	99	%	A

**Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL**

Thème	Indicateur	2021	2022	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1)	110	110	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P258.1 - Taux de réclamations	4,1254	3,9212	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,6	2,03	%	A

**1.3.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E**

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

**Indicateurs de la FP2E**

Thème	Indicateur	2022	Unité	Degré de fiabilité
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Oui	Oui / Non	A
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

## 1.4 Les évolutions réglementaires

### ACTUALITE MARQUANTE EN COMMANDE PUBLIQUE

#### **LOI n°2022-217 du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale**

Apports généraux : Gestion des conflits d'intérêts d'élus locaux - Démocratisation de la composition des commissions consultatives de service public local

Apports spécifiques aux modalités du transfert obligatoire des compétences d'eau et d'assainissement à l'échelle intercommunale prévu pour 2026 : Dérogations à l'interdiction d'usage du budget propre pour favoriser le transfert des compétences - La gestion confiée à un syndicat peut être maintenue malgré le transfert de compétence - Organisation d'un débat et d'une convention sur la tarification -

#### **Décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique (pris pour l'application de l'article 35 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets)**

Modifications concernant les marchés publics - Modifications concernant les concessions - Modifications communes aux marchés et aux concessions

#### **Avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022 sur la portée des dispositions du droit de la commande publique relatives aux modifications des contrats en cours, ainsi que sur leur articulation avec les règles dégagées par la jurisprudence en matière d'imprévision**

**Circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2022 (n°6374/SG relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières et abrogeant la circulaire n°6338/SG du 30 mars 2020- la circulaire ci-après), présentant aux préfets les recommandations en matière d'exécution des contrats de la commande publique et ayant abrogé la circulaire du Premier ministre 30 mars 2022.**

#### **Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 entrant en vigueur le 2 juillet 2022 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements**

**Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements**

**Ordonnance n° 2022-1336 du 19 octobre 2022 relative aux droits sociaux des personnes détenues**  
Dans le cadre de la réforme du travail pénitentiaire, afin d'accroître l'attractivité du travail en détention, cette ordonnance permet aux entreprises qui offrent du travail d'accéder aux marchés réservés.

#### **Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique**

Pris pour application de ces articles L. 2113-13-1 et L. 3113-2-1 du code de la commande publique pour fixer à 50 % la proportion minimale de personnes détenues devant être employées dans le cadre de ce nouveau dispositif.

#### **Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics**

Annexe 15 du code de la commande publique

### ACTUALITE MARQUANTE POUR LA GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

**L'ordonnance n°2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et l'ensemble des textes réglementaires ayant pour objet la transposition de la directive européenne 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dans la législation française.**

## 1.5 Bilan et faits marquants

> L'année 2022 :

**Au-delà des actions récurrentes et contractuelles sur le réseau et l'usine, l'année 2022 aura été marquée par les événements particuliers suivants :**

Doléa a poursuivi sa volonté de participer aux événements de la vie Doloise tout au long de l'année 2022, en mettant en avant les spécificités et innovations de la Société, dans le cadre du budget alloué à cet effet.



### Dates clefs :

- Sortie du bar à eau issu du partenariat avec le lycée Jacques Duhamel et le GRETA lors de diverses manifestations doloises :



- Le 22 mars : Journée mondiale de l'eau, à la Commanderie
- Le 7 mai : La voie Grévy en fête, sur le parking de l'avenue de Lahr
- Le 9 juillet 2022 : Bicentenaire Pasteur et Tour de France, sur le parking de l'avenue de Lahr
- Les 3 et 4 septembre : Forum des Associations du Grand Dole, à la Commanderie
- Les 1<sup>er</sup> et 2 octobre : Week end gourmand du Chat Perché, Place Nationale
- Le 9 octobre : Marathon des vins et Octobre rose, sur le parking avenue de Lahr



Octobre Rose



Week end gourmand du Chat Perché

- Le 12 octobre 2022 : Semaine du développement durable (du 17 au 15 octobre 2022) - Visite de la STEP de Dole/Choisey sur le thème « Le cycle de l'eau à Dole »



- Articles de presse sur nos chantiers

Article de Dole Notre Ville n°243 Janvier – Février 2022.

**TRAVAUX**

# DOLÉA, OPTIMISER LA RESSOURCE NATURELLE

**Cette année encore, Doléa scrute les réseaux d'eau pour intervenir et faire les travaux nécessaires afin d'améliorer la qualité de l'eau des Doléais.**

Depuis janvier 2016, Doléa a en charge la distribution de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées et pluviales pour les quelque 25000 habitants de la commune. Doléa Eau et Doléa Assainissement sont les deux premières SEMOP (Société d'Économie Mixte à Opération Unique) de France, ce qui permet d'être réactif en connaissant le terrain et les contraintes locales, tout en ayant les avantages du soutien d'un groupe comme Suez.

**La technologie au service de l'eau**

Les canalisations sont constamment surveillées grâce notamment aux relevés de débits et aux caméras motorisées de 30 cm de long et 15 cm de large, qui inspectent aussi bien les 130 km des canalisations d'eau potable que les 190 km de conduites des eaux usées. Les travaux, décidés en fonction des fuites, effondrements, dégradations et de l'ancienneté des conduites, sont ainsi réguliers avec une modernisation échelonnée et continue, tout en optimisant l'existant. *"Le challenge ici est de réduire la part des eaux pluviales en séparant les eaux usées dans les conduites existantes*

*et celles renouvelées, tout en ciblant les secteurs dégradés",* explique Matthieu Vinot, responsable d'exploitation de Doléa. Toujours à la recherche d'amélioration des services, Doléa a notamment pu réduire drastiquement la durée des travaux avenue Maréchal-Juin, de 20 semaines à seulement 2 semaines, grâce à une trancheuse de sol, machine permettant d'avancer plus vite.

Ainsi, en sécurisant et renforçant la performance des réseaux d'eau potable et d'assainissement, le défi de préserver et d'optimiser les ressources naturelles tout en améliorant la qualité de l'eau est permanent et ce, sans augmentation des tarifs.

• La trancheuse de sol en action avenue Maréchal-Juin en novembre dernier. (©Matthieu Vinot)

**Point de vue d'Élu**  
Jean-Pierre Cuienet,  
Conseiller municipal  
et Président des Conseils  
d'Administration de Doléa  
(Eau et Assainissement)

*"La réduction de la durée des travaux réalisés en novembre dernier, avenue Maréchal-Juin, est l'exemple même du fonctionnement et de la mission d'une SEMOP (Société d'Économie Mixte à Opération Unique), à savoir concilier l'expérience du grand groupe industriel et la volonté des élus de la collectivité de réduire au maximum les désagréments inévitables liés aux travaux pour les riverains. Chaque mois, une commission réunit les représentants de chaque entité composant les SEMOP, en vue de prendre ensemble les dispositions nécessaires, en relation avec l'Élu et les services techniques en charge de la voirie."*

**Entre restauration et amélioration technique**

- **Rue des Comrards**  
700 m de réseau d'eau potable à renouveler.  
Dès mi-février à fin avril 2022.
- **Rue Renorbert-Nelaton, Rue du Général-Lasnes, Rue Auguste-Ventard**  
jusqu'à 70 m de réseau d'assainissement.  
De mai à juillet 2022.
- **Rue Albert-Camus**  
230 m de réseau d'assainissement.  
De mai à juillet 2022.
- **Rue du Némond et Rue des Fourches**  
métrage à déterminer du réseau d'assainissement.  
2<sup>ème</sup> semestre 2022.

- Nos partenariats :

- Avec le GRETA : SUEZ, en partenariat avec le Greta de Dole, a créé en 2004 un programme de formation « Agent de réseau en eau et assainissement », permettant de valider ses acquis grâce à un diplôme de l'Éducation Nationale : le CAP Constructeur en Canalisation de Travaux Publics.

## > Fonds de travaux

### ➤ Fonds de renouvellement électromécanique à la STEP :

- Réparation hydroéjecteur 1
- Renouvellement de la vis du doseur à chaux 1
- Renouvellement de la centrifugeuse n°2



- Forage – Refonte d'un forage pour alimenter en eau la STEP
- Mise en place d'une désinfection anti-violet sur le réseau d'alimentation en eau potable
- Renouvellement du contacteur surpresseur 3
- Renouvellement de la pompe file 1 recirculation 2
- Renouvellement d'une gavopompe
- Renouvellement de l'automate centrifugeuse 1

### ➤ Fonds de renouvellement électromécanique au niveau des postes de relèvement (PR) et déversoirs d'orages (DO)

- PR Epenottes – Trappes d'accès
- PR transfert rive gauche rive droite - Automate
- PR Genève – 2 pompes
- PR les Nomades – Armoire électrique
- PR les Nomades – 2 pompes

La liste complète des investissements est reprise au chapitre 4.

➤ **Fonds de renouvellement canalisations :**

**0,90 km de canalisations ont été renouvelées sur 193,5 km en 2022 (0,47 %).**

- **Rue des Fourches :** Renouvellement de la conduite assainissement béton DN 600 – DN 400 et DN 300 par une conduite en fonte sur 904 ml, en raison de la présence de fissures.

Les travaux consistent à introduire par traction une gaine constituée de fibres de verre imprégnées de résine polyester permettant la restructuration de l'ouvrage par l'intérieur, le tout sans faire de tranchée sur la voirie.

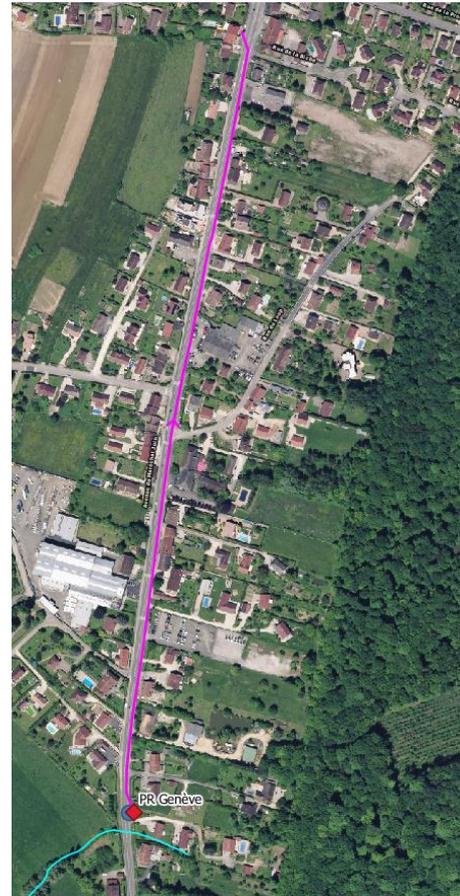
Les travaux de chemisage ont été réalisés par la société AXEO TP sous la supervision de Doléa.



- Chantier contournement des eaux usées du centre-ville - 3ème forage dirigé



- **Avenue Maréchal Juin** – Raccordement et travaux sur le poste de relèvement (fin des travaux)  
Les travaux de renouvellement de la conduite assainissement ont été réalisés fin 2021.



### Investissement en domaine privé

#### Création du bar à eau

- Le bar à eau s'est doté d'une bâche de protection lui permettant sa sortie par presque tous les temps, tout en lui assurant une meilleure longévité.



## PERSPECTIVES ET AMELIORATIONS DU SERVICE

- Dans le cadre du contrat de DSP entre Doléa et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, l'ensemble des travaux de renouvellement et/ou d'extension sur le réseau d'eau potable sont à la charge de Doléa. Les améliorations du service seront présentées lors des conseils d'administration de Doléa.
- **Les investissements en assainissement sont les suivants :**
  - Renouvellement de canalisations rue Albert Camus, rue du Nemon, Rue Renorbert Nelaton, Rue Gérard Lasnes, Rue Auguste Vantard
  - Renouvellement du poste de refoulement Saint-Martin
  - Renouvellement d'une gavopompe de la station d'épuration de Dole/Choisey





# Présentation du service





## 2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/01/2016	31/12/2028	Affermage

## 2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

### DOLÉA, UNE AVANCÉE CAPITALE POUR L'EAU A DOLE

1<sup>ERES</sup> SEMOP DE FRANCE

6 OCTOBRE 2015 : CREATION DE DOLEA EAU ET DOLEA ASSAINISSEMENT, PREMIERES SEMOP DE FRANCE

1<sup>ER</sup> JANVIER 2016 : MISE EN ACTIVITE DE DOLEA

15 COLLABORATEURS DOLEA

25 000 CLIENTS

8 000 000 € D'INVESTISSEMENT SUR LE RESEAU ASSAINISSEMENT

980 000 € CAPITAL SOCIAL DE DOLEA



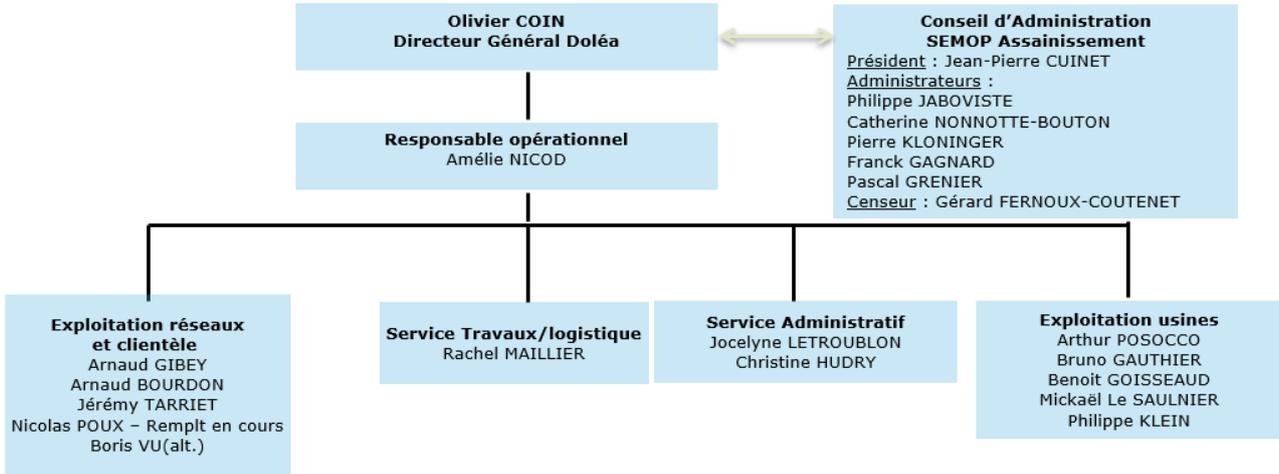
Depuis le 1er janvier 2016, Doléa est le nouveau service public de l'assainissement. Avec Doléa, Dole innove pour l'eau avec les 1<sup>eres</sup> SEMOP (Société d'Economie Mixte à Opération Unique) de France. Ce mode de gouvernance inédit réunit la ville de Dole et SUEZ sous forme de comité de direction et de conseil d'administration pour piloter conjointement ces services. Dans le cadre des 2 SEMOP, Doléa eau et Doléa Assainissement, la ville de Dole et SUEZ détiennent chacun la moitié des sièges du conseil d'administration, dont la présidence par le Député Maire M. Jean Marie SERMIER. Les 2 SEMOP sont financées par la facturation de l'eau et de l'assainissement ainsi que le capital social des entreprises. Les capitaux des 2 SEMOP sont détenus à 51% par Suez Eau France et 49% par la ville de Dole soit un capital de Doléa Eau de 408 000 Euros (208 080 euros de Suez Eau France et 199 920 euros de la Ville de Dole) et un capital de Doléa Assainissement de 572 000 euros (291 720 euros de Suez Eau France et 280 280 euros de la ville de Dole)

Doléa, c'est une entreprise Doloise au service des Dolois, qui emploie 15 collaborateurs et assume ainsi son statut d'employeur local. Avec tout ce que cela implique au niveau de l'investissement de l'entreprise dans les tissus économique, associatif et culturel, pour participer pleinement à la vie de la cité et jouer son rôle d'acteur local. C'est également une agence rénovée et modernisée, inaugurée en septembre 2016, pour mieux accueillir les clients sur des horaires élargis, du lundi au vendredi.

### Les chiffres-clés de Doléa en 2016

- **UN EMPLOYEUR LOCAL**
  - 15 salariés, dont 2 alternants
  - 1 embauche
  - 38 jours de formation
  - 1 alternant formé
- **UN ACTEUR IMPLIQUÉ DANS LA VIE DE LA CITE**
  - Partenaire du GRETA depuis 2004 :
    - Création en 2004 de la formation Agent de Réseau en eau et assainissement pour adultes, avec une salle de formation pratique dédiée sur site
    - 14 salariés tuteurs et 6 salariés enseignants
    - 94 personnes formées depuis 2004, dont 75% en contrat de professionnalisation chez SUEZ
    - 78% des alternants trouvent un emploi à l'issue de la formation, dont près de la moitié chez SUEZ
    - + 70 000 € subvention depuis 2009

### 2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat



### Notre outillage sur l'agence

Notre outillage	
<b>Matériel de chantier</b>	Pilonneuses, brise-béton, palans, marteaux piqueurs, scies, tronçonneuses, carotteuses, compresseur, obturateurs, blindage de fouilles, etc.
<b>Matériel de réparation</b>	Postes à souder, meuleuses, découpeuses, perceuses, chalumeaux, perforatrices, etc.
<b>Matériel de laboratoire</b>	Étuve, balance, spectromètre, analyseur chimique, enregistreurs multi-paramètres, etc.
<b>Matériel de mesures</b>	Sondes, débitmètres, photomètres, détecteurs de gaz, détecteurs acoustiques, etc.
<b>Matériel de pompage</b>	Pompe à diaphragme, pompe à boues, pompes Haute Pression, motopompe



**Notre matériel sur l'agence**

Notre matériel	
Appareillage de pré-localisation de fuites par écoute de bruit	
Corrélateur acoustique pour localisation des fuites	
Appareils de mesure des poteaux d'incendie	
Systèmes extra-coupe et fusée r-sol/ Banc de fabrication de nourrice	
Pompe à diaphragme, pompe à boues, pompes Haute Pression, motopompe	
Motopompes / Préleveur portable/ Débitmètre portable/ Groupes de pompage autonome	
Capteur de pression haute fréquence -> 128 données/ seconde	

Pré-localisateur



Corrélateur acoustique



Capteur de pression Haute-Fréquence



**Matériel de signalisation et de sécurité sur l'agence**

Notre matériel de sécurité et de signalisation	
1 Détecteur 4 gaz (H2S, CH4, CO et O2) par personne	
Détecteur mobile de chlore et ozone	
Vérificateur absence de tension – 1/agent (électro)	
Masque auto-sauveteur de type "Fenzy" (A.R.I.)	
Système de ventilation Cobra	
Harnais de sécurité	
Signalisation chantier	
Tripode et stop-chute	



Tripode et stop-chute



Détecteur 4 gaz



Signalisation chantier



Système de ventilation

### Un stock de pièces détachées en permanence

L'efficacité de la maintenance dépend, pour une large part, de l'existence de composants disponibles sur site au moment d'une réparation ou d'une intervention préventive ou curative, destinée à remplacer les pièces jugées défectueuses.

Nous maintenons en permanence un stock de pièces détachées et de pièces de réseau, dans chaque magasin local, pour minimiser la durée des arrêts de service.

Ce stock est constitué notamment :

- ▶ de pièces électromécaniques,
- ▶ de pièces réseau,
- ▶ de pièces de robinetterie permettant l'approvisionnement immédiat.

Pour les équipements sensibles, un stock de pièces essentielles est constitué sur place, afin de limiter les délais de mise en œuvre en cas de défaillance.



**Magasin Principal**

### 2.2.2 La gestion de crise

Afin de limiter les conséquences d'évènements significatifs (ex. : tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, cyber attaque...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone, sur le site internet « Tout sur Mon Eau » et aussi avec les réseaux sociaux SUEZ France.

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- Un système d'astreinte régional et national pour détecter les événements non souhaités et informer les acteurs concernés,
- Une organisation du management de crise avec une cellule dédiée à la cybersécurité,
- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- La réalisation d'exercices de crise et de retours d'expérience (RETEX).

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières, afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents

réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

En Décembre 2022, SUEZ a participé à l'exercice de crise cyber « REMPLAR22 » qui a été organisé par l'ANSSI, le Campus Cyber et le Club de Continuité d'Activité, avec également la présence de plus d'une centaine d'organisations publiques et privées.

Le scénario simulait une cyberattaque via des fournisseurs avec des pannes des services bureautiques, l'activation de rançongiciel...

Plusieurs objectifs avaient été préalablement définis comme :

- tester les dispositifs de gestion de crise et s'assurer de la prise en compte des spécificités des cyber-attaques ;
- sensibiliser aux enjeux de continuité d'activité face au risque de blackout numérique ;
- être capable de communiquer en interne et en externe selon des modalités adaptées ;
- tester les liens avec les institutions publiques.

Les participants ont fait preuve d'une bonne réactivité grâce à des réflexes acquis précédemment et nous avons également renforcé nos liens avec toutes les parties prenantes publiques et privées nécessaire face à ce type de situation.

### 2.2.3 La relation clientèle

#### • L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE DES CLIENTS

Au service des clients, 60 heures par semaine, du lundi au vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi matin de 8 heures à 13 heures, les conseillers du Centre de Relation Client basé à Dijon répondent **à toute demande** : information, abonnement, devis travaux ou encore intervention (prise de RDV)

La formation permanente de nos conseillers client permet d'assurer à nos clients un service de qualité.

Le Centre de Relation Client est joignable aux numéros suivants :

**Pour toute demande ou réclamation : 0 977 401 904** (appel non surtaxé)

**Pour toutes les urgences techniques : 0 977 401 905** (appel non surtaxé)

Au service des clients, 60 heures par semaine, du lundi au vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi matin de 8 heures à 13 heures, les conseillers du Centre de Relation Client basé à Dijon répondent **à toute demande** : information, abonnement, devis travaux ou encore intervention (prise de RDV)

La formation permanente de nos conseillers client permet d'assurer à nos clients un service de qualité.

Le Centre de Relation Client est joignable aux numéros suivants :

**Pour toute demande ou réclamation : 0 977 401 904** (appel non surtaxé)

**Pour toutes les urgences techniques : 0 977 401 905** (appel non surtaxé)

- **L'ACCUEIL PHYSIQUE DES CLIENTS**

**Agence de DOLE  
5 rue Emmanuel JODELET  
39100 DOLE**

Les lundi, mercredi et jeudi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

- **LE SERVICE D'URGENCE 24H/24**

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique des clients ou des plages ouvrées de l'accueil téléphonique ci-dessus, notre service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients et coordonne les interventions urgentes telles que :

- Réparations de casses de canalisations.
- Dépannages d'installations.
- Débouchage de branchements d'assainissement ...

Pour cela, un effectif composé d'agents et d'encadrants sont mobilisables quotidiennement en dehors des heures ouvrées. Leurs compétences sont diversifiées et ils disposent de matériels, d'équipements, de véhicules et de moyens de communication adaptés à la gestion des astreintes.

## 2.3 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

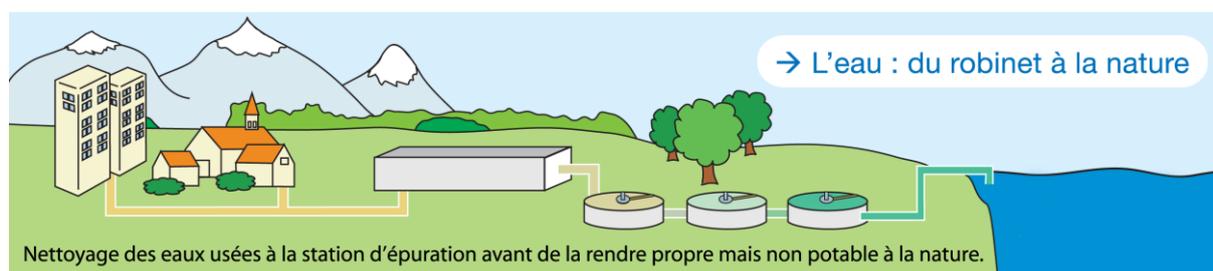
Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de collecte, et notamment les canalisations, les branchements et accessoires de réseau. Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Déléguataire :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué,
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

### 2.3.1 Le système d'assainissement



Dans un système d'assainissement, on distingue les réseaux de type unitaire et les réseaux de types séparatifs :

- un réseau qualifié de « unitaire » est conçu pour véhiculer à la fois les eaux usées (EU) et les eaux pluviales (EP). Par temps de pluie, le débit dans les collecteurs augmente fortement, gonflé par la venue d'eau de ruissellement.
- Dans le cas d'un réseau de type séparatif, les eaux usées sont raccordées à un collecteur d'eaux usées. Les eaux pluviales sont évacuées dans un collecteur d'eaux pluviales. Il y a donc deux réseaux distincts qui ne doivent pas avoir d'interconnexion. Chaque habitation est munie de deux branchements de raccordement distincts.

Les réseaux de transport (ou de transfert) sont des réseaux constitués de canalisations généralement de diamètres supérieurs à ceux des réseaux de collecte, qui peuvent être en charge ou à écoulement libre. Les réseaux de transport ont pour objectif l'acheminement de l'effluent collecté par le réseau de collecte jusqu'à un réseau en aval ou à la station de traitement des eaux usées.

### 2.3.2 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de l'affermage, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés ou réalisés par l'exploitant.

• **LES RÉSEAUX PAR TYPE**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par type (séparatif ou unitaire) exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	2021	2022	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	45 979	46 486	1,1%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	20 665	21 028	1,8%
Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	117 926	117 929	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales en refoulement (ml)	135	135	-
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	5 237	5 243	0,1%
Linéaire de réseau unitaire en refoulement (ml)	2 717	2 717	0,0%
<b>Linéaire total (ml)</b>	<b>192 659</b>	<b>193 537</b>	<b>0,5%</b>

• **LES RÉSEAUX PAR MATÉRIAU ET NATURE**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par nature et type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)										
Réseau	Ecoulement	Acier	Amiante ciment	Béton	Ciment	Fonte - Grès	PVC, PE, PP	Autres	Inconnu	Total
Eaux pluviales	Gravitaire	-	394	37 428	-	-	6 160	-	2 503	46 486
Eaux pluviales	Refoulement	-	-	135	-	-	-	-	-	135
Eaux usées	Gravitaire	-	1 245	4 880	-	5 133	8 699	-	1 070	21 028
Eaux usées	Refoulement	-	504	1 133	-	445	3 061	-	101	5 243
Unitaire	Gravitaire	-	348	110 747	-	882	4 626	-	1 326	117 929
Unitaire	Refoulement	-	-	5	-	882	1 650	-	179	2 717
<b>Total</b>		-	<b>2 491</b>	<b>154 328</b>	-	<b>7 343</b>	<b>24 196</b>	-	<b>5 179</b>	<b>193 537</b>

- **LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS**

Les tableaux suivants détaillent les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations par type (EU/EP/Unitaire). En ce qui concerne le motif "Renouvellements", la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

<b>Suivi des évolutions sur l'année d'exercice - Réseaux</b>			
<b>Motif</b>	<b>ml EP</b>	<b>ml EU</b>	<b>ml Unitaire</b>
Linéaire total de réseau de l'année précédente	46 115	25 902	120 642
Régularisations de plans	506	368	3
<b>Situation actuelle</b>	<b>46 621</b>	<b>26 271</b>	<b>120 645</b>

- **LES ACCESSOIRES DE RÉSEAU ET LES BRANCHEMENTS**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

<b>Inventaire des principaux accessoires du réseau</b>			
<b>Désignation</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Avaloirs	3 502	3 509	0,2%
Branchements publics eaux usées	11 975	12 172	1,6%
Ouvrages de prétraitement réseau	8	8	-
Regards réseau	4 207	4 238	0,7%
Vannes	3	3	-

- **LES POINTS DE REJET AU MILIEU NATUREL**

Les points de rejets au milieu naturel sont détaillés dans le tableau suivant.

<b>Inventaire des rejets au milieu naturel</b>	
<b>Commune</b>	<b>Site</b>
DOLE	DO Station d'épuration
DOLE	DO Chemin du canal
DOLE	DO amont PR ZIP
DOLE	DO Bauzonnet
DOLE	DO Beauregard
DOLE	DO Béthouard
DOLE	DO Blind

Inventaire des rejets au milieu naturel	
Commune	Site
DOLE	DO Boichot
DOLE	DO Braillard
DOLE	DO Cailles-Perdrix
DOLE	DO Combe Truchenne
DOLE	DO Commards
DOLE	DO Crissey
DOLE	DO Croix d'Arans
DOLE	DO Eglise
DOLE	DO Feuvrier (Azans)
DOLE	DO Foyer du Val d'Amour
DOLE	DO Garibaldi
DOLE	DO Gauguelues
DOLE	DO Grande Rue
DOLE	DO 18 chemin de Halage
DOLE	DO 38 chemin de Halage
DOLE	DO Hôpital
DOLE	DO Marcel Aymé
DOLE	DO Maréchal Juin (Gaule du Bas Jura)
DOLE	DO Marquiset
DOLE	DO Maurice Pagnon
DOLE	DO Mesnils Pasteur
DOLE	DO Némond
DOLE	DO Némond 2
DOLE	DO Némond 3
DOLE	DO Noches
DOLE	DO rue Pasteur
DOLE	DO Quai Pasteur
DOLE	DO Prairies
DOLE	DO Remparts
DOLE	DO Résistance
DOLE	DO Bas de la Résistance

Inventaire des rejets au milieu naturel	
Commune	Site
DOLE	DO Saint Joseph
DOLE	DO Saint Martin
DOLE	DO Saint Martin 2
DOLE	DO Saint Mauris
DOLE	DO Saint Ylie
DOLE	DO Tépiniér
DOLE	DO Bas rue Tépiniér
DOLE	DO Transfert rive gauche-droite
Total	46

- **LES POSTES DE RELÈVEMENT**

Les 24 postes de relèvement disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
DOLE	PR Avenue de Lahr	2006	18	m³/h
DOLE	PR de la ZAC	1979	70	m³/h
DOLE	PR de la ZIP	1984	58	m³/h
DOLE	PR des Epenottes	2006	55	m³/h
DOLE	PR des Saulines	2012	20	m³/h
DOLE	PR du Pont de la Corniche	2001	75	m³/h
DOLE	PR Eisenhower	1989	40	m³/h
DOLE	PR Genève	1983	60	m³/h
DOLE	PR Jean Jaurès (hors service)	2008	/	m³/h
DOLE	PR les Cailles-Perdrix	1998	60	m³/h
DOLE	PR Les Commards	2017	10	m³/h
DOLE	PR les Nomades	2017	18	m³/h
DOLE	PR les Remparts	2002	250	m³/h
DOLE	PR Pré Marnoz	2006	22	m³/h
DOLE	PR route de Villette Goux	2010	14	m³/h

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
DOLE	PR Rue Bachelu	2005	20	m³/h
DOLE	PR Rue de Yersin	2006	55	m³/h
DOLE	PR rue des Puits Goux	1993	15	m³/h
DOLE	PR rue des Sources Goux	1990	16	m³/h
DOLE	PR Rue Léon Bel	2006	60	m³/h
DOLE	PR St Joseph	2003	40	m³/h
DOLE	PR St Martin	1969	120	m³/h
DOLE	PR St Mauris	2000	130	m³/h
DOLE	PR transfert rive gauche rive droite	2000	150	m³/h

• **LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT**

Les installations de traitement des effluents et des boues disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues			
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de traitement (Eq. hab)
DOLE	STEP de Choisey	1998	58 000

• **L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 définit un l'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.

Cet indice peut prendre une valeur de 0 à 120 points attribués selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

**Le détail de la notation de l'indice de connaissance de gestion patrimoniale du contrat est donné ci-après.**

Pour améliorer la connaissance des dates de pose, nous conseillons de procéder à l'analyse des archives, ou réaliser un travail de mémoire avec d'anciens élus ou habitants des communes. La connaissance de la nature des matériaux s'améliorera avec nos investigations sur les réseaux, dans le cadre de l'exploitation.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2022
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)	98
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	12
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)	73
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	27
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (%)	43
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	40
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>	<b>82</b>







## Qualité du service



## 3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions réalisées sur nos ouvrages de collecte (collecteurs, déversoirs d'orage, postes de relèvement, ...) : curage, désobstructions, inspections télévisées, ... Elle présente également le bilan des consommations électriques.

### 3.1.1 La pluviométrie

- **LA PLUVIOMÉTRIE ANNUELLE**

Pluviométrie annuelle (mm)			
Finalité	2021	2022	N/N-1 (%)
Pluviométrie (mm)	874	641,4	- 26,6%

### 3.1.2 L'exploitation des réseaux de collecte

- **LA SURVEILLANCE DU RÉSEAU**

La surveillance du réseau s'effectue via des inspections. On en distingue plusieurs types :

- l'inspection télévisée (ITV) consiste à observer in situ l'aspect intérieur des collecteurs non visitables, à l'aide d'une caméra motorisée qui avance le long des collecteurs,
- l'inspection rapide avec un vidéopériscope (IVP) permet d'effectuer des prises de vue de l'intérieur des collecteurs et des branchements à partir d'un regard de visite afin d'évaluer l'état structurel et le niveau d'encrassement,
- l'inspection pédestre des collecteurs visitables (diamètre > 1500 mm).
- L'inspection par drones

Inspections réseau			
	2020	2022	N/N-1 (%)
Linéaire total inspecté (ml)	7 538	5 787	48,80%

- LE CURAGE**

Le tableau suivant détaille les opérations de curage réalisées sur les canalisations et certains ouvrages réseau (avaloirs, dessableurs).

<b>Curage préventif Réseau</b>			
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	17 852,00	11 654	19,62%

<b>Curage préventif (Ouvrages)</b>			
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Avaloirs	3 135	2 932	-6,48%

<b>Curage curatif</b>			
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	679,86	466	- 65,7%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	138,55	-	- 100,0%
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	1 247,95	1 466	13,2%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	2 066,36	1 932	- 6,50%

- LES DÉSOBSTRUCTIONS**

Les opérations de désobstructions sont des opérations réalisées sur le réseau, les branchements et les avaloirs pour rétablir le bon écoulement des eaux usées. Les tableaux suivants détaillent ces opérations.

<b>Désobstructions</b>			
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Désobstructions sur réseaux	10	11	30,0%
Désobstructions sur branchement	-	4	-
Désobstructions sur avaloirs	-	8	-
Taux d'obstructions sur réseau (nb d'obstruction réseau+ouvrage/km de réseau)	0,05	0,07	29,4%

- **LES ENQUÊTES DE CONFORMITÉ BRANCHEMENTS**

Les enquêtes de contrôle des branchements sont réalisées afin de vérifier le raccordement des habitations aux réseaux d'assainissement. On distingue les enquêtes de conformité pour vente et celles hors vente (dans le cadre contractuel). Les tableaux suivants présentent le nombre d'enquêtes réalisées.

<b>Enquête/contrôle de branchement</b>			
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Nombre de contrôle raccordement pour vente	275	259	- 5,8%
Nombre de contrôles raccordement hors vente	3	6	100,0%
Nombre d'enquêtes sur branchement	23	38	65,2%
Total enquêtes et contrôles branchements	301	303	0,7%

- **LES RÉPARATIONS**

Les réparations effectuées sur les canalisations, branchements et ouvrages sont détaillées dans le tableau suivant.

<b>Les réparations (canalisation, branchements, ouvrages)</b>			
<b>Groupe</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Nombre de branchements réparés	7	8	14,3%
Nombre de canalisations réparées	5	6	20,0%
Nombre d'ouvrages réparés	1	2	100,0%

- **LES INTERVENTIONS EN ASTREINTE**

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de collecte ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Les tableaux ci-après détaillent les interventions réalisées en astreinte :

<b>Les interventions en astreinte sur le réseau</b>			
<b>Désignation</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Variation N/N-1</b>
Les interventions sur le réseau	3	3	-

### 3.1.3 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage ...

- **LES DÉBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL DEPUIS LE RÉSEAU**

Le tableau suivant détaille les volumes rejetés au milieu naturel par les déversoirs d'orage du système de collecte. Les volumes correspondant sont soit mesurés soit estimés.

Bilan de fonctionnement des déversoirs du système de collecte					
Commune	Site	Finalité Type Volume	2021	2022	N/N-1 (%)
DOLE	DO Bauzonnet - DOLE	Volume annuel déversé en m <sup>3</sup>	9 378	3 372	- 64,1%
DOLE	DO Béthouard - DOLE	Volume annuel déversé en m <sup>3</sup>	18 725,3	8 724	- 53,4%
DOLE	DO Grande Rue - DOLE	Volume annuel déversé en m <sup>3</sup>	2 882,6	660,9	- 77,1%
DOLE	DO Maurice Pagnon - DOLE	Volume annuel déversé en m <sup>3</sup>	465,5	83,6	- 82,0%
DOLE	DO Mesnils Pasteur - DOLE	Volume annuel déversé en m <sup>3</sup>	11 808	4 311	- 63,5%
DOLE	DO Némond - DOLE	Volume annuel déversé en m <sup>3</sup>	1 294,5	229,7	- 82,3%
DOLE	DO Remparts - DOLE	Volume annuel déversé en m <sup>3</sup>		45 283	
DOLE	DO Saint Ylie - DOLE	Volume annuel déversé en m <sup>3</sup>	-	0	-

### 3.1.4 L'exploitation des postes de relèvement

- **LE FONCTIONNEMENT DES POSTES DE RELÈVEMENT**

Le tableau suivant détaille les caractéristiques de fonctionnement de chaque poste de relèvement (m<sup>3</sup> pompés, temps de fonctionnement, ...).

Fonctionnement des postes de relèvement				
Commune	Libellé du poste		2021	2022
DOLE	PR Avenue de Lahr	Heures de fonctionnement	486	75
DOLE	PR Avenue de Lahr	m <sup>3</sup> pompés	8 744	1 340
DOLE	PR de la ZAC	Heures de fonctionnement	1 304	1 010
DOLE	PR de la ZAC	m <sup>3</sup> pompés	91 307	70 726
DOLE	PR de la ZIP	Heures de fonctionnement	4 025	2 131
DOLE	PR de la ZIP	m <sup>3</sup> pompés	233 426	123 578
DOLE	PR des Epenottes	Heures de fonctionnement	891	721
DOLE	PR des Epenottes	m <sup>3</sup> pompés	49 017	39 636
DOLE	PR des Saulines	Heures de fonctionnement	483	402
DOLE	PR des Saulines	m <sup>3</sup> pompés	9 656	8 047
DOLE	PR du Pont de la Corniche	Heures de fonctionnement	2 532	2 629

Fonctionnement des postes de relèvement				
Commune	Libellé du poste		2021	2022
DOLE	PR du Pont de la Corniche	m <sup>3</sup> déversés	2 861	44 631
DOLE	PR du Pont de la Corniche	m <sup>3</sup> pompés	247 434	197 208
DOLE	PR Eisenhower	Heures de fonctionnement	79	92
DOLE	PR Eisenhower	m <sup>3</sup> pompés	3 158	3 668
DOLE	PR Genève	Heures de fonctionnement	5 212	-
DOLE	PR Genève	m <sup>3</sup> pompés	312 746	-
DOLE	PR les Cailles-Perdrix	Heures de fonctionnement	135	84
DOLE	PR les Cailles-Perdrix	m <sup>3</sup> pompés	8 106	5 023
DOLE	PR Les Commards	Heures de fonctionnement	1 401	1 019
DOLE	PR Les Commards	m <sup>3</sup> pompés	14 010	10 188
DOLE	PR les Nomades	Heures de fonctionnement	137	194
DOLE	PR les Nomades	m <sup>3</sup> pompés	2 457	3 495
DOLE	PR les Remparts	Heures de fonctionnement	4 671	4 215
DOLE	PR les Remparts	m <sup>3</sup> déversés	4 968	83 943
DOLE	PR les Remparts	m <sup>3</sup> pompés	1 435 160	1 053 690
DOLE	PR Pré Marnoz	Heures de fonctionnement	847	251
DOLE	PR Pré Marnoz	m <sup>3</sup> pompés	18 640	5 528
DOLE	PR route de Villette Goux	Heures de fonctionnement	5 587	3 152
DOLE	PR route de Villette Goux	m <sup>3</sup> pompés	78 221	44 121
DOLE	PR Rue Bachelu	Heures de fonctionnement	278	207
DOLE	PR Rue Bachelu	m <sup>3</sup> pompés	5 552	4 150
DOLE	PR Rue de Yersin	Heures de fonctionnement	51	60
DOLE	PR Rue de Yersin	m <sup>3</sup> pompés	2 777	3 294
DOLE	PR rue des Puits Goux	Heures de fonctionnement	222	86
DOLE	PR rue des Puits Goux	m <sup>3</sup> pompés	3 332	1 295
DOLE	PR rue des Sources Goux	Heures de fonctionnement	1 179	642
DOLE	PR rue des Sources Goux	m <sup>3</sup> pompés	18 866	10 269
DOLE	PR Rue Léon Bel	Heures de fonctionnement	205	133
DOLE	PR Rue Léon Bel	m <sup>3</sup> pompés	12 321	7 992
DOLE	PR St Joseph	Heures de fonctionnement	426	420
DOLE	PR St Joseph	m <sup>3</sup> pompés	17 075	16 800

Fonctionnement des postes de relèvement				
Commune	Libellé du poste		2021	2022
DOLE	PR St Martin	Heures de fonctionnement	1 478	118
DOLE	PR St Martin	m <sup>3</sup> pompés	177 400	134 186
DOLE	PR St Mauris	Heures de fonctionnement	2 778	2 388
DOLE	PR St Mauris	m <sup>3</sup> pompés	361 229	310 392
DOLE	PR transfert rive gauche rive droite	Heures de fonctionnement	3 418	2 115
DOLE	PR transfert rive gauche rive droite	m <sup>3</sup> pompés	512 753	317 194

Faute de fonctionnement du PR Jean Jaurès, il est absent de la liste ci-dessus.

### • LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation électrique facturée des postes de relèvement (kWh)				
Commune	Site	2021	2022	N/N-1 (%)
DOLE	PR Avenue de Lahr	1 117	377	- 66,2%
DOLE	PR de la ZAC	4 909	3 247	- 33,9%
DOLE	PR de la ZIP	9 218	3 580	- 61,2%
DOLE	PR des Epenottes	2 799	1 957	- 30,1%
DOLE	PR des Saulines	623	628	0,8%
DOLE	PR du Pont de la Corniche	11 958	10 518	- 12,0%
DOLE	PR Eisenhower	332	416	25,3%
DOLE	PR Genève	25 983	22 111	- 14,9%
DOLE	PR les Cailles-Perdrix	526	428	- 18,6%
DOLE	PR Les Commards	3 923	3 334	- 15,0%
DOLE	PR les Remparts	50 785	44 078	- 13,2%
DOLE	PR Pré Marnoz	1 483	1 345	- 9,3%
DOLE	PR route de Villette Goux	13 500	8 949	- 33,7%
DOLE	PR Rue Bachelu	483	455	- 5,8%
DOLE	PR Rue de Yersin	3 853	1 056	- 72,6%
DOLE	PR rue des Puits Goux	611	487	- 20,3%
DOLE	PR rue des Sources Goux	1 630	2 428	49,0%
DOLE	PR Rue Léon Bel	2 805	2 342	- 16,5%

La consommation électrique facturée des postes de relèvement (kWh)				
Commune	Site	2021	2022	N/N-1 (%)
DOLE	PR St Joseph	544	577	6,1%
DOLE	PR St Martin	16 173	16 725	3,4%
DOLE	PR St Mauris	55 946	27 842	- 50,2%
DOLE	PR transfert rive gauche rive droite	70 062	60 726	- 13,3%
Total		279 263	213 606	- 23,5%

Faute de fonctionnement du PR Jean Jaurès, il est absent de la liste ci-dessus.

- **LES INTERVENTIONS SUR LES POSTES DE RELÈVEMENT**

**Les interventions de curage (et de débouchage) sur les postes de relèvement**

Le nombre d'interventions sur les postes de relèvement sont détaillées dans le tableau suivant.

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Nombre de curages	Nombre de débouchages
DOLE	PR Avenue de Lahr	5	-
DOLE	PR CTM 1	2	-
DOLE	PR CTM 2	2	-
DOLE	PR de la ZAC	4	-
DOLE	PR de la ZIP	4	-
DOLE	PR des Epenottes	2	-
DOLE	PR des Saulines	5	-
DOLE	PR du Pont de la Corniche	4	1
DOLE	PR Eisenhower	4	-
DOLE	PR Genève	4	1
DOLE	PR les Cailles-Perdrix	4	-
DOLE	PR Les Commards	4	-
DOLE	PR les Nomades	10	9
DOLE	PR les Remparts	2	-
DOLE	PR Pré Marnoz	3	-

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Nombre de curages	Nombre de débouchages
DOLE	PR route de Villette Goux	3	-
DOLE	PR Rue Bachelu	3	-
DOLE	PR Rue de Yersin	2	-
DOLE	PR rue des Puits Goux	3	-
DOLE	PR rue des Sources Goux	3	-
DOLE	PR Rue Léon Bel	2	-
DOLE	PR St Joseph	5	-
DOLE	PR St Martin	2	-
DOLE	PR St Mauris	3	3
Total		85	14

Les postes de refoulement du CTM et le poste Idéal Standard sont des PR hors périmètre, présents dans la liste ci-dessus mais absents de l'inventaire du patrimoine. De plus, deux postes ont été ajoutées au listing des curages par rapport à l'inventaire du patrimoine : le PR toutes eaux et le PR entrée de STEP qui sont des postes présents dans la station d'épuration et non sur le réseau de collecte.

**L'ensemble des postes de relèvement a été curé en 2022.**

### Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence).

La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
DOLE	PR CTM 1	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire électrique	20/07/2022
DOLE	PR CTM 2	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire électrique	20/07/2022
DOLE	PR de la ZAC	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire électrique	19/07/2022
DOLE	PR de la ZIP	Equipement électrique des postes de relèvement	Armoire de commande	19/07/2022
DOLE	PR Genève	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire électrique	19/07/2022
DOLE	PR Les Commards	Equipement sous pression (inspection) des postes de relèvement	Ballon anti-bélier	03/03/2022
DOLE	PR les Nomades	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	19/07/2022
DOLE	PR les Remparts	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire générale BT	19/07/2022
DOLE	PR Rue Bachelu	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire commande	20/07/2022
DOLE	PR Rue de Yersin	Equipement électrique des postes de relèvement	armoire de commande	20/07/2022

**Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement**

Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
DOLE	PR Rue Léon Bel	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie de commande	19/07/2022
DOLE	PR St Mauris	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie électrique	19/07/2022
DOLE	PR transfert rive gauche rive droite	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie de commande	20/07/2022

Les contrôles réglementaires annuels peuvent être dérogés d'une année si le site est conforme.

**Les autres tâches d'exploitation et de maintenance sur les postes de relèvement**

Les autres tâches d'exploitation et de maintenance sur les postes de relèvement sont détaillées dans le tableau suivant :

**Les autres interventions sur les postes de relèvements**

Commune	Site	Type ITV	Groupe	2021	2022	N/N-1 (%)
DOLE	Apport eaux usées de Brevans Passerelle	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	-
DOLE	Apport eaux usées de Brevans Passerelle	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0
DOLE	Apport eaux usées de Villette les Dole	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	-
DOLE	PR Avenue de Lahr	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	-
DOLE	PR Avenue de Lahr	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	1	-50%
DOLE	PR Avenue de Lahr	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0%
DOLE	PR Avenue de Lahr	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	PR CTM 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	-
DOLE	PR CTM 1	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0%
DOLE	PR CTM 1	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	PR CTM 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	-
DOLE	PR CTM 2	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0%
DOLE	PR CTM 2	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	PR de la ZAC	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	-
DOLE	PR de la ZAC	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	4	1	-75%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2021	2022	N/N-1 (%)
DOLE	PR de la ZAC	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0%
DOLE	PR de la ZAC	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	PR de la ZIP	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	2	-33%
DOLE	PR de la ZIP	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0%
DOLE	PR de la ZIP	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	PR des Epenottes	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	-
DOLE	PR des Epenottes	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	3	200%
DOLE	PR des Epenottes	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0%
DOLE	PR des Epenottes	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	PR des Saulines	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2	-	-
DOLE	PR des Saulines	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	-	-
DOLE	PR des Saulines	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0%
DOLE	PR des Saulines	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	PR du Pont de la Corniche	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	2	100%
DOLE	PR du Pont de la Corniche	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	8	300%
DOLE	PR du Pont de la Corniche	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0%
DOLE	PR du Pont de la Corniche	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	PR Eisenhower	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	-
DOLE	PR Eisenhower	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	3	-
DOLE	PR Eisenhower	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0%
DOLE	PR Eisenhower	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	PR Genève	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	2	100%
DOLE	PR Genève	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6	21	250%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2021	2022	N/N-1 (%)
DOLE	PR Genève	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0%
DOLE	PR Genève	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	PR Jean Jaurès (non exploité)	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	-	-
DOLE	PR Jean Jaurès (non exploité)	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	-	-	-
DOLE	PR les Cailles-Perdrix	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	-
DOLE	PR les Cailles-Perdrix	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	2	100%
DOLE	PR les Cailles-Perdrix	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0%
DOLE	PR les Cailles-Perdrix	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	PR Les Commards	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	1	-
DOLE	PR Les Commards	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0%
DOLE	PR Les Commards	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	PR les Nomades	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	-
DOLE	PR les Nomades	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	16	19	19%
DOLE	PR les Nomades	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0%
DOLE	PR les Nomades	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	PR les Remparts	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	-
DOLE	PR les Remparts	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	3	200%
DOLE	PR les Remparts	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0%
DOLE	PR les Remparts	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	PR Pré Marnoz	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	-
DOLE	PR Pré Marnoz	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	1	-

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2021	2022	N/N-1 (%)
DOLE	PR Pré Marnoz	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0%
DOLE	PR Pré Marnoz	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	PR route de Villette Goux	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	3	2	-33%
DOLE	PR route de Villette Goux	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	10	4	-60%
DOLE	PR route de Villette Goux	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0%
DOLE	PR route de Villette Goux	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	PR Rue Bachelu	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	-
DOLE	PR Rue Bachelu	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0%
DOLE	PR Rue Bachelu	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	PR Rue de Yersin	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-
DOLE	PR Rue de Yersin	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	-	-
DOLE	PR Rue de Yersin	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0%
DOLE	PR Rue de Yersin	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	PR rue des Puits Goux	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	1	-
DOLE	PR rue des Puits Goux	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	1	-
DOLE	PR rue des Puits Goux	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0%
DOLE	PR rue des Puits Goux	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	PR rue des Sources Goux	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2	-	-
DOLE	PR rue des Sources Goux	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	3	0%
DOLE	PR rue des Sources Goux	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0%
DOLE	PR rue des Sources Goux	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	PR Rue Léon Bel	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-
DOLE	PR Rue Léon Bel	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7	1	-86%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2021	2022	N/N-1 (%)
DOLE	PR Rue Léon Bel	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	-
DOLE	PR Rue Léon Bel	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	PR St Joseph	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	-	-
DOLE	PR St Joseph	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0%
DOLE	PR St Joseph	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	PR St Martin	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	-
DOLE	PR St Martin	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	2	100%
DOLE	PR St Martin	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0%
DOLE	PR St Martin	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	PR St Mauris	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	2	100%
DOLE	PR St Mauris	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0%
DOLE	PR St Mauris	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	PR transfert rive gauche rive droite	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	-
DOLE	PR transfert rive gauche rive droite	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	12	6	-50%
DOLE	PR transfert rive gauche rive droite	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0%
DOLE	PR transfert rive gauche rive droite	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%
DOLE	Vannes du Canal des Tanneurs	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	-	-
VILLETTE-LES-DOLE	Apport eaux usées de Vilette les Dole	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	12	12	0%
VILLETTE-LES-DOLE	Apport eaux usées de Vilette les Dole	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0%

### 3.1.5 La conformité du système de collecte

#### **Obligations réglementaires depuis le 1er janvier 2016**

Le principal document réglementaire régissant les systèmes d'assainissement collectif et non collectif est **l'arrêté assainissement du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020**. Cet arrêté modifié annule et remplace les arrêtés du 22 juin 2007 et du 22 décembre 1994 concernant toutes les installations à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub>.

**Ce texte induit la mise en œuvre de nouvelles obligations tant sur le système de collecte que sur la station de traitement.**

L'arrêté apporte un certain nombre d'éléments concernant les exigences en termes de déversements des réseaux d'assainissement par temps de pluie. Elles portent à la fois sur :

- des prescriptions d'équipements,
- des obligations de surveillance à réaliser et
- un renforcement de la transmission des informations issues de l'autosurveillance aux services de la Police de l'eau et de l'Agence de l'Eau.

La conformité des réseaux de collecte de type unitaire est évaluée en fonction du respect de l'un des trois critères suivants :

- le nombre de jours de déversement doit être inférieur à 20 par an, ou
- la pollution déversée doit être inférieure à 5% de la pollution produite durant l'année, ou
- le volume déversé doit être inférieur à 5% du volume d'eau usée produit durant l'année.

En concertation avec le maître d'ouvrage, le préfet fixe par arrêté l'option retenue qui n'a pas vocation à être modifiée.

L'évaluation de conformité à l'objectif mentionné ci-dessus, au titre de l'année N, est réalisée sur une moyenne annuelle à partir des données de fonctionnement du système de collecte des années N-4 à N.

Dans les secteurs où la collecte est séparative, en dehors des opérations programmées de maintenance et des circonstances exceptionnelles telles que mentionnées à l'article 2 de l'arrêté, les rejets directs d'eaux usées par temps de pluie ne sont pas autorisés.

Le préfet complète les exigences fixées dans le présent article notamment au regard des objectifs environnementaux et usages sensibles des masses d'eau réceptrices et des masses d'eau situées à l'aval.

#### **Impacts**

**En cas de non-conformité** de son système de collecte, le maître d'ouvrage **a alors deux ans** pour déposer une étude définissant le calendrier de mise en œuvre des actions destinées à mettre le système en conformité.

Ce calendrier ne devra pas excéder dix ans. Ce délai ne s'applique évidemment pas aux collectivités disposant d'un arrêté dont les exigences seraient conformes aux critères indiqués ci-dessus. Dans ce cas, le maître d'ouvrage sera tenu sans délai de respecter les prescriptions de son arrêté. En cas de « coût excessif » de ces actions, des dérogations pourront néanmoins être accordées.

### • L'AUTOSURVEILLANCE RÉSEAU

L'autosurveillance des réseaux d'assainissement concerne principalement les réseaux unitaires et mixtes de plus de 2 000 Eq/H. Elle consiste :

- A instrumenter les principaux déversoirs d'orage de mesures des débits et estimer les charges rejetées mensuellement pour les DO en aval des bassins versants supérieurs à 10 000 Eq/H.
- A estimer les périodes de déversement et des débits dans le cas des DO en aval des bassins versants supérieurs à 2 000 Eq/H.

Le tableau suivant indique le niveau d'instrumentation des déversoirs d'orage du contrat.

Instrumentation des déversoirs			
Type	2021	2022	N/N-1 (%)
Taux de déversoirs d'orage (120 < charge < 600 kgDBO/j) instrumentés (%)	100	100	0,0%
Taux de déversoirs d'orage (charge > 600 kgDBO/j) instrumentés (%)	100	100	0,0%

### • LE SUIVI DES REJETS INDUSTRIELS

Les industriels raccordés au réseau sont soumis à une autorisation de déversement délivrée par la Collectivité qui fixe les limites de qualité des rejets industriels. Le premier tableau ci-dessous précise les principaux industriels (ICPE notamment le cas échéant) raccordés au système de collecte du présent contrat qui ont obtenu à ce jour l'autorisation.

Cette autorisation peut être accompagnée d'une convention, laquelle est un contrat de droit privé signé entre tous les acteurs (entreprise, collectivité(s) propriétaire(s) des réseaux, gestionnaire de la station d'épuration).

Elle est le fruit d'une négociation et permet de préciser et de développer les modalités de mise en œuvre des dispositions de l'autorisation de déversement à laquelle elle est annexée. Le second tableau détaille les industriels qui ont signé une convention.

Industriels	Nature de l'activité	Convention signée	Autorisations signées	Date de signature
Afuludine (Avenant 1)	Fabrication d'autres produits chimiques	OUI	OUI	21/11/2019
Alpha Carbone	Dépollution et autres services de gestion de déchets	OUI	OUI	Décembre 2021
AmphénoI	Bureau d'études	NON	OUI	12/04/2016
Atelier José Vincent	Menuiserie, Agencement	NON	OUI	12/04/2016
Blanchisserie Roux	Blanchisserie	OUI	OUI	12/04/2016
Bouvard Alina Industrie	Biscuiterie	OUI	OUI	03/11/2021
Bricomarché	Bricolage	NON	OUI	12/04/2016
C&K Components	Electronique	OUI	OUI	14/07/2016 puis 12/01/2023
Centre Hospitalier Louis Pasteur	Médecine	OUI	OUI	12/04/2016
CHS St Ylie Blanchisserie (Avenant 1)	Médecine	OUI	OUI	03/11/2021
CHS St Ylie Hôpital	Médecine	OUI	OUI	12/04/2016
Clavière Salaisons	Fabrication charcuterie, Salaison	OUI	OUI	03/11/2021
Clavière viande	Découpe de viandes	OUI	OUI	27/10/2017
Ets Parrot	Travail du fil	OUI	OUI	12/04/2016
Fromagerie BEL (avenant n°1)	Fabrication de fromage	OUI	OUI	04/05/2016 puis 12/01/2023
GEANT CASINO / LECLERC	Grande distribution	NON	OUI	12/04/2016
Idéal Standard	Céramique	NON	OUI	12/04/2016
IDMM	Décolletage	OUI	OUI	07/10/2016
INNOVIA	Activité logistique et industrielle	OUI	OUI	10/12/2015
La Grande Tablee - Cuisine centrale	Restauration	OUI	OUI	15/02/2018
Lycée Duhamel	Education	OUI	OUI	16/07/2019
ONF	Stationnement et lavage de véhicule	OUI	OUI	03/11/2016
PETROL 39	Lavage de véhicules particuliers et utilitaires	OUI	OUI	02/08/2016
POLYCLINIQUE DU PARC	Activités hospitalières	OUI	OUI	23/01/2019
ROUX TP	Travaux publics	NON	OUI	12/04/2016
SERRAND RECYCLAGE	Récupération de déchets triés	OUI	OUI	03/08/2021

Industriels	Nature de l'activité	Convention signée	Autorisations signées	Date de signature
SICTOM	Collecte des déchets non dangereux	OUI	OUI	20/02/2019
SNS	Nettoyage industriel	NON	OUI	12/04/2016
SONELEC	Travaux d'installation électrique	NON	OUI	12/04/2016

### • LA PERFORMANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Les indicateurs suivants reflètent la performance du système d'assainissement collectif. Ils ont été fixés par le décret du 2 mai 2007.

Performance réseaux				
Indicateur	Unité	2021	2022	N/N-1 (%)
P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre / 1000 habitants desservis	0	0	-
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Nombre / 100 km	0,28	-	- 100,0%

### 3.1.6 Le diagnostic permanent

L'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020 demande la mise en œuvre avant 2022 d'un diagnostic permanent des systèmes d'assainissement pour toutes les agglomérations d'assainissement d'une taille supérieure ou égale à 10 000 équivalents habitants.

Cette démarche vise à suivre et à améliorer la performance du système d'assainissement afin d'en réduire l'impact sur l'environnement et d'améliorer la qualité du milieu récepteur.

Dans ce cadre, il est nécessaire de :

- Connaître en continu le fonctionnement et l'état structurel du patrimoine
- Prévenir ou identifier les dysfonctionnements dans les meilleurs délais
- Suivre et évaluer l'efficacité des actions engagées
- S'inscrire dans une logique d'amélioration continue

Ce pilotage de la performance du système d'assainissement s'appuie sur la définition, la mise en œuvre et le suivi d'un plan d'actions associées à des indicateurs.

Certaines actions sont incontournables : suivi en continu des flux, suivi des rejets non domestiques, surveillance des masses d'eau impliquées, démarche de gestion patrimoniale.

Afin d'accompagner le déploiement, un guide technique de mise en œuvre du diagnostic permanent a été élaboré par l'Astee avec le soutien du Ministère de la transition écologique et solidaire.

Le Diagnostic Permanent a été confié par la Collectivité au délégataire.

La démarche de Diagnostic Permanent constitue en un échange entre le délégataire et la collectivité dans le cadre d'une amélioration continue de la connaissance et du fonctionnement du système d'assainissement :

Réunions avec la Collectivité concernant le Diagnostic Permanent	Date
Présentation et échange autour de l'initialisation du Diagnostic Permanent	16/12/2021
Présentation du rendu de Diagnostic Permanent de l'année	31/12/2021
Validation des plans d'actions 2023	24/02/2023



L'extrait du plan d'actions (passées et futures) est disponible ci-dessous par thématique :

Réalisation	Validation par la collectivité	Famille	Sous Famille	Action	Pilier	Synthèse thématique	Responsable	Date butoir
25%	OUI	Diagnostic	P2 - Contrôle et analyse	Récupération des données Shape des réseaux exploités par SOGEDO et calcul des taux de connaissance à l'échelle du système	Patrimoine	Connaître le patrimoine collecteurs	DOLEA	30/04/2022
0%	OUI	Amélioration	P2 - Contrôle et analyse	Mise en cohérence des différentes sources de données au niveau des nombres et appellations (BASA, SIG, PPV)	Patrimoine	Connaître les points de rejet au milieu naturel	DOLEA	31/12/2022
0%	OUI	Diagnostic	P2 - Contrôle et analyse	Récupération des linéaires renouvelés ces 5 dernières années sur le périmètre SOGEDO et calcul du taux moyen de renouvellement à l'échelle du système.	Patrimoine	Connaître l'état du patrimoine réseau	DOLEA	31/12/2022
0%	OUI	Diagnostic	P1 - Visite et inspection	Intégration dans le nouveau SIG tronçons inspectés par ITV et notés par note d'état structurel.	Patrimoine	Connaître l'état du patrimoine réseau	DOLEA SOGEDO ?	31/12/2022
50%	OUI	Diagnostic	P3 - Monitoring	Finalisation de la sectorisation permanente à partir des calculs COYOTE des postes de refoulement et des débitmètres électromagnétiques existants.	Fonctionnement	Maîtriser les entrées d'Eaux Claires Parasites	DOLEA	31/12/2022
0%	OUI	Diagnostic	P1 - Visite et inspection	Réalisation d'une campagne de mesures nocturnes des ECPP suivies puis d'ITV ciblées.	Fonctionnement	Maîtriser les entrées d'Eaux Claires Parasites	DOLEA	31/12/2022
0%	OUI	Diagnostic	P2 - Contrôle et analyse	Intégration dans la synthèse des enquêtes, déjà classées par type de non-conformités (EU dans EP, EP dans EU, autre), le type de réseau (séparatif ou unitaire).	Fonctionnement	Contrôler les raccordements d'effluents domestiques	DOLEA	31/12/2022
0%	OUI	Diagnostic	P2 - Contrôle et analyse	Reflexion pour mise à jour du règlement assainissement afin de rendre obligatoires les enquêtes de conformité dans le cadre de ventes.	Fonctionnement	Contrôler les raccordements d'effluents domestiques	GRAND DOLE	31/12/2022
0%	OUI	Amélioration	P4 - Etude et sensibilisation	Réflexion sur la mise en place d'une démarche incitative pour la mise en conformité des raccordements.	Fonctionnement	Contrôler les raccordements d'effluents domestiques	GRAND DOLE	31/12/2022
60%	OUI	Diagnostic	P1 - Visite et inspection	Création du recensement des industriels pour lesquels une visite initiale en vue d'une convention serait pertinente au vu de leur activité.	Fonctionnement	Contrôler les raccordements d'effluents non domestiques	DOLEA GRAND DOLE	31/12/2022
0%	OUI	Diagnostic	P2 - Contrôle et analyse	Démarrage de la nouvelle campagne de prélèvement RSDE	Environnement	Maîtrise des pollutions	GRAND DOLE	31/12/2022
0%	OUI	Diagnostic	P4 - Etude et sensibilisation	Reflexion pour effectuer des analyses de micropolluants sur certains effluents tiers traités à la STEU.	Environnement	Maîtrise des pollutions	DOLEA GRAND DOLE	31/12/2022

## 3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement

Typologie des points de mesure réglementaires SANDRE :

Code Sandre du type de point réglementaire	Libellé du type de point réglementaire	Ouvrage concerné	Nombre de points possibles au sein de l'ouvrage concerné	Nature du support concerné
A2	Déversoir en tête de station	Station d'épuration	0 à 1	Eau
A3	Entrée Station	Station d'épuration	1	Eau
A4	Sortie Station	Station d'épuration	1	Eau
A5	By-pass	Station d'épuration	0 à 1	Eau

### 3.2.1 Le fonctionnement hydraulique

- LES VOLUMES REÇUS EN ENTRÉE DU SYSTÈME DE TRAITEMENT (A3)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes collectés en entrée du système de traitement.

Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m <sup>3</sup> )				
Commune	Site	2021	2022	N/N-1 (%)
DOLE	STEP de Choisey	2 599 390	2 282 030	- 12,2%

- LES VOLUMES DÉVERSÉS EN TÊTE DE STATION (A2)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes déversés en tête de station.

Volumes déversés en tête de station (en m <sup>3</sup> )				
Commune	Site	2021	2022	N/N-1 (%)
DOLE	STEP de Choisey	79 870	44 430	- 44,4%

- **LES VOLUMES TRAITÉS (A4)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes traités et rejetés au milieu naturel.

Volumes traités (en m <sup>3</sup> )				
Commune	Site	2021	2022	N/N-1 (%)
DOLE	STEP de Choisey	2 689 376	2 264 073	- 15,8%

### 3.2.2 L'exploitation des ouvrages de traitement

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur le réseau de collecte et les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, les consommations de réactifs et d'énergie, ...

- **LES CHARGES ENTRANTES**

Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de station.

Charges entrantes (kg/j)			
STEP de Choisey	2021	2022	N/N-1 (%)
DBO5	1 789,6	1 780	0,4%
DCO	4 393,4	4 507	3,5%
MeS	1 949,6	1 991	3,3%
NG	380,6	399,9	5,1%
Pt	54	53,6	- 0,6%

- **LES APPORTS EXTÉRIEURS**

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative des apports extérieurs (hors réseau de collecte) : graisses, matières de vidange, matières de curage, ...

Apports extérieurs			
STEP de Choisey	Nature	2021	2022
S12 - Apport extérieur en matière de vidange	Volume (m <sup>3</sup> )	1 683	2 025
S18 - Apport extérieur d'effluents industriels	Volume (m <sup>3</sup> )	32 740	22 340
S5 - Apport extérieur boue	Production (m <sup>3</sup> /an)	4 801	4 842

## • LES CONSOMMATIONS DE RÉACTIFS

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative de la consommation d'eau potable et non potable ainsi que celle des réactifs utilisés dans le cadre de l'exploitation des stations de traitement.

Consommation de réactifs					
STEP de Choisey	Nature	Unité	2021	2022	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Sels de Fer (FeCl3)	kg	115 251,71	118 121,95	2,5%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Chaux vive	kg	134 576,72	140 467,77	4,4%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère (*)	kg	4 500	18 184	304,1%

(\*) Le polymère en poudre a été remplacé par du polymère liquide.

## • LA FILIÈRE BOUE

### La production de boues

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des boues produites en station d'épuration.

Production des boues			
STEP de Choisey	2021	2022	N/N-1 (%)
MS boues (T)	990,7	930	- 6,1%
Production (m³/an)	152 992,4	192 160,4	25,6%

### L'évacuation de boues

La quantité de boue évacuée est détaillée dans le tableau suivant.

Evacuation des boues					
STEP de Choisey	Nature	Filière	2021	2022	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	158 699	266 142	67,7%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Epannage	839 590	894 430	6,5%
Total boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage / Epannage	998 289	1 160 572	16 %
S6 - Boues évacuées après traitement	Production (m³/an)	Compostage produit	742	1 097	47,8%
S6 - Boues évacuées après traitement	Production (m³/an)	Epannage	3 145	3 802	21%
Total boues évacuées après traitement	Production (m³/an)	Compostage / Epannage	3 887	4 899	26%

### L'analyse des boues

Les boues produites et valorisées en épandage agricole font l'objet d'analyses. Ce tableau résume les analyses réalisées.

Nombre d'analyses (valorisation agricole des boues)			
Station	Type	Nombre	Conformité (O/N)
STEP de Choisey	Composés organiques	6	Oui
STEP de Choisey	Eléments traces	8	Oui
STEP de Choisey	Valeur agronomique	8	Oui

- **LES SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT**

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des sous-produits évacués.

Bilan sous produits évacués					
STEP de Choisey	Nature	Filière	2021	2022	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Poids (kg)	STEP	120 000	105 000	- 12,5%
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	Incinération	20 000	24 000	20,0%
S9 - Huiles/graisnes évacuées sans traitement	Poids (kg)	STEP	1 250	5 880	370,4%

- **LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE**

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation électrique facturée des stations d'épuration (kWh)				
Commune	Site	2021	2022	N/N-1 (%)
DOLE	STEP de Choisey	1 484 974	1 520 597	2,3%

### 3.2.3 Les interventions sur les stations d'épuration

- **LES TÂCHES D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE**

Les interventions réalisées sur les stations d'épuration sont détaillées dans le tableau suivant.

Le fonctionnement des stations d'épuration - Nombre de tâches						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2021	2022	N/N-1 (%)
DOLE	STEP de Choisey	Astreinte sur usine	Total	37	28	-24,32%

Le fonctionnement des stations d'épuration - Nombre de tâches						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2021	2022	N/N-1 (%)
DOLE	STEP de Choisey	Tache de maintenance sur usine	Corrective	96	125	30,21%
DOLE	STEP de Choisey	Tache de maintenance sur usine	Préventive	157	135	-14,01%
DOLE	STEP de Choisey	Tache d'exploitation sur usine	Total	1 459	1 314	-9,94%

### • LES CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires sur les stations d'épuration				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
DOLE	STEP de Choisey	Détecteur des STEP	Détecteur gaz H2S RDC	28/03/2022
DOLE	STEP de Choisey	Détecteur des STEP	Détecteur gaz H2S 1er étage	28/03/2022
DOLE	STEP de Choisey	Détecteur des STEP	Détecteur gaz H2S RDC	14/09/2022
DOLE	STEP de Choisey	Détecteur des STEP	Détecteur gaz H2S 1er étage	14/09/2022
DOLE	STEP de Choisey	Equipement électrique des STEP	Armoire électrique ET01	26/07/2022
DOLE	STEP de Choisey	Equipement électrique des STEP	Armoire électrique ET02	26/07/2022
DOLE	STEP de Choisey	Equipement électrique des STEP	Armoire électrique ET04	26/07/2022
DOLE	STEP de Choisey	Equipement électrique des STEP	Armoire électrique dégrilleurs fins	26/07/2022
DOLE	STEP de Choisey	Equipement électrique des STEP	Armoire électrique ET03	26/07/2022
DOLE	STEP de Choisey	Equipement électrique des STEP	armoire générale BT	26/07/2022
DOLE	STEP de Choisey	Equipement sous pression (inspection) des STEP	Anti-bélier 1	03/03/2022
DOLE	STEP de Choisey	Equipement sous pression (inspection) des STEP	Anti-bélier 2	03/03/2022
DOLE	STEP de Choisey	Extincteur des STEP	extincteurs	04/10/2022
DOLE	STEP de Choisey	Moyen de levage des STEP	Palan motorisé	19/09/2022
DOLE	STEP de Choisey	Moyen de levage des STEP	Palan sac polymère	19/09/2022
DOLE	STEP de Choisey	Moyen de levage des STEP	Palan (2)	19/09/2022
DOLE	STEP de Choisey	Moyen de levage des STEP	Système de levage	19/09/2022
DOLE	STEP de Choisey	Moyen de levage des STEP	Système de levage	19/09/2022
DOLE	STEP de Choisey	Moyen de levage des STEP	chariot manuel porte palans	19/09/2022

### 3.2.4 La conformité des rejets du système de traitement

#### Obligations réglementaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016

Le principal document réglementaire régissant les systèmes d'assainissement collectif et non collectif est **l'arrêté assainissement du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020**. Cet arrêté modifié annule et remplace les arrêtés du 22 juin 2007 et du 22 décembre 1994 concernant toutes les installations à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub>.

#### Paramètres généraux

Le pH des eaux usées traitées rejetées est compris entre 6 et 8,5. Leur température est inférieure à 25 °C, sauf dans les départements d'outre-mer ou en cas de conditions climatiques exceptionnelles. Le préfet peut, dans ces départements ou lors de ces situations exceptionnelles, relever la valeur maximale de température des eaux usées traitées, sans toutefois nuire aux objectifs environnementaux du milieu récepteur.

#### Paramètres Carbone

Pour les paramètres DBO<sub>5</sub>, DCO et MES, en dehors des situations inhabituelles, les échantillons moyens journaliers prélevés sur la station de traitement des eaux usées respectent les valeurs fixées en concentration ou en rendement figurant au tableau 6 de l'annexe 3 de l'arrêté du 25 janvier 2010 ou, le cas échéant, les valeurs plus sévères fixées par le préfet. Les performances de traitement sont jugées conformes si le nombre annuel d'échantillons moyens journaliers non conformes à la fois aux valeurs fixées en concentration et en rendement ne dépasse pas le nombre prescrit au tableau 8 de l'annexe 3 de l'arrêté du 21 juillet 2015. Ces paramètres doivent toutefois en dehors des situations inhabituelles respecter les concentrations réductrices figurant au tableau 6 de l'annexe 3.

#### Paramètres azote et phosphore

Les rejets des stations de traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement de taille supérieure à 600 kg/j de DBO<sub>5</sub> localisées dans des zones sensibles à l'eutrophisation respectent en moyenne annuelle, pour le paramètre concerné (P<sub>tot</sub> ou N<sub>GI</sub>), les valeurs fixées en concentration ou en rendement figurant au tableau 7 de l'annexe 3 de l'arrêté du 25 janvier 2010 ou, le cas échéant, les valeurs plus sévères fixées par le préfet.

En cas de modification du périmètre de ces zones, un arrêté complémentaire du préfet fixe les conditions de prise en compte de ces paramètres dans le délai prévu à l'article R. 2224-14 du code général des collectivités territoriales.

#### Rejets au droit du déversoir en tête de station et des by-pass en cours de traitement

Ces rejets sont pris en compte pour statuer sur la conformité de la station de traitement des eaux usées, tant que le débit en entrée de la station est inférieur au débit de référence de l'installation.

• **L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

Le principal texte réglementaire régissant l'auto-surveillance est l'arrêté du 21 juillet 2015, modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020.

Le tableau suivant fait office de synthèse des exigences en matière de qualité de rejets des systèmes de traitement du présent contrat.

Synthèse de l'arrêté																		
Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.	Nom de l'autorisation de rejet
STEP de Choisey	Temps de pluie	NG	570			15							OU			70		17 avril 2018 - 2022
STEP de Choisey	Temps de pluie	pH																17 avril 2018 - 2022
STEP de Choisey	Temps de pluie	Pt	190			2							OU			80		17 avril 2018 - 2022
STEP de Choisey	Temps de pluie	Température eau																17 avril 2018 - 2022
STEP de Choisey	Temps de pluie	DBO5	3300	25			50						OU	80				17 avril 2018 - 2022
STEP de Choisey	Temps de pluie	MeS	3360	30			85						OU	90				17 avril 2018 - 2022
STEP de Choisey	Temps de pluie	DCO	7680	90			250						OU	75				17 avril 2018 - 2022
STEP de Choisey	Temps sec	Pt	190			2							OU			80		17 avril 2018 - 2022
STEP de Choisey	Temps sec	Température eau																17 avril 2018 - 2022
STEP de Choisey	Temps sec	NG	570			15							OU			70		17 avril 2018 - 2022
STEP de Choisey	Temps sec	pH																17 avril 2018 - 2022
STEP de Choisey	Temps sec	DBO5	3300	25			50						OU	80				17 avril 2018 - 2022
STEP de Choisey	Temps sec	MeS	3360	30			85						OU	90				17 avril 2018 - 2022
STEP de Choisey	Temps sec	DCO	7680	90			250						OU	75				17 avril 2018 - 2022

- LA CONFORMITÉ DES FRÉQUENCES D'ANALYSE**

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du planning d'analyses				
Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité en fréquence
DBO5	52	105	105	Oui
DCO	104	105	105	Oui
MeS	104	105	105	Oui
NG	52	52	52	Oui
pH	104	105	105	Oui
Pt	52	52	52	Oui
Température eau	104	105	105	Oui

- LA CONFORMITÉ PAR PARAMÈTRE**

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Conformité par paramètre									
Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réductibles	Conformité analytique	Conformité générale
DBO5	<sup>1</sup> 796,34	4,26	24,98	99	0	9	0	Oui	Oui
DCO	<sup>4</sup> 546,68	31,19	183	96	0	9	0	Oui	Oui
MeS	<sup>2</sup> 013,85	6,47	37,96	98	1	9	0	Oui	Oui
NG	399,88	3,86	20,59	95	0	5	0	Oui	Oui
pH	-	7,96	0	-	0	9	0	Oui	Oui
Pt	53,63	0,47	2,6	95	0	5	0	Oui	Oui
Température eau	-	17,26	0	-	0	9	0	Oui	Oui

- LA CONFORMITÉ ANNUELLE GLOBALE**

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

La conformité du système de collecte et de la station de traitement des eaux usées, avec les dispositions du présent arrêté et avec les prescriptions fixées par le préfet, est établie par le service en charge du contrôle avant le 1er juin de chaque année, à partir de tous les éléments à sa disposition.

Par conséquent, le jugement que nous affichons ici n'engage que notre avis d'exploitant et ne fait nullement foi réglementairement.

Conformité annuelle globale			
Commune	Site	2021	2022
DOLE	STEP de Choisey	Oui	Oui

### 3.3 Le bilan de la relation client

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

#### 3.3.1 Le nombre de clients assainissement collectif

Le nombre de clients assainissement collectif est détaillé dans le tableau suivant.

Le nombre de clients assainissement collectif			
Désignation	2021	2022	N/N-1 (%)
Particuliers	11 152	11 304	1,4%
Collectivités	121	116	- 4,1%
Professionnels	847	821	- 3,1%
Autres	0	-	-
Total	12 120	12 241	1,0%

#### 3.3.2 Les volumes assujettis à l'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

Volumes assujettis à l'assainissement			
Type volume	2021	2022	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	1 571 895	1 658 964	5,5%

Volumes reçus hors périmètre sur le réseau de Dole		
Communes raccordées	Volumes (en m3)	Facturés (en €)
Ex SIA de la Vèze (y compris Brevans village)	107 286	90 559
Authume	44 882	37 885
Crissey	29 283	24 718
Brevans (Parc)	26 955	22 753
Villette les Dole	48 774	41 170
Choisey	60 769	41 625
SEDIA (y compris Tavaux et Gevry)	214 073	285 781
Total	532 022	544 491

### 3.3.3 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	2 151	0
Facturation	269	232
Règlement/Encaissement	1 112	70
Prestation et travaux	472	0
Information	3 145	-
Technique assainissement	27	27
Total	7 176	329

### 3.3.4 La relation clients

Notre objectif commun est de garantir une approche professionnelle et une relation de confiance.

Relation client			
Désignation	2021	2022	N/N-1 (%)
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	-
Taux de prise d'appel au CRC	81,77	81,49	- 0,3 %
Satisfaction Post Contact	7,68	7,39	- 3,8 %
Pourcentage de clients satisfaits	76,78	73,4	- 4,4 %
Nombre de réclamations écrites FP2E	50	48	- 4,0 %
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	4,13	3,92	- 4,9 %

### 3.3.5 L'encaissement et le recouvrement

Composée d'un service administratif et de professionnels du recouvrement, cette entité interne à SUEZ Eau France travaille en étroite relation avec les services sociaux des communes et des départements.

Le taux global des créances (eau, assainissement) supérieures à 6 mois est calculé en prenant le ratio de l'intégralité des créances jugées comme recouvrables, rapportées au chiffre d'affaires de l'année écoulée. Il se détermine en pourcentage du chiffre d'affaires TTC.

Pour une collectivité, ce taux est un indicateur à caractère social. Il donne une mesure de la difficulté de paiement des habitants, même si les causes sont multiples. Ce taux est régulièrement mesuré et constitue un objectif important pour l'Entreprise Régionale.

Suez Eau France agit également au plan local comme au plan national pour améliorer son dispositif de solidarité et remplir au mieux ses missions de service public. Outre les partenariats développés localement avec les services sociaux, un dispositif d'aide aux clients démunis permet d'identifier les clients en réelle situation de précarité pour les orienter vers le CCAS, le Fonds de Solidarité Logement du Département ou le Correspondant Solidarité Logement interne Suez.

Lorsque toutes les actions de recouvrement amiable et/ou contentieux sont restées vaines et sous réserve de disposer des justificatifs requis (certificats d'irrecouvrabilité), les créances irrécouvrables sont passées en irrécouvrables, matérialisant une perte économique pour la collectivité et son concessionnaire.

Suez et ses équipes mettent tout en œuvre pour que le stock de créances irrécouvrables ne se reconstitue pas.

<b>L'encaissement et le recouvrement</b>			
<b>Désignation</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Créances irrécouvrables (€)	61 673	53 168,7	- 13,8%
Taux de créances irrécouvrables (%)	2,1	1,44	- 31,4%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	1,6	2,03	26,9%

### 3.3.6 Le fonds de solidarité

Il s'agit d'un dispositif public de maintien du service public de l'eau et de l'assainissement pour les personnes et les familles en situation de pauvreté et de précarité. Ce dispositif est piloté par les départements.

Le FSL attribue des aides financières ponctuelles et/ou finance des mesures d'accompagnement aux ménages en difficultés. Les aides attribuées couvrent divers domaines liés au logement : l'accès, le maintien et, depuis 2005, les dépenses liées aux impayés d'énergie, d'eau ou de téléphone.

SUEZ a noué des partenariats avec différentes structures partagées de services publics, telles que la Poste, la Maison de services publics ou les Point Informations Médiation Multi-services, qui permet d'offrir un service aux personnes isolées et fragiles. Il s'agit de lieux d'accueil ouvert à tous et destiné à faciliter l'utilisation de l'ensemble des services publics (Engie, EDF, Enedis, SNCF).

Les données ci-dessous représentent l'activité du Fonds de Solidarité Logement sur les communes du département gérées par SUEZ Eau France.

<b>Le fonds de solidarité</b>			
<b>Désignation</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Nombre de dossiers FSL	55	27	- 50,9%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	35	22	- 37,1%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	432,02	249,3	- 42,3%

Le fonds de solidarité			
Désignation	2021	2022	N/N-1 (%)
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	392,57	226,64	- 42,3%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	0	-	-
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT)	-	-	-
Montant du dégrèvement social (€ HT)	-	-	-
Montant Total HT "solidarité"	392,57	226,64	- 42,3%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m <sup>3</sup> facturé)	0,0002	0,0001	- 45,3%

### 3.3.7 Les dégrèvements pour fuite

Les données ci-dessous nous renseignent sur le nombre de dossiers de dégrèvement qui ont été demandés, accordés ainsi que les volumes associés.

Les dégrèvements			
Désignation	2021	2022	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	31	21	- 32,3%
Nombres de demandes de dégrèvement	31	21	- 32,3%
Nombres de demandes non couvertes contractuellement	0	-	-
Volumes dégrévés (m <sup>3</sup> )	2 789	6 383	128,9%

### 3.3.8 Le prix du service de l'assainissement

- LE TARIF**

Le tableau suivant permet de décomposer le tarif du service de l'assainissement.

Le tarif			
Détail prix assainissement	01/01/2022	01/01/2023	N+1/N (%)
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	21,24	22,94	8,0%
Montant HT part proportionnelle (€/an/m <sup>3</sup> ) – Tranche 1 (0-100 m <sup>3</sup> )	1,4147	1,5282	8,02%
Montant HT part proportionnelle (€/an/m <sup>3</sup> ) – Tranche 2 (>100 m <sup>3</sup> )	1,8391	1,9866	8,02%
Taux de la partie fixe du service (%)	10,65%	10,65%	0,0%
Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,00468	2,15135	7,3%
Prix HT au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	1,82243	1,95577	7,3%

- LA RÉPARTITION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT**

Les composantes du prix de l'assainissement				
Dénomination	Détail prix assainissement	01/01/2022	01/01/2023	N+1/N (%)
Service de l'eau - Part délégataire	Part fixe (abonnement) Contrat	21,24	22,94	8,0%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (modernisation des réseaux de collecte) Contrat	0,16	0,16	-
Redevances Tiers	TVA Contrat	0,1823	0,1956	7,3%

- L'ÉVOLUTION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT**

Le coefficient d'actualisation du prix est détaillé ci-dessous.

Evolution des révisions de la tarification				
Réseau	Désignation	01/01/2022	01/01/2023	N+1/N (%)
Eau usée	Coefficient d'indexation eaux usées	1,1063	1,195	8,0%

- LA FACTURE TYPE 120 M3**

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>215,49</b>	<b>237,04</b>	
<b>ABONNEMENT</b>					
Part Dolea du 01/01/2023 au 01/01/2024	<b>1</b>	22,94	22,94		10,0
<b>CONSOMMATION</b>					
Part Dolea					0,0
T1 de 0 M3 à 100 M3 du 01/01/2023 au 01/01/2024	<b>100 m<sup>3</sup></b>	1,5282	152,82		10,0
T2 de 100 M3 à 999999999 M3 du 01/01/2023 au 01/01/2024	<b>20 m<sup>3</sup></b>	1,9866	39,73		10,0
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>19,20</b>	<b>21,12</b>	
<b>AGENCE RHONE MEDITERRANEE CORSE</b>					
Modernisation des réseaux du 01/01/2023 au 01/01/2024	<b>120 m<sup>3</sup></b>	0,16	19,20		10,0
<b>TOTAL HT</b>			234,69		
<b>MONTANT TVA ( 10.0 %)</b>			23,47		
<b>Total TTCTVA acquittée sur les débits</b>				<b>258,16</b>	
<b>Net à payer</b>				<b>258,16 €</b>	



# Comptes de la délégation



## 4.1 Le CARE

Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire : "Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure."

### 4.1.1 Le CARE

#### DOLEA Asst

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2022			
(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)			
en Euros	2021	2022	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>3 653 313</b>	<b>3 691 071</b>	<b>1,0%</b>
Exploitation du service	3 375 270	3 374 116	
Collectivités et autres organismes publics	176 044	210 224	
Travaux attribués à titre exclusif	83 547	106 731	
Produits accessoires	18 452	0	
<b>CHARGES</b>	<b>2 747 124</b>	<b>2 995 162</b>	<b>9,0%</b>
Personnel	378 446	361 880	
Energie électrique	154 694	184 942	
Produits de traitement	61 022	75 308	
Analyses	28 233	14 303	
Sous-traitance, matières et fournitures	790 690	923 410	
Impôts locaux et taxes	16 062	16 800	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	180 203	213 446	
• télécommunication, postes et télégestion	4 446	3 394	
• engins et véhicules	44 077	56 721	
• informatique	48 466	50 501	
• assurance	14 739	13 677	
• locaux	40 667	41 569	
Frais de contrôle	44 193	43 782	
Ristournes et redevances contractuelles	31 164	32 439	
Contribution des services centraux et recherche	58 964	58 948	
Collectivités et autres organismes publics	176 044	210 224	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	602 542	612 183	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	200 912	200 912	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	3 318	158	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	20 532	44 169	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	105	2 258	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>906 189</b>	<b>695 909</b>	<b>-23,2%</b>
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	240 140	173 977	
<b>RESULTAT</b>	<b>666 049</b>	<b>521 932</b>	<b>-21,6%</b>

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

## 4.1.2 Le détail des produits

## DOLEA Asst

Compte annuel de résultat de l'exploitation		2022	
Détail des produits			
en Euros	2021	2022	Ecart en %
<b>TOTAL</b>	<b>3 653 313</b>	<b>3 691 071</b>	<b>1,0%</b>
Exploitation du service	3 375 270	3 374 116	0,0%
• Partie fixe facturée	265 702	272 932	
• Partie proportionnelle facturée	2 669 946	2 717 681	
• Pluvial facturé	158 074	165 946	
• Variation de la part estimée sur consommations	-103 593	-125 426	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	281 639	216 772	
• Aides au fonctionnement	103 503	126 211	
• dont prime épuration	103 503	126 211	
Collectivités et autres organismes publics	176 044	210 224	19,4%
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	176 044	210 224	
Travaux attribués à titre exclusif	83 547	106 731	27,7%
• Branchements	44 187	20 082	
• Autres travaux	39 359	86 649	
Produits accessoires	18 452	0	-100,0%
• Autres produits accessoires	18 452	0	

*Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006*

## 4.1.3 La présentation des méthodes d'élaboration

## PRESENTATION DES METHODES D'ELABORATION DES COMPTES ANNUELS DE RESULTAT D'EXPLOITATION 2022

- Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.
- Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.
- Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.
- Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.
- La présente note a pour objet d'exposer les principales caractéristiques de la méthode utilisée pour son élaboration.

## **Sommaire**

- I. ORGANISATION DE LA SOCIETE
- II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION
- III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES
- IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS
- V. IMPÔT SUR LES SOCIETES
- VI. ANNEXES

### **I. ORGANISATION DE LA SOCIETE**

Les ressources de toute nature dont le délégataire dispose sont positionnées dans son organisation centrale, régionale ou locale selon leur coût, leur rareté, et leur efficacité (ex. laboratoire d'analyses, centrale d'achats, centre de relations clients, services comptables, etc.).

L'organisation de SUEZ Eau France en 2022 s'appuie sur la Région qui est l'unité de base.

#### **o L'Entreprise Régionale est l'unité de base de l'organisation de la société**

- C'est une unité opérationnelle, qui bénéficie du soutien et des services apportés par le Siège Social. Il se subdivise à son tour en unités plus petites, jusqu'au secteur, qui ont en charge la gestion d'un ensemble de contrats proches géographiquement.
- Cette organisation permet à chaque contrat, quelle que soit sa taille, de bénéficier à tout moment des compétences et services attachés aux différents échelons de l'organisation (expertise technique, laboratoires, équipes d'intervention, services de garde, ...), ainsi que des moyens financiers et juridiques nécessaires. La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent un des principes majeurs d'organisation de SUEZ Eau France.

#### **o L'Entreprise Régionale dispose de sa propre comptabilité d'établissement**

- Son compte de résultat enregistre l'ensemble des recettes et dépenses d'exploitation courante, directes et indirectes.
- La quote-part de frais de fonctionnement du siège social est répartie et inscrite dans la comptabilité des régions.
- Les impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur les sociétés, sont également enregistrés localement.

### **II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION**

L'ensemble des produits et des charges d'exploitation est issu de la comptabilité générale de la société d'économie mixte à opération unique DOLEA. Cette comptabilité fait l'objet tous les ans d'un audit mené par le Commissaire aux Comptes dûment nommé et d'un rapport général présenté lors du Conseil d'Administration de ladite société.

### III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES

Les charges économiques calculées correspondent à des investissements réalisés par le délégataire, tant pour son compte propre (domaine privé), que pour le service délégué (domaine concédé) dans le cadre de ses engagements contractuels (programmes de travaux, fonds contractuels, annuités d'emprunt lorsqu'elles n'apparaissent pas en charges d'exploitation), ainsi qu'aux obligations de renouvellement.

Ces charges économiques permettent d'affecter à chaque investissement, concédé ou privé, le coût de financement correspondant, non intégré dans la comptabilité régions.

#### o Charges relatives aux renouvellements

Les contrats peuvent prévoir que le délégataire assure la charge de renouvellement visant à garantir le bon fonctionnement du service et le maintien du potentiel des ouvrages.

Les charges relatives aux renouvellements sont distinguées, dans le CARE, suivant l'obligation existant au contrat :

- a. garantie pour continuité du service,
- b. programme contractuel,
- c. fonds contractuel,

a. « **Garantie pour continuité du service** » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit « fonctionnel ») dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie de continuité du service doit, dans tous les cas, être évaluée en fonction d'un plan technique de renouvellement. Celui-ci est élaboré en fonction des dispositions contractuelles et du risque de renouvellement.

- Pour les anciens contrats (sans programme contractuel ou avec une obligation de renouvellement des branchements plomb inclus dans la garantie) :

La **traduction économique** de la garantie pour continuité de service est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement de référence.

- Si le plan technique de renouvellement révèle une dépense régulière sur la durée, la méthode de représentation est une moyenne arithmétique.

- Pour les contrats dont le Produit d'exploitation (hors Compte de Tiers, travaux exclusifs et produits accessoires) est inférieur à 100 k€, les charges relatives au renouvellement à afficher dans les CARE doivent correspondre aux dépenses réelles de l'année, sauf dans le cas des garanties de renouvellement qui couvrent le renouvellement des branchements plomb.

- Pour les contrats signés à partir de 2011 (sans programme contractuel) :  
Compte tenu du faible poids du renouvellement fonctionnel, la charge à inscrire dans le CARE est égale à la dépense réelle de l'année.

b. « **Programme contractuel de renouvellement** » : cette rubrique correspond au programme prédéterminé de travaux de renouvellements que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement (renouvellement dit « patrimonial »).

La **traduction économique** du programme contractuel de renouvellement est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

Pour les nouveaux contrats dont le chiffre d'affaires annuel est au moins supérieur à 500 K€ (signés à partir de 2011), la charge inscrite dans le CARE sera **révisée tous les 3 à 5 ans pour tenir compte de la variation entre les montants nets effectivement engagés et les montants prévisionnels**. La nouvelle charge à inscrire, progressant comme la prévisionnelle au même taux de progressivité, sera déterminée pour assurer l'équilibre actuariel au taux de financement fixé contractuellement entre, d'une part les charges déjà inscrites dans les CARE et la nouvelle charge à inscrire sur la durée résiduelle du contrat, et d'autre part les montants nets effectivement engagés et à engager.

c. « **Fonds contractuels de renouvellement** » : cette rubrique correspond au cas où, par dérogation au principe des risques et périls caractérisant une DSP, le délégataire n'est contractuellement tenu que de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m<sup>3</sup> vendu...) et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la « dotation » au fonds contractuel, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

### o Charges relatives aux investissements contractuels

Les charges relatives aux investissements du domaine concédé sont distinguées, dans le CARE, entre les principaux types d'obligations existant au contrat :

- a. programme contractuel,
- b. fonds contractuel,
- c. annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire,
- d. investissements incorporels.

a. « **Programme contractuel** » : cette rubrique correspond au programme de travaux neufs que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement. Il s'agit des anciennes « redevances de domaine concédé ». A la fin du programme de travaux neufs, une comparaison est effectuée entre les montants prévisionnels déterminés en début de contrat, et les montants réellement engagés. La charge calculée du CARE peut alors être révisée en fonction de cette variation. Sont également repris dans cette ligne les investissements de 1er établissement ou travaux neufs non programmés dans le contrat initial ou ses avenants mais réalisés par le délégataire pour différents motifs (urgence, sécurité, productivité...). Le rachat du parc compteur en début du contrat et la remise gratuite à la Collectivité en fin de contrat, comme un bien de retour, figure aussi sur cette ligne.

b. « **Fonds contractuels** » : cette rubrique est à renseigner lorsque le délégataire est contractuellement tenu de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m<sup>3</sup> vendu...) et de le consacrer aux investissements du domaine concédé dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la dotation contractuelle, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

c. « **Annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire** » : cette rubrique est utilisée pour représenter les annuités d'emprunts de la collectivité que le délégataire prend en charge dans le cadre du contrat de délégation.

d. « **Investissements incorporels** » : sont représentés sur cette rubrique les droits d'usage et les participations financières aux travaux.

Mis à part le « fonds contractuel », la traduction économique de ces investissements doit être assurée par des charges économiques calculées. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants investis sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

La méthode consiste à calculer l'annuité progressive d'un emprunt destiné à financer la totalité des investissements réalisés sur la durée du contrat.

### o Charges domaine privé

Cette charge a pour objectif de retrouver, au terme de la durée de vie du bien une somme suffisante pour en assurer le renouvellement, et de rémunérer le capital utilisé pour l'achat. La méthode est applicable à tous les contrats.

1. Dans les installations du Domaine privé, on isole les compteurs, pour lesquels :

- soit on constate une charge calculée en fonction d'un barème interne établi chaque année par la Direction Administration et Finances. Ce barème est basé sur le coût d'achat réel des compteurs au cours de l'exercice, majoré de frais de magasinage et de pose, et incorporant une quote-part de frais généraux.

La charge relative aux compteurs est ainsi égale à l'annuité de remboursement du capital immobilisé, à un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread).  
La durée retenue est basée sur une durée de vie moyenne des compteurs.

- soit le barème interne n'est pas adapté (cas de rachat du parc des compteurs en début du contrat ou de renouvellement des compteurs pour non compatibilité dans le cas de mise en place de la télérelève). Dans ce cas, une annuité progressive au taux de financement externe OAT (selon durée du contrat) + spread doit être calculée sur la base des flux prévisionnels (valeur de rachat de parc en début du contrat, dépenses du PRC, vente du parc en fin contrat).  
Cette annuité calculée pour le CEP est reprise dans le CARE.

2. Autres éléments corporels et incorporels ('charges relatives aux investissements du domaine privé') :

Ce sont des biens du domaine privé corporel de SUEZ Eau France, tel que bureaux, véhicules, mobilier, ... ainsi que les biens du domaine privé incorporel.

Dorénavant l'ensemble des charges informatiques se retrouve sur la ligne Informatique dans les Autres dépenses d'exploitation.

La charge relative aux autres éléments corporels et incorporels est constituée par la somme de deux termes :

- la dotation aux amortissements industriels du bien non inflatée,

- le coût des capitaux investis, assis sur la valeur nette comptable du bien multiplié par un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) égal à 4.09%.

La charge ainsi calculée, sera répartie aux différentes activités et aux contrats en fonction de leur valeur ajoutée respective.

### ○ Rémunération du besoin en fonds de roulement

L'évaluation du besoin en fonds de roulement prend en compte la fréquence de facturation des clients, les délais d'encaissement des factures, et de reversement des redevances et surtaxes, la vitesse de rotation des stocks et les délais de paiement des fournisseurs. Sa rémunération est basée sur les taux court terme du marché égal à -0,16% (moyenne des taux ESTER de janvier à novembre 2022 +0.59%) soit 0,43% en position emprunteur (BFR positif) et 0% en position prêteur (BFR négatif).

## IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS

Lorsqu'un contrat déficitaire les premières années, devient bénéficiaire, on constate l'apurement du déficit accumulé.

## V. IMPÔT SUR LES SOCIETES

Un impôt théorique est calculé, au taux en vigueur, dès lors que le résultat du contrat est bénéficiaire, après report des déficits éventuels.

Le calcul normatif de l'IS ne tient pas compte de la contribution additionnelle qui représente + 0.83 % de taux d'IS supplémentaire.

Le taux applicable est de 25%.

## 4.2 Les reversements

Cette partie présente les différents reversements à destination de la collectivité et des administrations, y compris ceux liés à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

### 4.2.1 Les reversements à la collectivité

Les reversements au profit de la collectivité (hors reversement de TVA) intervenus au cours de l'exercice sont :

Les reversements à la collectivité		
Période	Date du reversement	Montant (€)
RODP - 01/01/2022 - 31/12/2022	30/06/2022	32 438,80
FRAIS DE CONTROLE - FORFAIT 40 000€ HT REVALORISE	30/06/2022	43 417,72
Total		75 856,52

## 4.3 La situation des biens et des immobilisations

Le présent chapitre se rapporte aux biens inventoriés au chapitre "L'inventaire du patrimoine".

Il détaille la politique de gestion du patrimoine menée par le Déléataire et la Collectivité conformément au contrat de délégation pour veiller au bon état des biens et leur adéquation à remplir leur fonction.

Il détaille en particulier les programmes de renouvellement et d'amélioration effectués par le Déléataire, en indiquant la dépense constatée, qui correspond aux coûts comptables (factures, coûts internes immobilisés, frais généraux) constatés sur l'année.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Déléataire : un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité.

### 4.3.1 La situation sur les installations

#### • LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE

Nous avons réalisé les travaux de renouvellement nécessaires au bon fonctionnement des installations, conformément à nos obligations contractuelles, sur les installations suivantes :

Renouvellement sur les installations (Fonds électromécanique)	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
PR des Epenottes - Trappes accès	1 031,40
PR transfert rive gauche rive droite - Automate	18 515,57
PR Genève - 2 pompes	16 263,02
PR les Nomades - Armoire électrique	5 455,06
PR les Nomades - 2 pompes	3 153,78
STEP de Choisey -Vis - Doseur à chaux 1	3 447,00
STEP de Choisey - Système polymère liquide	1 044,64
STEP de Choisey - Centrifugeuse 2	4 484,43
STEP de Choisey – Réparation collecteur clarificateur 1	2 295,40
STEP de Choisey - Réparation hydroéjecteur 1	4 548,79
STEP de Choisey - Détecteur H2S 1er étage	2 927,86
STEP de Choisey - Forage - Génie civil	23 599,22
STEP de Choisey - Contacteur surpresseur 3	907,06
STEP de Choisey - Pompe file 1 recirculation 2	1 756,74
STEP de Choisey - 2 gavopompes	1 978,00
STEP de Choisey - Chargeur-Radiateur eau froide	11 816,51
STEP de Choisey - Automate centrifugeuse 1	2 655,49
<b>Total</b>	<b>105 879,97</b>

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE**

Le tableau suivant présente le programme de renouvellement et de réhabilitation de réseau réalisé sur l'année :

<b>Renouvellement et réhabilitation des réseaux</b>	
<b>Opération</b>	<b>Dépenses comptabilisées (€)</b>
Renouvellement accessoires de voirie	39 233,34
Renouvellement branchements Assainissement	1 597,53
Renouvellement - Caméra d'inspection	9 871,20
Contournement assainissement du Centre-Ville	101 245,80
Contournement assainissement du pont de la Corniche	62 323,31
Renforcement de la conduite de refoulement assainissement avenue du Maréchal Juin	63 957,27
Chemisage rue des Fourches	318 380,59
Renouvellement canalisation Rue Albert Camus	2 970,00
Renouvellement canalisation Rue Renorbert Nélaton	1 660,80
Renouvellement canalisation Rue du Général Lasnes	1 660,80
<b>Total</b>	<b>602 900,64</b>

## 4.4 Les investissements contractuels

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué :

- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué,
- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.

La présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation figure ci-avant.

Le présent chapitre distingue les investissements de renouvellement, les travaux neufs du domaine concédé et les investissements du domaine privé :

- Le renouvellement se définit comme le remplacement, à fonction identique, d'un bien du domaine concédé. Ce nouveau bien peut être d'une conception strictement identique, améliorée, ou d'une technologie différente. Ce qui importe est sa finalité,
- Les travaux neufs sont représentés par les opérations de création d'installations neuves ou le remplacement de biens qui donnent lieu à une extension, soit lorsque le volume traité est augmenté (aspect, quantitatif), soit lorsque la qualité du service rendu est sensiblement améliorée (aspect qualitatif),
- Les investissements du domaine privé sont des biens du domaine privé de SUEZ Eau France, tels que les compteurs et les équipements de télérelève, ainsi que l'outillage et équipements, bureaux, véhicules, mobilier, informatique, etc., ...

#### 4.4.1 Le renouvellement

- LES OPÉRATIONS RÉALISÉES**

Les opérations de renouvellement réalisées sur l'année d'exercice ont été décrites au chapitre "La situation des biens et des immobilisations". Le tableau suivant récapitule ces opérations.

Renouvellement de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Installations	105 879,97
Réseaux	602 900,64
Total	708 780,61

- LA COMPTABILISATION DU RENOUVELLEMENT DANS LE CARE**

La traduction dans le CARE de ces dépenses est la suivante :

Dépenses comptabilisées dans l'année par type d'obligation contractuelle	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Fonds contractuel de renouvellement	708 780,61
Total	708 780,61

- LE SUIVI PLURIANNUEL DU RENOUVELLEMENT**

Les dépenses constatées de renouvellement au cours des 2 dernières années d'exercice sont les suivantes :

Suivi pluriannuel du renouvellement : dépenses comptabilisées (€)		
Opération	2021	2022
Renouvellement	845 785,82	708 780,61

- LE SUIVI PLURIANNUEL DES TRAVAUX NEUFS**

Les dépenses constatées sur les travaux neufs au cours des 2 dernières années d'exercice sont les suivantes :

Suivi pluriannuel des travaux neufs : dépenses comptabilisées (€)		
Opération	2021	2022
Travaux neufs	2 411,64	0





Votre délégataire



DOLEA ASSAINISSEMENT est une SEMOP qui réunit 2 actionnaires :

- Communauté d'Agglomération du Grand Dole : 49 %
- SUEZ Eau France : 51 %

Fort de son expertise bâtie depuis 150 ans, SUEZ œuvre à un accès aux services essentiels de l'environnement pour tous. SUEZ fournit une eau de qualité, adaptée à chaque usage, tout en préservant ce bien commun. Nous valorisons les eaux usées et les déchets pour les transformer en de nouvelles ressources.

En France, berceau historique du Groupe, 29 500 collaborateurs s'engagent chaque jour pour préserver les éléments essentiels de notre environnement : l'eau, la terre et l'air, qui garantissent notre futur.

Cette partie décrit l'organisation de l'actionnaire SUEZ Eau France ainsi que les moyens humains et matériels que nous mettons en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat.

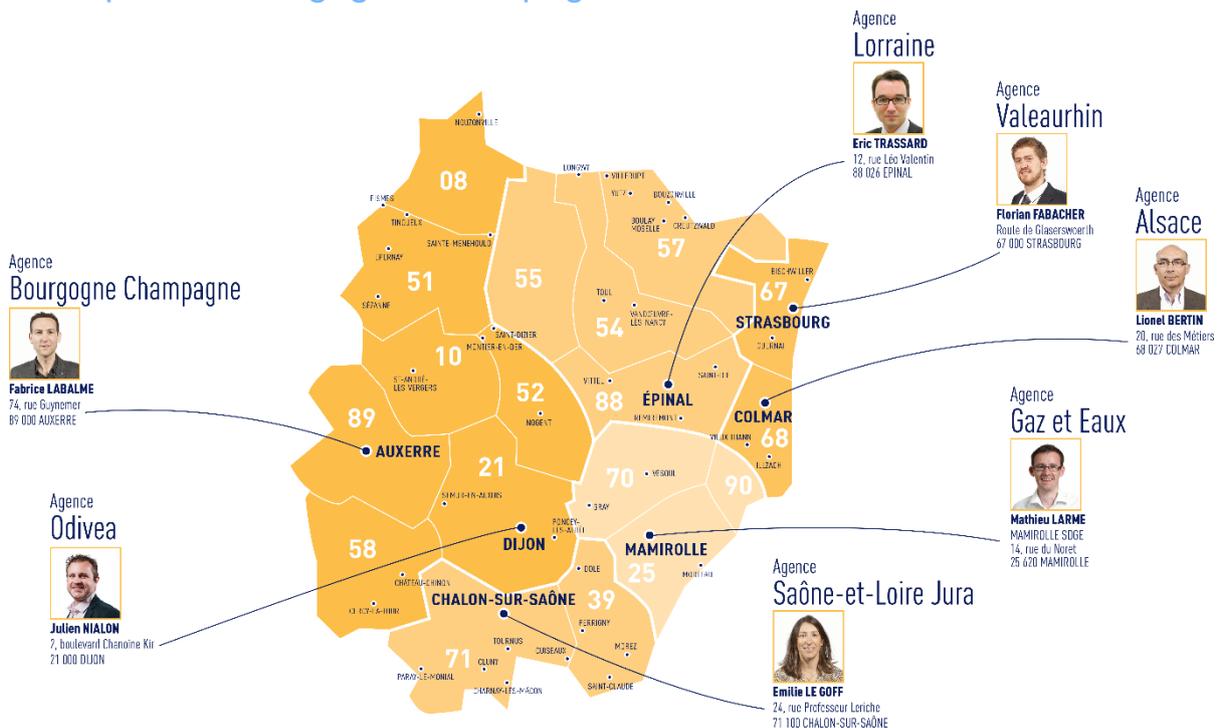
## 5.1 Notre organisation

### 5.1.1 La Région

# Dans la Région Est, SUEZ Eau France regroupe :

- ⇒ Les régions administratives Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté.
- ⇒ 1120 collaborateurs travaillent chaque jour à la préservation des ressources en eau.
- ⇒ Le siège est basé à Dijon.

Son organisation assure une grande proximité vis-à-vis des clients **7 Agences territoriales** sont ainsi en charge de la gestion des contrats : Lorraine, Valeaurhin, Alsace, Gaz & Eaux, Saône & Loire Jura, Dijon Métropole et Bourgogne Champagne.





**Pierre KLONINGER**  
Directeur Région Est



**1 120**  
collaborateurs



**Périmètre géographique**

Grand Est  
Bourgogne -  
Franche-Comté



**Population couverte**  
(Eau et Assainissement)

**4 200 000**  
habitants



**Implantation**

Le siège est basé à Dijon.  
Le territoire compte plus  
de 30 sites d'embauche,  
sur 18 départements.

**Clients  
Eau potable**

**1 200 000**

**Clients  
Assainissement**

**818 000**

**Contrats  
DSP**

**436**

**Contrats  
PS**

**657**

**Usines  
d'eau potable**

**403**

**Stations d'épuration**

**423**

**Postes  
de relevage**

**1 646**

**Réseaux Eau  
+ Assainissement**

**26 638 km**



## Principaux partenaires de la Région Est

- Dijon métropole (21)
- Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (21)
- Dole (39)
- Eurométropole de Strasbourg (67)
- SIVOM de Mulhouse (68)
- Le Grand Chalon (71)
- Communauté urbaine du Grand Nancy (54)
- Communauté d'Agglomération de Longwy (54)
- Communauté d'Agglomération d'Épinal (88)
- St-Dié-des-Vosges (88)
- Syndicat Mixte des Eaux du Winborn (57)
- Syndicat intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (25)
- Communauté d'Agglomération d'Épernay Coteaux et Plaine de Champagne (51)
- Communauté d'Agglomération de Saint Dizier Der et Blaise (52)

## Les métiers de l'activité eau concernent le petit cycle de l'eau :



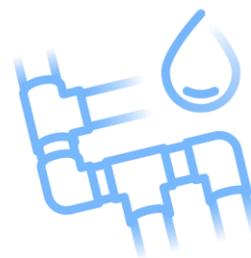
### PRODUIRE

de l'eau et protéger la ressource



### DISTRIBUER

l'eau et proposer des services innovants adaptés aux besoins des consommateurs



### COLLECTER & ASSAINIR

les eaux usées pour les rendre propres à la nature

Dans la Région Est, SUEZ imagine **des solutions innovantes** pour accompagner ses clients dans le **passage** d'un modèle linéaire qui surconsomme les ressources à **une économie circulaire** qui les recycle et les valorise.

## Valoriser et préserver la ressource

### Valoriser les boues en énergie pour la ville :

- **Boues et jus de choucroute** transformés en biogaz à la station d'épuration de Meistratzheim.
- **Projet Biovalsan** : la station d'épuration de Strasbourg a été la première en France à transformer le biogaz produit à partir des eaux usées en biométhane. Ce gaz vert est réinjecté dans le réseau de distribution et représente l'équivalent de ce que consomment 5000 logements BBC en 1 an

### Utiliser l'énergie des eaux usées pour chauffer la ville et les piscines :

3 degrés bleu eau chaude et chaleur

- **74 % des besoins en chaleur** des 108 logements sociaux de l'ancienne Caserne Lefèbvre à Mulhouse sont couverts par la chaleur des eaux usées introduites dans les circuits de chauffage.
- **A Chenôve**, où les 13 500 m<sup>2</sup> des entrepôts du Tramway de Dijon sont chauffés à plus de 50% grâce à la chaleur des eaux usées
- **A la piscine des Grésilles de Dijon** ou au **Centre Nautique de Chalon-sur-Saône**, où le système « Degrés Bleu Eau Chaude » permet de chauffer et de régler indépendamment la température des petits et grands bassins



### « Eauverte à Dijon »

Depuis 2012, Dijon métropole et SUEZ récupèrent les eaux issues du drainage d'un parking du centre-ville, qui partaient jusqu'alors à l'égout. Grâce à ce procédé, nommé « Eauverte », l'eau sert à arroser les pelouses des 15 km du parcours du tramway et également au lavage des rames, des quais, de la voirie et des bus. Elle alimente également les canaux d'irrigation du jardin de l'Arquebuse. De quoi permettre à Dijon métropole d'économiser près de 100 000 m<sup>3</sup> d'eau potable par an.

## Innovover

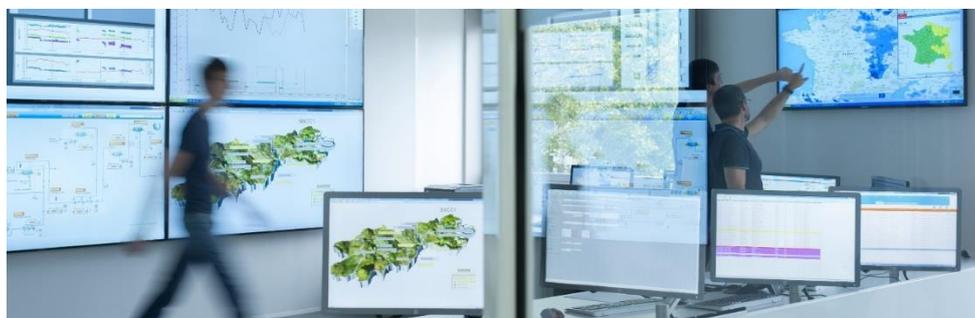
### Pour rendre la ville plus intelligente

- ⇒ **Accompagner Dijon métropole vers la métropole Intelligente**, en partenariat avec Bouygues Energies & Services, Citelum et Capgemini, en réalisant et en gérant un poste de pilotage connecté des équipements de l'espace public.
- ⇒ **190 000** compteurs intelligents sur l'ensemble de notre territoire
- ⇒ **2 centres de pilotage VISIO**, à Dijon et à Thann, regroupant différents services, savoir-faire, technologies numériques et pilotant en temps réel les services d'eau ou d'assainissement du grand cycle de l'eau de la ville.
- ⇒ **85 systèmes experts Aquadvanced**, permettant à nos clients de surveiller en temps réel le réseau d'eau potable
- ⇒ **2 systèmes experts WELLWATCH**, permettant de suivre tous les forages de Dijon et Creutzwald afin de détecter des surconsommations et ainsi alerter l'exploitant pour optimiser la performance énergétique des forages.
- ⇒ **1 AVICRUE**, mis en œuvre pour la première fois en mars 2014 sur la rivière de l'Ouche, cet outil permet d'alerter automatiquement la Ville de Dijon par SMS et par mail de tous les risques d'inondation. Les services de la Ville peuvent alors mettre en œuvre les mesures de protection adaptées pour en réduire les impacts sur les biens et alerter les populations riveraines.

### Innovation contractuelle : création des premières SEMOP en France

En janvier 2016, la ville de Dole a confié ses services d'eau et d'assainissement à **Doléa Eau et Doléa assainissement, premières SEMOP en France**. Ces 2 Sociétés d'Economie Mixte à OPération unique sont détenues à 49% par la ville de Dole et à 51% par le Groupe SUEZ. Ce nouveau mode de gestion permet à la collectivité de piloter son service conjointement avec un opérateur privé.

En avril 2021, c'est à Dijon qu'est née la 1<sup>ère</sup> SEMOP multiservices de France nommée Odivea. Elle regroupe au sein d'un seul et même contrat à la fois la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement, pour 220 000 habitants de 15 des 23 communes de Dijon métropole.



## Être un partenaire responsable du territoire

### De nombreux partenariats associatifs autour de la protection de la ressource :

- ✓ Lancement d'un programme pédagogique au « fil de l'Ehn » à la station d'épuration de Meistratzheim, avec l'ARIENA, la Maison de la Nature Bruche Piémont et Le SIVOM du Bassin de l'Ehn.
- ✓ Partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) pour favoriser le développement de la biodiversité sur la step de Wittelsheim.
- ✓ Ancrage territorial fort en tissant des liens avec de multiples associations alsaciennes fédérant un réseau d'entreprises engagées dans le développement durable : *Initiatives Durables, le Labo des partenariats, start-up des territoires.*

### Une Entreprise socialement Responsable

- ✓ **FACE VOSGES** : Club d'entreprises, co-fondé en 2013 par SUEZ, qui lutte contre toute forme d'exclusion en s'appuyant sur la participation active des entreprises.
- ✓ **Partenariats institutionnels** : ENIL (Ecole Nationale d'Industrie Laitière) à Mamirolle et ENGEESS de Strasbourg.
- ✓ **Partenariat avec le Centre de réadaptation de Mulhouse** : intégration des travailleurs handicapés, ateliers de simulations d'entretiens d'embauche, soutien à la formation et accueil de stagiaires ;
- ✓ **Partenariats avec des organismes sociaux** : conventions signées avec le CCAS et VOSGELIS (bailleur social).
- ✓ **De multiples actions citoyennes et solidaires sont mises en place** : Formation des travailleurs sociaux, ateliers éco-gestes pour les publics fragiles.
- ✓ **PIMMS de Dijon** : SUEZ est un membre fondateur du PIMMS de Dijon depuis 2000. Le *Point d'Information et de Médiation Multi-Services* est une association de médiation qui fait le lien entre les usagers et les entreprises privées ou les services publics.
- ✓ **La démarche Bien vivre dans son logement** : SUEZ a développé l'opération « Bien vivre dans son logement » en partenariat avec Dijon métropole, des bailleurs sociaux et les fournisseurs d'énergie. L'objectif : aider les Dijonnais à réduire leurs factures d'eau et d'énergie en maîtrisant leur consommation.
- ✓ **GRETA de Dole** : SUEZ a créé une filière de formation unique en France sur les métiers de l'eau. Avec plus de 90 personnes diplômées depuis 2004, grâce à 6 salariés-enseignants et 20 tuteurs, SUEZ est engagé pour la formation et l'insertion, avec plus d'un diplômé sur trois qui a trouvé un emploi chez SUEZ.
- ✓ **Une nouvelle formation de Technicien de Maintenance adaptée aux métiers de l'eau** : SUEZ, le pôle formation UIMM Bourgogne 21-71 et le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) de Saône-et-Loire industrie se sont associés en 2019 pour créer une nouvelle formation qualifiante avec la remise d'un Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie (CQPM). L'objectif est de former les futurs professionnels des métiers de l'eau pour déployer leur employabilité sur le territoire du Grand Chalon et des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est.







# Glossaire





## PRINCIPALES DÉFINITIONS

### A

- **Abandon de créance**  
Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fond de Solidarité Logement.
- **Abonné domestique ou assimilé**  
Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.
- **Abonnement**  
L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné ou l'installation d'assainissement autonome).
- **Assainissement non collectif (ANC) ou autonome**  
L'assainissement non collectif est parfois appelé autonome ou individuel. Il désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.
- **Assainissement collectif**  
L'assainissement collectif est le mode d'assainissement qui regroupe les infrastructures publiques de collecte (branchements), transport (collecteurs) et traitement centralisé (stations d'épuration et ouvrages de prétraitement physique). Les effluents sont collectés et transportés à l'échelle d'une ou de plusieurs collectivités ou quartiers.
- **Autorité organisatrice**  
Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.
- **Avaloir**  
Ouverture destinée à recueillir les eaux de ruissellement et à les évacuer à l'égout.

### B

- **Branchement assainissement**  
Canalisation ou raccordement, en général enterré, destiné à véhiculer les eaux usées et/ou les eaux pluviales depuis l'origine (point d'entrée) jusqu'au collecteur (d'après le paragraphe 3.6 de la NF EN 752-1).

### C

- **Certification ISO 9001**  
Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.
- **Certification ISO 14001**  
Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.
- **Collecteur**

Canalisation ou tout autre ouvrage habituellement enterré, destiné à véhiculer des eaux usées et/ou des eaux pluviales (d'après la NF EN 752-1).

- **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, ...) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.

- **Commission départementale Solidarité Eau**

Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.

- **Curage**

Opération de nettoyage ou de désobstruction d'un collecteur, avec extraction de matières, incluant l'utilisation de la haute pression. Il peut être **préventif** (avant problème) ou **curatif** (pour résoudre le problème).

## D

---

- **DBO5**

Demande Biologique/Biochimique en oxygène pour 5 jours. La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20° C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

- **DCO**

Demande chimique en oxygène : indicateur de pollution correspondant à la quantité d'oxygène consommée pour oxyder les matières biodégradables et non biodégradables.

- **Désobstruction**

Opération de débouchage d'un collecteur, par curage ou par chasse.

## E

---

- **Eaux pluviales**

Eaux provenant des précipitations, qui ne se sont pas infiltrées dans le sol et qui sont recueillies dans le réseau d'assainissement directement depuis le sol ou depuis les surfaces extérieures des bâtiments (d'après la NF EN 752-1).

- **Eaux résiduaires ou eaux usées**

Eaux modifiées par l'usage qui en a été fait et rejetées dans un réseau d'évacuation ou d'assainissement ou vers des ouvrages d'assainissement autonome.

- **Eaux usées domestiques**

Eaux usées provenant des cuisines, buanderies, lavabos, salles de bain, toilettes et installations similaires, en résumé provenant des usages domestiques dans une maison (NF EN 752-1).

- **Échantillon**

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

- **Enquête de conformité**

Une enquête de conformité, permet d'établir un diagnostic vérifiant que :

- les eaux usées d'une habitation sont directement raccordées au réseau public d'eaux usées (sans fosse, ni rétention).
- les eaux pluviales de l'habitation sont gérées sur la parcelle ou exceptionnellement raccordées au réseau public d'eaux pluviales.

- **Equivalent-habitant (EqHab)**

L'équivalent-habitant est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 EqHab= 60 g de DBO5.

## H

---

- **Habitant**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

- **Habitant desservi**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

## I

---

- **Inspection télévisée**

L'inspection télévisée (à l'aide de caméra vidéo) des canalisations est utilisée pour la détection de fuites, des obstructions et la vérification enregistrée de l'état du conduit. Le passage de la caméra vidéo dans les canalisations se fait par poussée manuelle, jusqu'à une longueur suffisante pour une inspection totale des canalisations.

L'écran visualise l'état du conduit. La distance parcourue par le câble et le détecteur par signal acoustique localise très précisément l'endroit de l'anomalie. En cas d'intervention nécessaire, les travaux de démolition sont limités à la zone concernée, ce qui amène des économies très substantielles du coût d'intervention.

- **ISDND**

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (correspondant à l'ancienne dénomination CET de classe 2).

## M

---

- **MES**

Matières en suspension : quantité de matière récupérée par filtration sur tamis, elle caractérise la pollution particulaire ou non dissoute.

- **Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N**

Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

## N

---

- **NK**

Azote Kjeldahl : quantité d'azote présente dans un effluent sous forme ammoniacale (NH<sub>4</sub>) et organique, mais n'incluant pas les formes nitrates (NO<sub>3</sub>) ou nitrite (NO<sub>2</sub>). Il ne s'agit pas de l'azote total (global) exprimé en :

$$\text{NGL} = \text{NK} + \text{NO}_2 + \text{NO}_3$$

- **Nombre d'abonnements**

Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, ...).

- **Nombre d'habitants**

Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

## O

---

- **Ouvrage assainissement**

Ouvrage connecté au réseau d'assainissement et permettant la captation ou le stockage des eaux usées ou pluviales : avaloirs, grilles, déversoirs d'orage, déshuileurs, dessableurs.

- **Ouvrages de prétraitement**

Le prétraitement a pour objectif d'éliminer les éléments les plus grossiers, susceptibles de gêner les traitements ultérieurs et d'endommager les équipements. Il s'agit des déchets volumineux (dégrillage), des sables et graviers (dessablage), des graisses et huiles (dégraissage et déshuilage). Au cours du **dégrillage**, les eaux usées passent au travers d'une grille dont les barreaux, plus ou moins espacés, retiennent les matières les plus volumineuses. Ces éléments sont ensuite éliminés avec les ordures ménagères.

Le **dessablage** débarrasse les eaux usées des sables et des graisses par sédimentation. L'écoulement de l'eau à une vitesse réduite dans un bassin appelé "désableur" entraîne leur dépôt au fond de l'ouvrage. Ces particules sont ensuite aspirées par une pompe. Les sables récupérés sont essorés, puis lavés avant d'être soit envoyés en décharge, soit réutilisés, selon la qualité du lavage.

Le **dégraissage** vise à éliminer la présence de graisses dans les eaux usées, graisses qui peuvent gêner l'efficacité des traitements biologiques intervenant ensuite. Le dégraissage s'effectue par flottation. L'injection d'air au fond de l'ouvrage permet la remontée en surface des corps gras. Les graisses sont raclées à la surface, puis stockées avant d'être éliminées (mise en décharge ou incinération). Elles peuvent aussi faire l'objet d'un traitement biologique spécifique au sein de la station d'épuration.

## P

---

- **pH**

potentiel Hydrogène : mesure l'acidité d'une eau (pH inférieur à 7).

- **Prélèvement**

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).

- **Prétraitement**

Premiers procédés de traitement de l'eau sur une usine pour éliminer les éléments grossiers les plus faciles à retenir (dégrillage, tamisage, dessablage, ...).

- **P total**

Phosphore total provenant essentiellement des lessives dans les effluents sanitaires urbains

- **PO<sub>4</sub>**

Phosphate : forme oxydée dissoute du phosphore.

## R

---

- **Réclamation**

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en agence.

- **Réseau de collecte des eaux pluviales**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire les eaux de pluie jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué des avaloirs, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

- **Réseau de collecte des eaux usées**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

- **Réseau séparatif**

Le système séparatif consiste à affecter un réseau à l'évacuation des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères) et avec des réserves, certains effluents industriels. On parle dans ce cas de réseau Eaux Usées (EU). L'évacuation de toutes les eaux de toitures, de chaussées, de ruissellement et de drainage est assurée par un autre réseau que l'on appelle le réseau Eaux Pluviales (EP).

- **Réseau unitaire**

Dans ce cas, un seul réseau collecte dans la même canalisation les eaux pluviales EP et les eaux usées EU.

- **Réseau de rejet industriel**

Réseau de collecte des émissions de substances d'origine industrielle dans l'eau.

- **Réseau de trop-plein**

C'est un réseau de collecte secondaire des eaux pluviales qui est utilisé en cas de forte pluie. Il permet de procéder à un délestage, c'est-à-dire à un déversement du trop plein d'eaux usées dans le milieu naturel.

---

## S

---

- **Service**

Au sens du présent document, on entend par "service" le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

- **Station de traitement des eaux usées (ou station d'épuration ou usine de dépollution)**

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

- **Système d'assainissement**

Un système d'assainissement est composé d'un système de collecte et d'un système de traitement. Il comprend donc l'ensemble des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées et les eaux pluviales.

- **Système de collecte**

Le système de collecte désigne le réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées et pluviales depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'aux points de rejets dans le milieu naturel ou dans le système de traitement (stations d'épuration). Il comprend les déversoirs d'orage, les ouvrages de rétention et de traitement des eaux de surverse situés sur ce réseau.

---

## T

---

- **Traitement des boues**

Ensemble des procédés destinés à rendre les boues des stations d'épuration conformes aux normes environnementales, aux réglementations sur l'utilisation des sols ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Ces traitements ne réduisent pas seulement le volume des résidus, mais stabilisent et transforment également ces derniers en composants acceptables sur le plan environnemental et en produits dérivés utiles. Le traitement tertiaire inclut par exemple le conditionnement chimique, la désinfection, la filtration sous pression, la filtration à vide, la centrifugation et l'incinération. Il est possible de classer le traitement des eaux usées et le traitement des boues dans des catégories différentes, à savoir le traitement secondaire pour les eaux usées et le traitement tertiaire pour les boues d'épuration.

- **Traitement des eaux usées**

Ensembles des procédés visant à rendre les eaux usées conformes aux normes environnementales en vigueur ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Pour calculer le volume total des eaux usées traitées, il convient de ne tenir compte que du type de traitement le plus poussé auquel ces eaux ont été soumises.

## V

- **Voirie**

Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurants (bouche à clé, tampon, regard...).

## LES INDICATEURS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Source : Observatoire National des services d'eau et d'assainissement

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 17, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

### 1. Indicateurs descriptifs

- **Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (code D201.0)**

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

- **Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (code D202.0)**

Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement.

- **Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (code D203.0)**

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

**Formule** = somme des tonnages total des boues évacuées par ouvrage

- **Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> (code D204.0)**

Le prix au m<sup>3</sup> est calculé pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la sensibilité du milieu

récepteur, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement. Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA.

**Formule** = (montant HT de la facture 120m<sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités + montant HT de la facture 120m<sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif) + montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m<sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1) / 120

## 2. Indicateurs de performance

### • Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (code P201.1)

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

**Formule** = nombre d'abonnés / nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif x 100

### • Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (code P202.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de **0 à 120**, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuel du service d'assainissement collectif. Le plan des réseaux est considéré comme complet s'il couvre au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ou s'il couvre 95 % des branchements ou abonnés du service.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

#### Partie A : plan des réseaux (15 points)

- **10 points** : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...) et s'ils existent, des points d'auto-surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.
- **5 points** : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises.

#### Partie B : inventaire des réseaux (30 points)

- **10 points** acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
  - **existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.
  - **la procédure de mise à jour du plan des réseaux** est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- **de 1 à 5 points supplémentaires** : les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué

chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

- **de 0 à 15 points supplémentaires** : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.

### **Partie C : informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)**

- **10 points supplémentaires** : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.
  - **de 1 à 5 points supplémentaires** : lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
  - **10 points supplémentaires** : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...).
  - **10 points supplémentaires** : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.
  - **10 points supplémentaires** : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item).
  - **10 points supplémentaires** : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...).
  - **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.
  - **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).
- **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code P203.3)**  
Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.  
**Formule** = moyenne de la conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage
  - **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code P204.3)**  
Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.  
**Formule** = moyenne de la conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage
  - **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code P205.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

**Formule** = moyenne de la conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (code P206.3)**

Cet indicateur mesure en pourcentage, la part des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.

**Formule** = quantité des boues admises par une filière conforme/tonnage total des boues évacuées

- **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code P207.0)**

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

**Formule** = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/volume facturé

- **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (code P251.1)**

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

**Formule** = nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur/nombre d'habitants desservisx1000

- **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (code P252.2)**

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

**Formule** = nombre de points noirs/linéaire de réseau hors branchementsx100

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (code P253.2)**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

**Formule** = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchementsx20

- **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (code P254.3)**

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

**Formule** = nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes/nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

- **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (code P255.3)**

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution, ...).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

#### **A – Éléments communs à tous les types de réseaux (points accordés si existant)**

- **20 points** : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).
- **10 points** : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).
- **20 points** : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.
- **30 points** : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

#### **B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (points accordés si A = 80)**

- **10 points** : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

#### **C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes (points accordés si existant si A=80)**

- **10 points** : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

- **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code P257.0)**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.



# Annexes



## 7.1 SYNTHÈSE RÉGLEMENTAIRE

### COMMANDE PUBLIQUE

**LOI n°2022-217 du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale**

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000045197395/>

#### Gestion des conflits d'intérêts d'élus locaux

Obligation de se déporter de la prise de décision pour cause de conflit d'intérêts lorsque le représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales participe aux organes décisionnels d'une autre personne morale de droit public ou de droit privé et que la participation concerne :

- Des décisions d'attribution d'un contrat de la commande publique, d'une garantie d'emprunt ou d'une aide lorsque la personne morale candidate ;
- Des commissions d'appel d'offre ou de délégation de service public.

Création d'un référent déontologue auprès duquel l' élu peut obtenir conseil sur ses participations.

Art. L. 1111-6 Code général des collectivités territoriales (CGCT)

#### Démocratisation de la composition des commissions consultatives de service public local

La commission peut désormais comprendre « des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux ». Sa mission est de livrer un avis sur la délégation ou l'exploitation en régie de services publics.

Art. L. 1524-5 CGCT

#### Déroptions à l'interdiction d'usage du budget propre pour favoriser le transfert des compétences

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents peuvent user de leur budget propre pour leurs dépenses afférentes aux services d'eau et d'assainissement lorsque :

- L'importance des investissements nécessaires serait telle qu'elle entraînerait une augmentation excessive des tarifs pour les usagers ;
- Suite à leur prise de compétence, la période d'harmonisation des tarifications le justifie.

Art. L. 2224-2 CGCT

#### La gestion confiée à un syndicat peut être maintenue malgré le transfert de compétence

Possibilité de maintien permanent des syndicats en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines s'ils sont inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté de communes qui délibère pour ce maintien, en déléguant cette compétence qu'elle détiendra obligatoirement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Jusqu'à-là, l'article 14 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 prévoyait seulement un maintien temporaire d'un an et neuf mois au plus, avant que le syndicat ne soit dissous.

#### Organisation d'un débat et d'une convention sur la tarification

1) Pour les communautés de communes qui ne seraient pas encore pleinement compétentes dans l'année qui précède le transfert obligatoire, un débat doit permettre d'adopter une convention :

- Fixant les conditions tarifaires et la politique d'investissement ;
- Organisant la délégation des compétences transférées aux communes qui en feraient la demande à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Pouvant être renouvelée après remise du rapport annuel sur le prix et la qualité des services.

2) Pour les communautés de communes exerçant déjà les compétences de manière obligatoire, le même mécanisme pourra être mis en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Malgré la possibilité de report au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de l'échéance du transfert de compétences obligatoire aux communautés de communes, si les conditions requises pour adopter ce report (cf. Art. 1<sup>er</sup> de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018) n'étaient pas remplies, le transfert devait avoir lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La loi de 2022 précise que pour ces communautés de communes exerçant déjà les compétences de manière obligatoire, le même débat aboutissant à une convention sur les tarifications et les investissements pourra être mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique (pris pour l'application de l'article 35 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045733739>

#### 1° Modifications concernant les marchés publics

- Fin de l'attribution sur le critère unique du prix et prise en compte l'impact écologique de l'offre

A partir du 21 août 2026, pour attribuer le marché au soumissionnaire aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse l'acheteur qui souhaite se fonder sur un critère unique ne pourra plus retenir le « prix » (dans les cas prévus), mais uniquement sur le critère le « coût », redéfini comme suit : « le critère unique du coût, déterminé selon une approche globale qui peut être fondée sur le coût du cycle de vie (...) et qui prend en compte les caractéristiques environnementales de l'offre ».

Art. R. 2152-7 CCP

- Elargissement de l'obligation d'établir un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables

A partir du 1er janvier 2023, ce schéma devient obligatoire dès 50 millions d'euros (et non plus 100) de dépenses annuelles totales effectuées par les acheteurs dans le cadre d'un marché.

Art. D. 2111-3 CCP

## 2° Modifications concernant les concessions

- Prise en compte des caractéristiques environnementales de l'offre dans l'attribution

Jusqu'au 21 août 2026, cette prise en compte reste facultative, au même titre que les critères sociaux et les critères relatifs à l'innovation.

Elle deviendra obligatoire pour l'autorité concédante à compter de cette date, sauf pour les concessions de défense ou de sécurité.

Art. L. 3124-5 CCP

- Mesures de protections de l'environnement du concessionnaire dans son rapport annuel

A partir du 21 août 2026, le rapport d'information annuel remis à l'autorité concédante contiendra « une description des mesures mises en œuvre par le concessionnaire pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique dans le cadre de l'exécution du contrat ».

Art. R. 3131-3 CCP

## 3° Modifications communes aux marchés et aux concessions

- Nouvelle interdiction de soumissionner facultative

Depuis le 4 mai 2022, un candidat à un contrat de la commande publique peut être évincé s'il n'est pas en mesure de fournir son plan de vigilance dûment réalisé.

Art. L. 2141-7-1 et L. 3123-7-1 CCP

- Accessibilité des données des contrats de la commande publique

- o Publication sur le portail national des données ouvertes pour les marchés et les concessions, et non plus sur le profil de l'acheteur.
- o Ajout de délais de publication à respecter (2 mois au plus tard après notification pour les marchés, avant le début de l'exécution pour les concessions).
- o Les données à publier restent inchangées. Néanmoins, le législateur modifie un aliéna dans sa formulation : la publication des données relatives à l'exécution du contrat est obligatoire.
- o Entrée en vigueur à une date fixée par un arrêté du ministre de l'Économie, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Art. R. 2196-1 et R.3131-1 CCP

- Simplification du recensement des contrats de la commande publique par l'observatoire économique de la commande publique (OECF)

- o L'OECF n'a plus besoin que lui soient envoyées les données et utilisera le portail national.
- o Les numéros d'identifiants liés à la base de données que se constituait l'OECF sont supprimés.

## **Avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022 sur la portée des dispositions du droit de la commande publique relatives aux modifications des contrats en cours, ainsi que sur leur articulation avec les règles dégagées par la jurisprudence en matière d'imprévision**

<https://www.conseil-etat.fr/avis-consultatifs/derniers-avis-rendus/au-gouvernement/avis-relatif-aux-possibilites-de-modification-du-prix-ou-des-tarifs-des-contrats-de-la-commande-publique>

Le Conseil d'Etat s'est prononcé, essentiellement, sur plusieurs points de droit, dont :

- o La modification des clauses financières d'un marché ou d'un contrat de concession ;

- Les différentes hypothèses de modification des seules clauses financières d'un marché ou d'un contrat de concession ;
- L'articulation entre la jurisprudence sur l'imprévision et les dispositions régissant la modification des marchés et des contrats de concession ;
- La mise en œuvre de la théorie de l'imprévision selon les catégories de contrats et la forme des prix.

**Circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2022 (n°6374/SG relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières et abrogeant la circulaire n°6338/SG du 30 mars 2020- la circulaire ci-après), présentant aux préfets les recommandations en matière d'exécution des contrats de la commande publique et ayant abrogé la circulaire du Premier ministre 30 mars 2022.**

[https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45371?init=true&page=1&query=Circulaire+n%C2%B06374%2FSG+du+29+septembre+2022&searchField=ALL&tab\\_selection=all](https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45371?init=true&page=1&query=Circulaire+n%C2%B06374%2FSG+du+29+septembre+2022&searchField=ALL&tab_selection=all)

- En matière de passation des marchés publics, le rappel strict des règles relatives aux clauses de révision :
 

« *Le droit de la commande publique impose la prise en compte, dans la rédaction des cahiers des charges, des fluctuations économiques pour l'exécution financière de nombreux marchés publics*

*Ces obligations visent à assurer une relation équilibrée entre acheteurs et prestataires, aussi bien lorsque les coûts augmentent que lorsqu'ils baissent, en particulier dans les contrats s'exécutant sur plusieurs années. Elles doivent être impérativement respectées dans les futures procédures de passation des marchés.*

*Il faut en particulier retenir des fréquences et des références ou formules de révision des prix qui soient suffisamment représentatives des conditions économiques de variation des coûts des secteurs objets des prestations*

*Par ailleurs, afin que les clauses de révision puissent refléter fidèlement les variations des coûts réellement subies, à la hausse comme à la baisse, [il convient] de veiller à ce que les contrats conclus [...] ne prévoient pas, sauf exception, de terme fixe au sein de la formule de révision de prix et ne contiennent pas de clause butoir ».*
- Le rappel de la faculté de résilier les contrats à l'amiable ;
- L'incitation auprès des personnes publiques à geler les pénalités contractuelles tant que l'opérateur « est dans l'impossibilité de s'approvisionner dans des conditions normales » (incitation déjà précisée dans la circulaire du Premier ministre 30 mars 2022).

**Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 entrant en vigueur le 2 juillet 2022 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044177138>

**Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044177190>

Création d'un registre des actes communaux - Procès-verbal dématérialisé - Communication sur demande - Obligation de publication dématérialisée des actes des collectivités

**Ordonnance n° 2022-1336 du 19 octobre 2022 relative aux droits sociaux des personnes détenues**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046446947>

Il est inséré dans le code de la commande publique

- Un article L. 2113-13-1 prévoyant, pour les marchés publics, que « *Des marchés ou des lots d'un marché peuvent être réservés à des opérateurs économiques qui les exécutent dans le cadre des activités de production de biens et de services qu'ils réalisent en établissement pénitentiaire et qui font travailler à ce titre, dans les conditions prévues aux articles L. 412-10 à L. 412-18 du code pénitentiaire, des personnes détenues dans une proportion minimale fixée par voie réglementaire.*

»,

- Et un article L. 3113-2-1 prévoyant, pour les concessions, que « *Des contrats de concession peuvent être réservés à des opérateurs économiques qui les exploitent dans le cadre des activités de production de biens et de services qu'ils réalisent en établissement pénitentiaire et qui font*

*travailler à ce titre, dans les conditions prévues aux articles L. 412-10 à L. 412-18 du code pénitentiaire, des personnes détenues dans une proportion minimale fixée par voie réglementaire.*  
» ;

### **Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046828885#:~:text=De%20plus%2C%20le%20d%C3%A9cret%20instaure,d'acc%C3%A9ration%20de%20l'action>

La dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence pour les marchés de travaux inférieurs à 100 000 € est prorogée jusqu'au 31 décembre 2024.

Le montant minimum de l'avance versée au titulaire pour les marchés de l'Etat conclus avec des PME est relevé à 30 % et les modalités de remboursement de l'avance sont précisées.

En cas de circonstances qui ne pouvaient être prévues par le maître d'œuvre ou en l'absence de tout manquement qui lui serait imputable, la portée de ses engagements sur le respect du coût prévisionnel des travaux ainsi que sur le coût résultant des marchés publics de travaux est précisée.

Enfin, le décret poursuit la dématérialisation de la commande publique en autorisant les candidats et soumissionnaires à un marché public à transmettre la copie de sauvegarde de leurs documents par voie dématérialisée.

### **Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046850496>

L'arrêté, qui constitue l'annexe 15 du code de la commande publique, fixe la liste des formats, normes et nomenclatures dans lesquels les données essentielles des marchés publics (en ce comprises les données relatives aux modifications des marchés publics, à la déclaration d'un sous-traitant et à la modification de l'acte spécial de sous-traitance) doivent être publiées ainsi que les modalités de leur publication ou de communication.

### **ENERGIE**

#### **Certificats d'économie d'énergie**

### **Arrêté du 20 avril 2022 modifiant l'arrêté du 28 septembre 2021 relatif aux contrôles dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (JORF n°0102 du 3 mai 2022)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045733606#:~:text=Notice%20%3A%20le%20pr%C3%A9sent%20arr%C3%AAt%C3%A9%20modifie,%2D%C3%A0%2Dvis%20des%20contr%C3%B4les>

-> Concerne les contrôles sur sites pour vérification des travaux

### **Arrêté du 25 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie et l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie (JORF n°0179 du 4 août 2022)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046138826>

Cela implique la disparition de la fiche concernant les moteurs IE3 pour la partie Industrie (moteurs de pompes).

### **Electricité**

### **Arrêté du 22 mars 2022 relatif à la prise en charge par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité des coûts de raccordement aux réseaux publics d'électricité des installations de production d'électricité renouvelable (JORF n°0072 du 26 mars 2022)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045410554>

Il s'agit de modification des dispositions relatives à la prise en charge bonifiée par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité des coûts de raccordement des installations de production d'électricité renouvelable

### **Arrêté du 5 août 2022 relatif au critère de sécurité d'approvisionnement électrique mentionné à l'article L. 141-7 du code de l'énergie (JORF n°0188 du 14 août 2022)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046180401#:~:text=Par%20arr%C3%AAt%C3%A9%20de%20la%20ministre,%C3%A0%2033%20000%20%E2%82%AC%2FMWh.&text=%2D%20la%20dur%C3%A9e%20moyenne%20de%20recours,est%20inf%C3%A9rieure%20%C3%A0%20deux%20heures.>

Le coût de l'énergie non distribuée mentionné à l'[article L. 141-7 du code de l'énergie](#) est fixé à 33 000 €/MWh.

**Arrêté du 22 septembre 2022 relatif aux dispositifs de comptage sur les réseaux publics de distribution d'électricité** ([JORF n°0224 du 27 septembre 2022](#))  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046331146>

Fonctionnement durant la période hivernale 2022-2023 du contact pilotable intégré aux dispositifs de comptage évolués mis en place par les gestionnaires de réseaux électriques en métropole continentale.

**Décret n° 2022-1539 du 8 décembre 2022 relatif aux mesures d'urgence définies en application des articles L. 321-17-1 et L. 321-17-2 du code de l'énergie**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046711700>

Lors des périodes de forte tension sur le système électrique, l'article L321-17-2 du code de l'énergie, introduit en août 2022, impose aux sites de consommation qui utilisent des installations de production ou de stockage d'électricité de plus d'1 MW en vue de leur fournir une alimentation de secours de mettre à la disposition de RTE, par l'intermédiaire du mécanisme d'ajustement, la totalité de leur puissance non utilisée et techniquement disponible. Ce décret d'application vient compléter ces dispositions afin de préciser certaines modalités de la mesure.

### **Energie renouvelable**

**Décret n° 2022-970 du 1er juillet 2022 portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes et aux installations de combustion moyennes** ([JORF n°0152 du 2 juillet 2022](#))

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046003695>

La ligne correspondant à la rubrique 30 du tableau [annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement](#) est modifiée (Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement))

**Arrêté du 28 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du code de l'énergie et situées en métropole continentale** ([JORF n°0175 du 30 juillet 2022](#))

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046113790#:~:text=dol%2C%20majeurs%20prot%20C3%A9g%C3%A9s>

**Décret n° 2022-1379 du 29 octobre 2022 relatif au régime juridique applicable au contentieux des décisions afférentes aux installations de production d'énergie à partir de sources renouvelables (hors énergie éolienne) et aux ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité** ([JORF n°0253 du 30 octobre 2022](#)).

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046503647>

Ce décret allège et assouplit le contentieux de ces projets énergie verte de façon à ne pas bloquer les projets.

**Décret n° 2022-1688 du 26 décembre 2022 portant simplification des procédures d'autorisation d'urbanisme relatives aux projets d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol** ([JORF n°0301 du 29 décembre 2022](#))

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046829310>

Ce décret simplifie les procédures d'urbanisme pour favoriser les projets rapidement.

### **GAZ A EFFET DE SERRE**

**Décret n° 2022-982 du 1er juillet 2022 relatif aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre** ([JORF n°0153 du 3 juillet 2022](#))

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046006338#:~:text=Il%20rend%20possible%20l%20C3%A9tablissement,activit%C3%A9s%20fran%C3%A7aises%20de%20niveau%202>

Ce décret modifie notamment le périmètre des émissions obligatoirement prises en compte dans l'établissement du bilan d'émissions, en intégrant les émissions indirectes significatives qui découlent des opérations et activités de l'organisme

**Arrêté du 11 février 2022 modifiant l'arrêté du 28 novembre 2018 définissant le référentiel du label « Bas-Carbone »** ([JORF n°0051 du 2 mars 2022](#))

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045279167>

Cet arrêté précise certains éléments relatifs au label « Bas-Carbone ». Ce label permet de distinguer des projets de compensation volontaire en termes de Gaz à Effet de Serre, qui répondant à une liste d'exigences.

### **POLLUTION DE L'AIR**

**Arrêté du 29 mars 2022 modifiant l'arrêté ministériel du 11 mars 2010 portant modalités d'agrément des laboratoires ou des organismes pour certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère** ([JORF n°0085 du 10 avril 2022](#))

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045537789>

Pour information

**Arrêté du 8 décembre 2022 établissant le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques** ([JORF n°0291 du 16 décembre 2022](#)) : pour information

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046745030>

### **BIOGAZ**

**Arrêté du 2 mars 2022 relatif au niveau de prise en charge des coûts de raccordement des installations de production de biogaz aux réseaux de transport de gaz naturel et à certains réseaux publics de distribution de gaz naturel** ([JORF n°0059 du 11 mars 2022](#))

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045331779#:~:text=452%2D1%20du%20code%20de.limite%20de%20600%20000%20euros>.

Le niveau de prise en charge des coûts de raccordement des installations de production de biogaz aux réseaux de transport et distribution de gaz naturel est fixé à 60 % du coût du raccordement, dans la limite de 600 000 euros.

**Décret n° 2022-496 du 7 avril 2022 relatif à l'utilisation de garanties d'origine de biogaz avec du gaz naturel qui n'est pas acheminé dans un réseau de gaz naturel** ([JORF n°0083 du 8 avril 2022](#))

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045530692>

Le texte précise les modalités d'utilisation de garanties d'origine de biogaz avec du gaz naturel qui n'est pas acheminé dans un réseau de gaz naturel.

**Décret n° 2022-640 du 25 avril 2022 relatif au dispositif de certificats de production de biogaz** ([JORF n°0097 du 26 avril 2022](#))

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045653118>

Le décret vise à préciser les modalités d'application de ce dispositif de certificats de production de biogaz, en particulier :

- les modalités de gestion du registre des certificats de production de biogaz ;
- la modulation de la distribution des certificats de production de biogaz ;
- l'exonération de certains fournisseurs de gaz naturel ;
- les modalités de contrôle des producteurs émettant des certificats ;
- et les modalités de sanction des producteurs en cas de manquement à la réglementation.

**Décret n° 2022-1248 du 20 septembre 2022 relatif à l'allongement du délai de mise en service des projets d'installations de production de biométhane** ([JORF n°0221 du 23 septembre 2022](#))

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046321815#:~:text=Notice%20%3A%20le%20d%C3%A9cret%20pr%C3%A9cise%20les,la%20capacit%C3%A9%20de%20production%20de>

Le décret précise les conditions dans lesquelles un projet d'installation de production de biométhane peut bénéficier d'un allongement de son délai de mise en service pouvant aller jusqu'à 18 mois, en vue de relancer la réalisation de certains projets et d'accroître rapidement la capacité de production de biométhane.

**Arrêté du 20 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 13 décembre 2021 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel** ([JORF n°0221 du 23 septembre 2022](#))

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046321841>

Cet arrêté précise les modalités d'évolution du tarif d'achat et modifie le coefficient K utilisé pour le calcul du tarif initial.

**Décret n° 2022-1540 du 8 décembre 2022 relatif aux garanties d'origine de biogaz injecté dans les réseaux de gaz naturel** ([JORF n°0285 du 9 décembre 2022](#))

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046711724>

Le texte précise les informations mentionnées dans les garanties d'origine de biogaz injecté dans les réseaux de gaz naturel ainsi que le mode de comptabilisation, au titre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des réductions d'émissions associées à la production de biogaz pour lequel des garanties d'origine sont émises.

## **ASSAINISSEMENT**

### **Reuse**

**Décret n° 2022-336 du 10 mars 2022 relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées** ([JORF n°0059 du 11 mars 2022](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045331735))

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045331735>

Ce décret définit les modalités d'encadrement de nouveaux usages d'eaux usées traitées, autres que ceux déjà encadrés par des réglementations dédiées (arrosage, irrigation). Tout particulièrement, on notera que le texte :

- Vise les eaux usées traitées des stations d'épuration urbaines et industrielles (article 2) ;
- Interdit explicitement certains usages et utilisateurs (article 2) ;
- Définit :
  - Les notions de producteur des eaux usées traitées, d'utilisateur des eaux usées traitées et de parties prenantes (article 3) ;
  - Le contenu et le déroulé de la procédure de demande d'autorisation (article 4) Il est à noter que « *le silence gardé par le préfet* » à l'issue d'un délai de six mois à compter de la date de l'accusé de réception attestant du caractère complet du dossier vaut décision de refus ;
  - Le contenu de l'arrêté préfectoral d'exploitation (article 5) qui indique la qualité sanitaire des eaux usées traitées à respecter pour les usages autorisés et fixe les obligations incombant aux parties prenantes. Les objectifs de qualité que doivent respecter les eaux réutilisées sont donc fixées au cas par cas ;
  - La durée de l'arrêté préfectoral d'exploitation qui ne peut excéder 5 ans.
  - Un reporting annuel pour avis au CODERST, au plus tard le premier mars de chaque année et un rapport relatif à la mise en œuvre du projet au cours de l'année écoulée.

Ce décret est entré en vigueur le 12 mars 2022.

Les usages arrosage et irrigation à des fins agronomiques ou agricoles, de cultures, d'espaces verts ou de forêts relèvent de textes toujours en vigueur : l'arrêté du 2 août 2010 modifié par l'arrêté du 25 juin 2014.

**Arrêté du 28 juillet 2022 relatif au dossier de demande d'autorisation d'utilisation des eaux usées traitées** ([JORF n°0179 du 4 août 2022](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046138725))

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046138725>

Le décret n° 2022-336 relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées prévoit qu'un arrêté précise le contenu du dossier de demande d'autorisation d'utilisation des eaux usées traitées. Ce texte précise les pièces justificatives attendues dans ce dossier

Le dossier de demande d'autorisation d'utilisation des eaux usées traitées est adressé au préfet de département en un exemplaire sous format papier et un exemplaire sous format électronique.

Le préfet a la possibilité de demander des exemplaires papiers supplémentaires. D'autres pièces ou informations pourront être demandées que celles fixées par le décret.

La description du milieu recevant les eaux usées traitées antérieurement au projet et la description détaillée du projet d'utilisation de ces eaux mentionnée est précisé dans les moindres détails par l'arrêté. L'évaluation des risques sanitaires et environnementaux prévue au [3° du I de l'article 4 du décret du 10 mars 2022 susvisé](#) devra être fondée sur les deux éléments suivants :

- l'identification des populations susceptibles d'être exposées aux eaux usées traitées, l'estimation du nombre de personnes concernées et des voies d'exposition ;
- l'identification et l'analyse des dangers auxquels l'environnement et les populations sont susceptibles d'être exposés, la caractérisation des situations d'exposition et l'identification des événements dangereux.

Les mesures préventives et correctives mentionnées au [3° du I de l'article 4 du décret du 10 mars 2022](#) se limitent à être « *les mesures d'informations des personnes fréquentant les installations ou les lieux d'utilisation des eaux usées traitées.* » mais rien n'interdit le service compétent de faire des demandes supplémentaires.

### **Vulnérabilité des réseaux**

### **Décret n° 2022-1077 du 28 juillet 2022 relatif à la résilience des réseaux aux risques naturels (JORF n°0175 du 30 juillet 2022)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046113619#:~:text=Le%20d%C3%A9cret%20pr%C3%A9cise%20les%20territoires,et%20les%20exploitants%20y%20satisfont.>

L'article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure, issu de l'article 249 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite loi Climat, ouvre la possibilité, pour le préfet, de demander aux exploitants de services ou réseaux essentiels à la population (eau potable, assainissement, électricité, gaz, réseaux de télécommunication) d'identifier leurs vulnérabilités face aux événements naturels de grande ampleur (telles certaines inondations) dans le but que leur gestion en période de crise soit anticipée, qu'un service minimal répondant aux besoins essentiels de la population soit assuré pendant la durée de la crise et qu'un retour rapide à un fonctionnement normal soit favorisé. La demande du préfet porte également sur un programme d'investissements prioritaires à réaliser pour améliorer la résilience des services en cas de survenance de l'aléa.

Le décret précise les territoires et aléas naturels qui peuvent y survenir, les scénarios qui doivent être étudiés par les exploitants des services et réseaux ainsi que les modalités selon lesquelles le préfet formule sa demande et les exploitants y satisfont.

Il rend également applicable les mesures et sanctions administratives prévues par le [code de l'environnement](#) en cas de méconnaissance, par les exploitants de services et réseaux concernés, des demandes qui leur sont faites par le préfet dans le cadre de ce nouveau dispositif.

### **Décret n° 2022-1385 du 31 octobre 2022 relatif à l'autorité administrative compétente en matière de résilience des réseaux aux risques naturels (JORF n°0254 du 1 novembre 2022)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046510568#:~:text=Ce%20texte%20permet%20a%20pr%C3%A9fets,%C3%A9v%C3%A9nements%20naturels%20de%20grande%20ampleur%20>

Le décret modifie l'autorité compétente désignée à l'article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure (issu de l'article 249 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite loi Climat) qui peut demander aux exploitants de services ou réseaux essentiels à la population (eau potable, assainissement, électricité, gaz, réseaux de télécommunication) d'identifier leurs vulnérabilités face aux événements naturels de grande ampleur dans le but que leur gestion en période de crise soit anticipée, qu'un service minimal répondant aux besoins essentiels de la population soit assuré pendant la durée de la crise et qu'un retour rapide à un fonctionnement normal soit favorisé.

Dans sa décision n° 2022-299 L en date du 7 juillet 2022, le Conseil constitutionnel a déclaré que les dispositions relatives à l'autorité compétente de l'Etat mentionnée à l'article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure, qui désigne « le préfet de zone de défense et de sécurité mentionné à l'article L. 1311-1 du code de la défense », avaient un caractère réglementaire.

Le décret tire les conséquences de cette décision du Conseil constitutionnel et modifie les dispositions en vigueur de l'article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure afin de désigner la bonne autorité compétente de l'Etat en la matière, à savoir le préfet de département.

Il modifie également les [dispositions réglementaires du code de la sécurité intérieure](#) et du [code de l'environnement](#) créées par le [décret n° 2022-1077 du 28 juillet 2022](#) relatif à la résilience des réseaux aux risques naturels, qui vient mettre en œuvre les dispositions de l'article L. 732-2-1 du code pour prévoir la compétence expresse du préfet de département.

### **PROCEDURE EVALUATION OU AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE (AE-ICPE-IOTA) ICPE**

**Arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs** et les conditions d'équivalence prévus aux articles R. 512-39-1, R. 512-39-3, R. 512-46-25, R. 512-46-27, R. 512-66-1 et R. 515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R. 556-3 et R. 512-75-2 du code de l'environnement ([JORF n°0047 du 25 février 2022](#))//concerne la remise en état des sites pollués <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045220761>

Ce décret est utile lors de la remise en état des sites pollués en fin d'activité.

**Arrêté du 28 février 2022 modifiant l'arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (JORF n°0079 du 3 avril 2022)** (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045463803>)

L'arrêté du 28 février 2022 vise à intégrer à l'arrêté du 2 février 1998 les prescriptions génériques applicables aux installations classées soumises à autorisation précédemment reprises via les arrêtés

préfectoraux, ainsi qu'à préciser certains articles existants. Les VLE et les fréquences d'analyse restent inchangées. Il insère ainsi dans l'arrêté intégré les dispositions suivantes :

- Une actualisation concernant le champ couvert par l'arrêté et les rubriques ICPE "exclues", à l'article 1er de l'arrêté intégré ;
- Les objectifs généraux en matière de protection de l'environnement concernant le risque chronique, à l'article 2,
- La suppression de doublons concernant les consignes d'exploitation, en abrogeant l'article 3,
- Les dispositions applicables à l'entretien général des installations et la gestion des canalisations, en modifiant l'article 4,
- Certaines dispositions spécifiques aux installations relevant de la directive IED 2010/75/UE, particulièrement avec un nouvel article 6 bis,
- Des précisions concernant les bacs de disconnexion et l'isolement des réseaux d'assainissement, en modifiant l'article 16,
- Des clarifications concernant l'autosurveillance des rejets, en modifiant les articles 58 et suivants,
- Des précisions et nouvelles dispositions codifiant les bonnes pratiques, concernant la surveillance des eaux souterraines en fonctionnement normal et en contexte de pollution, avec la modification de l'article 65 et un nouvel article 65 bis.

Les modalités générales d'application fixées aux articles 67 et 68 de l'arrêté intégré sont également modifiées.

**Arrêté du 28 février 2022 modifiant l'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, l'arrêté du 26 mai 2014 relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées mentionnées à la section 9, chapitre V, titre Ier du livre V du code de l'environnement et l'arrêté du 5 février 2020 pris en application de l'article L. 111-18-1 du code de l'urbanisme (JORF n°0079 du 3 avril 2022)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045463731>

Cet arrêté complète l'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées soumises à autorisation, avec l'ajout de nouvelles prescriptions concernant :

- La connaissance des risques et des installations,
- La maîtrise des risques,
- La maîtrise de l'exploitation,
- Les situations d'urgence et les moyens d'intervention.

Tous les articles de cette section VI de l'arrêté, consacrée aux dispositions générales de prévention des risques et largement complétée, sont applicables aux installations dont le dépôt complet de la demande d'autorisation est postérieur au 1er septembre 2022, ainsi qu'aux extensions ou modifications d'installations lorsqu'elles nécessitent le dépôt d'une nouvelle autorisation à compter du 1er septembre 2022.

En ce qui concerne les installations régulièrement mises en service ou dont le dépôt complet de la demande d'autorisation est antérieur au 1er septembre 2022 :

- Les articles 45, 47 et 49 sont applicables,
- Les articles 50, 53, 55, 56, 66 et 69 sont applicables selon les modalités décrites dans ces articles,
- Les autres articles sont applicables au 1er juillet 2023.

Par ailleurs, plusieurs dispositions concernant les règles parasismiques applicables à certaines installations, la protection contre la foudre, la limitation des conséquences de pertes de confinement ou encore les équipements de production d'électricité utilisant l'énergie photovoltaïque sont également modifiés.

**Arrêté du 1er mars 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2021 fixant le modèle national de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement (JORF n°0055 du 6 mars 2022) :**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045299747>

Modèle de demande à respecter en cas d'enregistrement ICPE.

**Décret n° 2022-427 du 25 mars 2022 relatif au bureau d'enquêtes et d'analyses sur les risques industriels et à la conduite des enquêtes techniques sur les accidents industriels (JORF n°0073 du 27 mars 2022)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045411976>

Pris en application de l'article L. 501-19 du code de l'environnement (article 288 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 loi climat), ce décret introduit un chapitre dans le code de l'environnement sur les enquêtes techniques qui définit la procédure d'ouverture, de conduite et de conclusion des enquêtes. Il précise la nature juridique du bureau d'enquêtes et d'analyses sur les risques industriels, les pouvoirs d'investigation et le recours à des expertises médicales.

**Arrêté du 18 août 2022 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2015 relatif à la dématérialisation de la déclaration des installations classées pour la protection de l'environnement** ([JORF n°0219 du 21 septembre 2022](#))

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046307987>

Cet arrêté a pour objet d'actualiser les informations que les porteurs de projet doivent communiquer lorsqu'ils effectuent leur déclaration dans le cadre de la cessation d'activité.

**Arrêté du 8 décembre 2022 modifiant plusieurs arrêtés ministériels relatifs aux installations de combustion** ([JORF n°0297 du 23 décembre 2022](#)) : concerne les ICPE rubrique 2910

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046780210>

Cet arrêté modifie les prescriptions générales contenues dans plusieurs arrêtés relatifs aux appareils de combustion.

**Décret n° 2022-1588 du 19 décembre 2022 relatif à la définition des types d'usages dans la gestion des sites et sols pollués** ([JORF n°0294 du 20 décembre 2022](#))

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046761045#:~:text=Le%20d%C3%A9cret%20vient%20d%C3%A9finir%20les,%2D39%2D2%2C%20R.>

Pris en application de la loi Climat (5° du I de l'article 223 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 et article L. 556-1 A) ce décret définit les différents types d'usages à prendre en compte dans le cadre du dossier de demande d'autorisation, dans le cadre de la détermination de l'usage futur lors des cessations d'activité, dans le cadre de l'usage défini par un tiers-demandeur et dans le cadre des évaluations de demandes de permis de construire ou d'aménager en application des articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement. A cet effet, il définit également le changement d'usage au sens du L. 556-1. Enfin, le décret précise les modalités d'application des articles L. 556-1 et L. 556-2 en cas de changement d'usage pour un usage d'accueil de populations sensibles.

**Actions nationales 2022 de l'inspection des installations classées** (Texte non paru au Journal officiel)

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45258>

**Autorisation environnementale**

**Arrêté du 1er mars 2022 modifiant l'arrêté du 28 mars 2019 fixant le modèle national de la demande d'autorisation environnementale** ([JORF n°0070 du 24 mars 2022](#))

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045398179>

Pour la demande d'autorisation environnementale prévue à l'article L. 181-1 du code de l'environnement, et conformément à l'article D. 181-15-10 du même code, le demandeur utilise le formulaire CERFA n° 15964\*02 mis à disposition sur le site internet <https://www.service-public.fr/>.

**Evaluation environnementale**

**Décret n° 2022-422 du 25 mars 2022 relatif à l'évaluation environnementale des projets** ([JORF n°0072 du 26 mars 2022](#))

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045410406>

Ce texte met en place un dispositif permettant de soumettre à évaluation environnementale des projets susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine mais situés en deçà des seuils de la nomenclature annexée à l'article R. 122-2 du code de l'environnement.

**IOTA**

**Décret n° 2022-989 du 4 juillet 2022 relatif à la procédure de déclaration en matière de police de l'eau** ([JORF n°0154 du 5 juillet 2022](#))

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000046015233/2022-07-25/>

Dans l'objectif de simplifier et de clarifier la procédure de déclaration des IOTA soumises à déclaration, ce décret assouplit l'article R. 214-32 du Code de l'environnement qui définit la procédure de déclaration et prévoit qu'elle peut désormais être effectuée soit :

- Sous la forme dématérialisée d'une téléprocédure, modalités qui n'était donc auparavant pas prévue par les textes ;
- Ou en un exemplaire papier et sous forme électronique.

Il existe toutefois des exceptions, ce qui limite la portée « simplificatrice » du décret :

- Le préfet peut, dans un objectif de publicité ou pour les procédures de consultation, demander des exemplaires papiers supplémentaires ;
- Certaines informations (susceptibles de porter atteinte aux intérêts mentionnés au I de l'article L. 124-4 et au II de l'article L. 124-5) doivent être occultées du dossier et transmises à part au format papier ;
- Lorsque la déclaration concerne une procédure de déclaration d'intérêt général ou d'urgence, elle est transmise en un exemplaire papier et sous forme électronique.

Pour les dossiers déposés par la voie de la téléprocédure, le récépissé sera alors immédiatement délivré par voie électronique.

Il est en outre prévu que le Ministre chargé de l'environnement pourra fixer un modèle national de formulaire de déclaration à déposer lorsque le déclarant n'utilise pas la téléprocédure.

Par ailleurs, lorsque les IOTA doivent être réalisés sur le territoire de plusieurs départements, la déclaration est déposée auprès du seul département où la plus grande partie de leur emprise est située, au lieu de l'ensemble des préfets des départements impliqués. Mais les autres départements concernés doivent être mentionnés dans la déclaration.

Enfin, plusieurs modifications d'ordre essentiellement rédactionnel sont adoptées afin de clarifier les modalités de mise en œuvre de la procédure de déclaration.

Ces modifications sont entrées en vigueur le 25 juillet 2022.

### **Décret n° 2022-985 du 4 juillet 2022 modifiant l'article R. 122-14 du code de l'environnement, autorisant le ministre de l'Intérieur à déléguer son pouvoir de décision dans les situations d'urgence à caractère civil (JORF n°0154 du 5 juillet 2022)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046013988#:~:text=%C2%AB%20A%20!exceptio n%20des%20situations,par%20arr%C3%AAt%C3%A9%20de%20ce%20ministre.%20%C2%BB>

Pris en application des articles L. 122-3-4 et R. 122-14 du code de l'environnement, le ministre de l'intérieur peut caractériser une situation comme relevant d'« une situation d'urgence à caractère civil » et permettant, au cas par cas, d'identifier des projets d'IOTA, ou parties de projets qui ont pour seul objet de répondre à cette situation d'urgence. Cette décision permet d'exempter tout ou partie de ces projets d'évaluation environnementale et de les rendre éligibles à la procédure d'autorisation environnementale adaptée (cf [article L. 181-23-1 du code de l'environnement](#)). Dans ce cadre, le ministre peut déléguer au préfet de département, dans des conditions prévues par arrêté, cette faculté de reconnaître qu'un projet répond à une situation d'urgence à caractère civil, afin que cette décision soit prise au plus près du terrain, là où les circonstances justifiant de cette urgence peuvent être mieux constatées.

### **URBANISME**

Voir Énergie verte – projet photovoltaïque : allègement des procédures

### **PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS**

#### **Décret n° 2022-305 du 1er mars 2022 relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments de bureaux et d'enseignement primaire ou secondaire en France métropolitaine (JORF n°0052 du 3 mars 2022)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045288020>

Le décret fixe les niveaux d'exigence de performance énergétique et environnementale que doivent respecter en France, à compter du 1er juillet 2022 les constructions de bâtiments ou parties de bâtiments de bureaux et à compter du 1er janvier 2023, aux extensions de ces constructions et aux constructions provisoires. Les 5 exigences de résultat :

- (1) l'optimisation de la conception énergétique du bâti indépendamment des systèmes énergétiques mis en œuvre ;
- (2) la limitation de la consommation d'énergie primaire,
- (3) la limitation de l'impact sur le changement climatique associé à ces consommations ;
- (4) la limitation de l'impact des composants du bâtiment sur le changement climatique ;
- (5) la limitation des situations d'inconfort dans le bâtiment en période estivale.

**Arrêté du 13 avril 2022 modifiant l'arrêté du 10 avril 2020 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire** ([JORF n°0096 du 24 avril 2022](#))

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045641335>

C'est un arrêté d'application relatif aux modalités d'application de l'obligation d'actions de réduction des consommations d'énergie dans des bâtiments à usage tertiaire

**Décret n° 2022-1295 du 5 octobre 2022 relatif à l'obligation de fermeture des ouvrants des bâtiments ou parties de bâtiments à usage tertiaire, chauffés ou refroidis** ([JORF n°0232 du 6 octobre 2022](#))

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046368542#:~:text=Notice%20%3A%20les%20dispositions%20du%20d%C3%A9cret,de%20chauffage%20et%20de%20refroidissement>.

Création d'une disposition réglementaire imposant, pour les locaux tertiaires chauffés ou refroidis, dans des conditions normales d'exploitation, la fermeture des ouvrants. Le décret rend obligatoire, sous peine de sanction, la fermeture des ouvrants des locaux chauffés ou refroidis donnant sur l'extérieur ou des locaux non chauffés ou refroidis. Cette disposition s'applique en période de fonctionnement des équipements de chauffage et de refroidissement. Elle prévoit une exemption lorsque l'ouverture est rendue nécessaire par les exigences sanitaires de renouvellement d'air intérieur des locaux.

### **PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

**Arrêté du 19 avril 2022 modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 relatif aux méthodes et aux critères à mettre en œuvre pour délimiter et classer les masses d'eau et dresser l'état des lieux prévu à l'article R. 212-3 du code de l'environnement** ([JORF n°0109 du 11 mai 2022](#))

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045779983>

- ANNEXE 1 : Typologie des masses d'eau cours d'eau
- ANNEXE 2 : Typologie des masses d'eau plans d'eau
- ANNEXE 3 : Typologie des masses d'eau littorales
- ANNEXE 4 : Typologie des masses d'eau souterraine
- ANNEXE 5 : Méthode et critères pour l'identification prévisionnelle (ou pré-désignation) dans l'état des lieux des masses d'eau de surface artificielles et fortement modifiées

La directive cadre sur l'eau définit un système commun au niveau européen pour classer, surveiller et évaluer l'état des eaux. Cet arrêté fait évoluer à la marge les méthodes et les critères à mettre en œuvre pour délimiter et classer les masses d'eau et le second met à jour le programme de surveillance de l'état des eaux.

Les modifications suivantes sont à retenir du 1<sup>er</sup> arrêté :

- Évolutions principalement liées aux typologies des masses d'eau, ainsi qu'à l'analyse des incidences des activités humaines sur l'état des eaux réalisée pour l'état des lieux.
- L'inventaire des émissions, rejets et pertes de polluants demandé dans le cadre de l'analyse de l'incidence des activités humaines sur l'état des eaux doit désormais être étendu aux polluants spécifiques de l'état écologique, alors qu'il ne concernait auparavant que les substances de l'état chimique.
- La typologie des masses d'eau cours d'eau mise à jour.
- La typologie des masses d'eau plans d'eau intégralement refondue afin d'améliorer sa conformité à la Directive Cadre sur l'Eau.
- La typologie des masses d'eau littorales étendue aux bassins d'Outre-Mer.

**Arrêté du 26 avril 2022 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement** ([JORF n°0109 du 11 mai 2022](#))

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045780020>

L'arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement transcrit dans le droit français les exigences de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) en matière de surveillance de l'état des masses d'eau. Sa dernière révision date de 2018. Cette nouvelle révision permet de poursuivre la mise en conformité avec les exigences de la DCE et de prendre en compte les progrès de connaissance en matière de méthodes et principes de surveillance des eaux de surface et souterraines.

**Avis relatif aux méthodes d'échantillonnage, de traitement et d'analyse des échantillons à utiliser dans le domaine de la surveillance de l'état écologique et chimique des eaux de surface** ([JORF n°0109 du 11 mai 2022](#))

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045781011>

**Décret n° 2022-1078 du 29 juillet 2022 relatif à la gestion quantitative de la ressource en dehors de la période de basses eaux (JORF n°0175 du 30 juillet 2022)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046113653#:~:text=211%2D1%2C%20peuvent%20%C3%AAtre%20d%C3%A9finis,bon%20fonctionnement%20des%20milieux%20aquatiques.>

Le décret précise (nouvel art R. 211-21-3 du code de l'environnement) que des conditions peuvent être définies pour l'évaluation des volumes théoriquement disponibles en période d'hautes eaux dans un bassin ou dans un sous-bassin, compte tenu des statistiques hydrologiques permettant de déterminer les débits nécessaires au fonctionnement du cours d'eau tout au long de la période de hautes eaux.

Il précise au II de l'article R. 213-14 du code de l'environnement) la stratégie de volumes prélevables du préfet coordonnateur de bassin, la stratégie d'évaluation des volumes qui pourraient être hydrologiquement rendus disponibles aux usages anthropiques en période de hautes eaux dans le respect des équilibres naturels et du SDAGE.

Il précise enfin au II de l'article D. 181-15-1 du code de l'environnement que le pétitionnaire peut joindre à son dossier de demande d'autorisation unique de prélèvement le programme de retour à l'équilibre, même si la concertation territoriale n'est pas finalisée.

**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Décret n° 2022-527 du 12 avril 2022 pris en application de l'article L. 110-4 du code de l'environnement et définissant la notion de protection forte et les modalités de la mise en œuvre de cette protection forte (JORF n°0087 du 13 avril 2022).**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045551000#:~:text=110%2D4%20du%20code%20de%20l'environnement%20inscrit%20dans%20la,m%C3%AAME%20territoire%20sous%20protection%20forte.>

Ce décret définit les modalités de mise en œuvre de la protection forte au sens de la stratégie nationale des aires protégées en application de l'article L. 110-4 du code de l'environnement inscrit dans la loi le principe d'une stratégie nationale des aires protégées qui vise à couvrir 30 % du territoire national par un réseau d'aires protégées et 10 % de ce même territoire sous protection forte. La liste des zones reconnues sous protection forte sera mise à jour régulièrement afin de suivre l'atteinte des cibles de la stratégie nationale des aires protégées

**EAU POTABLE**

**Vulnérabilité des réseaux**

**Décret n° 2022-1077 du 28 juillet 2022 relatif à la résilience des réseaux aux risques naturels (JORF n°0175 du 30 juillet 2022)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046113619#:~:text=Le%20d%C3%A9cret%20pr%C3%A9cise%20les%20territoires,et%20les%20exploitants%20y%20satisfont.>

L'article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure, issu de l'article 249 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite loi Climat, ouvre la possibilité, pour le préfet, de demander aux exploitants de services ou réseaux essentiels à la population (eau potable, assainissement, électricité, gaz, réseaux de télécommunication) d'identifier leurs vulnérabilités face aux événements naturels de grande ampleur (telles certaines inondations) dans le but que leur gestion en période de crise soit anticipée, qu'un service minimal répondant aux besoins essentiels de la population soit assuré pendant la durée de la crise et qu'un retour rapide à un fonctionnement normal soit favorisé. La demande du préfet porte également sur un programme d'investissements prioritaires à réaliser pour améliorer la résilience des services en cas de survenance de l'aléa.

Le décret précise les territoires et aléas naturels qui peuvent y survenir, les scénarios qui doivent être étudiés par les exploitants des services et réseaux ainsi que les modalités selon lesquelles le préfet formule sa demande et les exploitants y satisfont.

Il rend également applicable les mesures et sanctions administratives prévues par le [code de l'environnement](#) en cas de méconnaissance, par les exploitants de services et réseaux concernés, des demandes qui leur sont faites par le préfet dans le cadre de ce nouveau dispositif.

**Décret n° 2022-1385 du 31 octobre 2022 relatif à l'autorité administrative compétente en matière de résilience des réseaux aux risques naturels (JORF n°0254 du 1 novembre 2022)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046510568#:~:text=Ce%20texte%20permet%20au%20pr%C3%A9fet,%C3%A9v%C3%A9nements%20naturels%20de%20grande%20ampleur%20>

Le décret modifie l'autorité compétente désignée à l'article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure (issu de l'article 249 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite loi Climat) qui peut demander aux

exploitants de services ou réseaux essentiels à la population (eau potable, assainissement, électricité, gaz, réseaux de télécommunication) d'identifier leurs vulnérabilités face aux événements naturels de grande ampleur dans le but que leur gestion en période de crise soit anticipée, qu'un service minimal répondant aux besoins essentiels de la population soit assuré pendant la durée de la crise et qu'un retour rapide à un fonctionnement normal soit favorisé.

Dans sa décision n° 2022-299 L en date du 7 juillet 2022, le Conseil constitutionnel a déclaré que les dispositions relatives à l'autorité compétente de l'Etat mentionnée à l'[article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure](#), qui désigne « le préfet de zone de défense et de sécurité mentionné à l'[article L. 1311-1 du code de la défense](#) », avaient un caractère réglementaire.

Le décret tire les conséquences de cette décision du Conseil constitutionnel et modifie les dispositions en vigueur de l'[article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure](#) afin de désigner la bonne autorité compétente de l'Etat en la matière, à savoir le préfet de département.

Il modifie également les [dispositions réglementaires du code de la sécurité intérieure](#) et du [code de l'environnement](#) créées par le [décret n° 2022-1077 du 28 juillet 2022](#) relatif à la résilience des réseaux aux risques naturels, qui vient mettre en œuvre les dispositions de l'article L. 732-2-1 du code pour prévoir la compétence expresse du préfet de département.

### **Risque sanitaire résultant de certaines molécules**

**[Instruction n° DGS/EA4/2022/127 du 24 mai 2022 complétant l'instruction n° DGS/EA4/2020/177 du 18 décembre 2020 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux conditionnées, en portant un avenant au guide qui y est annexé](#)** (BO Santé 2022/13 du 15/06/2022)

<https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2022/2022.13.sante.pdf>

Cette instruction diffuse un avenant au guide technique relatif aux pesticides et métabolites de pesticides dans les EDCH, à l'exclusion des eaux conditionnées, annexé à l'instruction N° DGS/EA4/2020/177 du 18 décembre 2020. Cet avenant permet de compléter les valeurs de gestion utilisables par les ARS par des valeurs sanitaires transitoires en cas de présence de métabolites de pesticides dans les eaux distribuées ne disposant pas de valeurs sanitaires maximales établies par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Les modalités de gestion décrites sont exercées par les ARS en lien avec les PRPDE au titre du Code de la santé publique et sur les bases de recommandations sanitaires du Haut Conseil de la santé publique. Cette instruction s'applique aux eaux destinées à l'alimentation des collectivités humaines, distribuées par un réseau public. Les eaux conditionnées n'entrent pas dans le champ d'application de cette instruction.

### **Protection des ressources affectées à l'eau potable**

**[Décret n° 2022-1223 du 10 septembre 2022 relatif au droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine](#)** ([JORF n°0211 du 11 septembre 2022](#))

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046274653#:~:text=Notice%20%3A%20ce%20d%C3%A9cret%20fixe%20les,publiques%20disposant%20de%20la%20comp%C3%A9tence>

Ce décret fixe les modalités selon lesquelles l'autorité administrative peut instituer un droit de préemption des surfaces agricoles, dans les aires d'alimentation de captages utilisées pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine, au bénéfice des personnes publiques disposant de la compétence « eau potable » ;

Il précise les aliénations qui sont soumises à ce droit de préemption.

Il explicite la procédure applicable à l'exercice de ce droit de préemption. Il détermine les règles applicables à la cession, à la location et à la mise à disposition temporaire par les personnes publiques des biens acquis par préemption.

### **Ensemble de textes législatifs et réglementaires assurant la transposition en droit français de la directive européenne Eau Potable**

**[Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine](#)**

- Ce rapport présente les enjeux de la transposition dans la réglementation française. Il n'a pas d'autre intérêt.

**[Ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine](#)**

- Cette ordonnance assure la transposition législative de la directive dans les parties législatives des différents codes impacts : santé publique/environnement/code général des collectivités territoriales principalement.

#### **Décret n° 2022-1720 du 29 décembre 2022 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine**

- Ce décret précise et modifie les parties réglementaires du code de la santé publique, du code de l'environnement et du code général des collectivités territoriales en cohérence avec les modifications introduites par l'ordonnance dans les parties législatives de ces codes.

#### **Décret n° 2022-1721 du 29 décembre 2022 relatif à l'amélioration des conditions d'accès de tous à l'eau destinée à la consommation humaine**

- Ce décret déploie les obligations à la charge des collectivités visant l'accès à tous en matière d'eau potable.

#### **Arrêté du 30 décembre 2022 relatif à l'évaluation des risques liés aux installations intérieures de distribution d'eau destinée à la consommation humaine**

- Cet arrêté complète de nouvelles dispositions visant le propriétaire du réseau intérieur. Son commentaire est dans la fiche « volet réseau intérieur ».

#### **Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique**

- Cibles concernées : PRPDE, ARS et laboratoires agréés.
- Objet : fixation des limites et des références de qualité qui s'appliquent aux eaux brutes utilisées pour la production d'eaux destinées à la consommation humaine et aux eaux destinées à la consommation humaine. Intègre la notion de valeur de vigilance et valeurs indicatives. Intérêt des annexes.
- Modifie l'arrêté du 11 janvier 2007
- Entre en vigueur : 1<sup>er</sup> janvier 2023

#### **Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 25 novembre 2003 relatif aux modalités de demande de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles pris en application des articles R. 1321-31 à R. 1321-36 du code de la santé publique**

- Cet arrêté est commenté dans le « volet dérogation ».
- Entre en vigueur : 1<sup>er</sup> janvier 2023

#### **Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique**

- Cibles concernées : PRPDE, collectivités, ARS, laboratoires
- Objet : programme de contrôle sanitaire assuré par les agences régionales de santé pour les eaux brutes utilisées pour la production d'eau destinées à la consommation humaine et pour les eaux destinées à la consommation humaine. Mise à jour du programme de contrôle sanitaire assuré par les ARS pour les eaux brutes utilisées pour la production d'eau destinées à la consommation humaine et pour les eaux destinées à la consommation humaine en application de la directive 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

#### **Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire**

- Cibles concernées : ARS, laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux, propriétaires d'ERP, d'établissements pénitentiaires et de bâtiments d'habitation collectifs.
- Objet : actualisation de l'arrêté du 1er février 2010 pour préciser les modalités de surveillance des légionelles dans les installations privées de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire
- Entrée en vigueur : le 1er janvier 2023.

#### **Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique**

- ⇒ Cibles concernées : PRPDE, collectivités, ARS.
- ⇒ Objet : mise à jour en application de la directive de la prise en compte des résultats de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine réalisée par la PRPDE dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'ARS.

- ⇒ Modifie l'arrêté du 21 novembre 2007
- ⇒ Entrée en vigueur : le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Arrêté du 30 décembre 2022 relatif au programme de tests et d'analyses à réaliser dans le cadre de la surveillance exercée par la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau et aux conditions auxquelles doivent satisfaire les laboratoires réalisant ce programme, en application des articles R. 1321-23 et R. 1321-24 du code de la santé publique**

- ⇒ Cet arrêté vise à renforcer l'efficacité et la pertinence de la surveillance assurée par la PRPDE.
- ⇒ Entre en vigueur : 1er janvier 2023

**Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyses utilisées dans le cadre de la réalisation du contrôle sanitaire des eaux**

**Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux**

- ⇒ Les deux arrêtés visent les ARS et les laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux.
- ⇒ Ils transposent l'article 13 de la directive et les annexes I, II et III. S'agissant des modalités de demande et de délivrance d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et des méthodes utilisées pour réaliser le contrôle sanitaire des eaux.
- ⇒ Entrée en vigueur : le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Arrêté du 3 janvier 2023 relatif au plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau réalisé de la zone de captage jusqu'en amont des installations privées de distribution**

- Cibles concernées : PRPDE, communes et groupements compétents, ARS.
- ⇒ Objet : nouvelle obligation d'élaboration, mise en œuvre et mise à jour du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) à la charge de la PRPDE réalisé de la zone de captage jusqu'en amont des installations privées de distribution.
- Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur 12-01-2023.

Pour assurer la transposition de la directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine avant le 12 janvier 2023, beaucoup de textes ont été publiés fin d'année qui reprennent les objectifs de la directive et fixent également des obligations ambitieuses en droit français :

- La réaffirmation de l'accès à l'eau potable pour tous dans tous les territoires, y compris ultra-marins, avec des rendus réguliers à la Commission européenne sur cette mise en œuvre effective ;
- La définition des usages domestiques pour lesquels une eau de qualité potable est nécessaire pour garantir de bonnes conditions de santé et d'hygiène. À ce titre, le droit à l'accès à l'eau potable pour tous est réaffirmé ;
- L'introduction de nouvelles responsabilités pour les communes et leurs établissements publics de coopération en matière d'accès à l'eau des personnes raccordées et non raccordées au réseau public de distribution, telles que l'identification et l'information des personnes ayant un accès insuffisant à l'eau ;
- La révision des paramètres à surveiller dans l'eau, avec l'intégration de nouveaux paramètres, tels que les composés perfluorés ;
- La révision des exigences de qualité associées à ces paramètres ;
- Le déploiement d'une démarche préventive pour garantir la qualité de l'eau jusqu'au robinet du consommateur avec l'obligation de réaliser des plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux, du captage jusqu'au robinet du consommateur, et une évaluation des risques pour les personnes responsables de la distribution d'eau dans des locaux ou des établissements recevant du public (ERP) ;
- Des actions à mettre en œuvre pour préserver la ressource en eau des captages sensibles aux pollutions par les pesticides ou les nitrates. Les périmètres de protection de captage sont rationalisés et simplifiés. En outre, les collectivités locales pourront, en liaison avec le préfet, établir un programme d'actions encadrant les pratiques qui dégradent la qualité des captages sensibles ;
- Une meilleure information sur la qualité de l'eau potable, sur la production d'eau, l'organisation du service public de distribution de l'eau, la qualité de l'eau pour tous les usagers.

Cet ensemble de textes définit des obligations fortes pour les collectivités compétentes en matière d'eau potable et pour les PRPDE selon des échéances variant en fonction de la thématique. Beaucoup de codes sont modifiés en particulier le code de la santé publique, le code général des collectivités territoriales, le code de l'environnement, le code de la construction et de l'habitation, le code de l'urbanisme

ainsi que les lois modifiées n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis et n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs.

Il est à noter que la définition du service public de l'eau potable est modifiée comme suit : « Tout service assurant tout ou partie de la production, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine est un service d'eau potable.

La production d'eau destinée à la consommation humaine comprend tout ou partie du prélèvement, de la protection du point de prélèvement ainsi que du traitement de l'eau brute. »

Ces textes portent également de nouvelles obligations pour les réseaux intérieurs et visent aussi à renforcer la protection des ressources sensibles et nécessaires à l'alimentation en eau potable. Des présentations de cette réforme sont assurées par la DGS à destination des acteurs concernés. Des textes sont encore en attente de publication.

## **DECHETS**

**Arrêté du 26 juillet 2022 définissant le contenu des déclarations au système de gestion électronique des bordereaux de suivi de déchets énoncés à l'article R. 541-45 du code de l'environnement, pour les déchets dangereux de fluides frigorigènes et autres déchets dangereux de fluides en contenants sous pression (JORF n°0179 du 4 août 2022)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046138697>

Cet arrêté complète l'arrêté définissant le contenu des déclarations au système de gestion électronique des bordereaux de suivi de déchets énoncés à l'article R. 541-45 du code de l'environnement en traitant du cas particulier des déchets dangereux de fluides frigorigènes et autres déchets dangereux de fluides en contenants sous pression (cf pompes à chaleurs utilisées). Il reprend les informations des bordereaux de suivi de déchets de fluides frigorigènes prévues par l'arrêté du 29 juillet 2005 fixant le formulaire du bordereau de suivi des déchets dangereux mentionné à l'article 4 du décret n° 2005-635 du 30 mai 2005. Il précise ces informations et les complète, notamment sur la nature et l'origine des déchets, la dénomination usuelle du déchet complétant le code déchet, l'adresse du lieu où sont collectés les déchets, lorsqu'elle se distingue de l'adresse de l'établissement expéditeur.

## **DROIT FISCAL**

**Loi de finances pour 2023 n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 (JORF n°0303 du 31 décembre 2022)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046845631#:~:text=%2D%20Sous%20r%C3%A9serve%20de%20dispositions%20contraires,pour%20les%20autres%20dispositions%20fiscales.>

La loi de finances pour 2023, publiée le 31 décembre 2022, introduit un certain nombre de mesures fiscales concernant les entreprises dont :

- Dans un but de soutien à l'activité économique et de reconquête industrielle, l'article 55 de la loi de finances pour 2023 réduit de moitié la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) due au titre de 2023 avant une suppression totale de cette cotisation à compter de 2024. En parallèle, le plafonnement de la cotisation foncière des entreprises est abaissé en deux temps ;
- L'article 65 de la loi de finances pour 2023 étend le bénéfice du régime d'étalement de l'article 42 septies du CGI aux subventions d'équipement accordées par les organismes créés par les institutions de l'UE ainsi qu'aux sommes perçues dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie ;
- L'article 54 instaure un dispositif de plafonnement des recettes issues du marché obtenues par les producteurs d'électricité à un maximum de 180 €/MWh (revenus dits « infra-marginaux ») sur l'ensemble du territoire européen ;
- L'article 75 institue une taxe annuelle sur les bureaux en Provence-Côte d'Azur à compter de 2023.

Par ailleurs, la mise à jour du BOI-TVA-BASE-10-10-50 apportant des précisions sur le caractère taxable des indemnités a été publiée le 28/12/2022. La version en vigueur intègre au §260, à la suite de la consultation publique achevée en juillet 2022, les indemnités d'imprévision visées à l'article L6 du code de la commande publique.

## **DROIT DE LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

**Guide de la CNIL du 2 juin 2022 relatif à la responsabilité des acteurs dans le cadre de la commande publique**

<https://www.cnil.fr/fr/commande-publique-quel-acteur-est-responsable-au-regard-du-rgpd>

Ce guide vise à accompagner les organismes dans l'identification de leurs obligations au titre du RGPD. La qualification de l'organisme en tant responsable de traitement ou de sous-traitant au sens du RGPD, résulte notamment d'une analyse des circonstances juridiques et factuelles dans lesquelles l'organisme intervient.

Bien que certaines dispositions spécifiques au secteur de l'eau et de l'assainissement dans le cadre de la commande publique soient prescriptives (art R.2224-18 du CGCT rend le concessionnaire responsable de la tenue, dans les conditions qu'il définit, du « *fichier des abonnés mis en œuvre pour la facturation* »), le code de la commande publique est silencieux sur la question des responsabilités RGPD des parties au contrat. En conséquence, une analyse contextuelle pour chaque traitement ayant vocation à intervenir dans le cadre de l'exécution du contrat s'impose (nature du service sollicité dans le marché ou dans la concession et degré d'encadrement des principales composantes d'un ou des traitements de données). Un organisme est considéré comme un responsable de traitement dès lors qu'il a décidé de la finalité du traitement et des moyens essentiels du traitement : quelles personnes et données concernées, quelle durée de conservation, quels destinataires etc? Ce faisceau d'indices permettra de déterminer le responsable de traitement au sens du RGPD..

**En Bref et à l'appui de l'analyse de ces critères habituellement présents dans les DSP**, le délégataire est Responsable de Traitement dès lors que l'administration ne s'est pas spécifiquement intéressée au traitement de données en cause et n'en a pas spécifiquement et absolument besoin au quotidien : Si le traitement n'est pas régi par le contrat, l'opérateur économique a pu définir, de manière libre et indépendante, ses objectifs et les conditions de mise en œuvre. Ainsi, les traitements de données personnelles associés aux contrats ayant pour objet l'exécution de missions de service public, « tout particulièrement lorsque ces traitements opèrent un véritable transfert de gestion à la charge de l'opérateur économique », sont sous la seule responsabilité du délégataire.

### **SECURITE DES INTERVENTIONS**

**Décret n° 2022-395 du 18 mars 2022 relatif au document unique d'évaluation des risques professionnels et aux modalités de prise en charge des formations en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail par les opérateurs de compétences.**

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000045381978/>

Le texte précise les règles d'élaboration, de mise à jour, de conservation et de mise à disposition du document unique d'évaluation des risques professionnels. Il impose la révision du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ou de la liste des actions de prévention et de protection à chaque mise à jour du document unique. Il élargit la mise à disposition du document unique aux anciens travailleurs et aux services de prévention et de santé au travail. Il modifie enfin les modalités relatives à l'évaluation des risques chimiques pour prendre en compte les situations de poly-expositions à plusieurs agents chimiques. En outre, il précise les modalités de prise en charge de la formation nécessaire à l'exercice des missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail des membres de la délégation du personnel du comité social et économique et du référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes pour les entreprises de moins de cinquante salariés par l'opérateur de compétences.

**Décret n° 2022-372 du 16 mars 2022 relatif à la surveillance post-exposition, aux visites de pré-reprise et de reprise des travailleurs ainsi qu'à la convention de rééducation professionnelle en entreprise**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045365883>

Il précise les modalités de mise en œuvre de la convention de rééducation professionnelle en entreprise, il clarifie les conditions et règles applicables dans le cadre de la surveillance post-exposition ou post-professionnelle, il modifie enfin les modalités relatives à la visite de pré-reprise.

**Décret n° 2022-696 du 26 avril 2022 relatif à la surveillance médicale post-professionnelle des salariés ayant été exposés à certains facteurs de risques professionnels**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045668659>

Ce décret étend le champ d'application de la surveillance post-professionnelle aux agents chimiques mutagènes et reprotoxiques, en plus des agents cancérigènes et des rayonnements ionisants. Le suivi se fait à la demande de l'ancien salarié. Le médecin du travail détient le dossier et les antécédents d'expositions du salarié (état des lieux des expositions).

**Décret n° 2022-1712 du 29 décembre 2022 relatif à l'approbation de la délibération du comité national de prévention et de santé au travail du conseil d'orientation des conditions de travail fixant les modalités de mise en œuvre du passeport de prévention et de sa mise à la disposition de l'employeur**

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000046837251>

Le texte porte approbation de la délibération du comité national de prévention et de santé au travail qui détermine les modalités de mise en œuvre du passeport de prévention et de sa mise à disposition de

l'employeur, notamment le rôle des différentes parties, les catégories d'informations contenues dans le passeport de prévention, le calendrier de sa mise en œuvre et les modalités d'association du comité national de prévention et de santé au travail. Le Passeport prévention servira à recenser les attestations, certificats et diplômes obtenus par le salarié dans le cadre des formations relatives à la santé et à la sécurité au travail dispensées à l'initiative de l'employeur. Un arrêté fixera les modalités et conditions d'accès au passeport et les informations recensées dans le passeport de prévention. Le salarié pourra donner son accord total ou partiel pour un accès au passeport par son employeur, ou lui refuser cet accès. Le dispositif sera appliqué progressivement au fur à mesure des développements techniques nécessaires et des mesures réglementaires attendues (arrêtés à paraître). L'ouverture du site dédié sera effective en avril 2023

## 7.2 Attestations Assurances

### Responsabilité civile



XL Insurance

#### ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

**XL Insurance Company SE**, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland ([www.centralbank.ie](http://www.centralbank.ie)), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société suivante :

**Doléa-Assainissement (SEMOP)**  
5 rue Emmanuel Jodelet  
39100 DÔLE, France

bénéficie des garanties Responsabilité Civile des contrats N° FR00039252LI et FR00039254LI souscrits par **SUEZ**, couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages causés aux tiers dans le cadre des activités garanties aux contrats.

#### **MONTANTS DES GARANTIES :**

L'engagement de l'assureur ne saurait excéder les montants ci-après.

Les montants ci-dessous sont exprimés Tous dommages Confondus (Corporels, Matériels et Immatériels Consécutifs ou non).

##### **Responsabilité Civile Exploitation**

5 000 000,00 EUR par sinistre et période assurée

##### **Responsabilité Civile Après Livraison / Après Réception / Responsabilité Civile Professionnelle**

5 000 000,00 EUR par sinistre et période assurée

##### **Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement**

5 000 000,00 EUR par sinistre et période assurée

Il est précisé que les montants de garanties :

- Forment la limite des engagements de l'Assureur pour l'ensemble des réclamations imputables au même fait dommageable et quel que soit le nombre d'Assurés aux contrats,
- Constituent, lorsque la précision en est faite, l'engagement maximum de l'Assureur pour toutes les réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance,
- S'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées aux contrats.

La présente attestation est délivrée pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la garantie prévues aux contrats.

Sa validité, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des termes et limites des contrats auxquels elle se réfère, cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que ces derniers doivent être obligatoirement souscrits auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

Fait sous le n° 2023/FR00039254LI/90877, pour valoir ce que de droit le 09/01/2023.





### ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

**XL Insurance Company SE**, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous, atteste que la société :

**DOLEA - ASSAINISSEMENT**  
**5, rue Emmanuel Jodelet**  
**F-39100 DÔLE**

bénéficie des garanties des contrats d'assurances numéro **FR00039252LI** et numéro **FR00039254LI**, souscrits auprès de notre société par **SUEZ – Tour CB21 – 16 Place de l'Iris – 92400 COURBEVOIE France**, dont l'objet est de couvrir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'Assuré en raison de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non consécutifs causés aux tiers, du fait de l'exercice de ses activités garanties au titre de ces contrats.

À titre informatif et sans préjudice de l'application des autres clauses du contrat, il est précisé que la garantie s'exerce dans les limites et conditions suivantes :

#### Responsabilité Civile Exploitation :

Tous dommages confondus ..... **5.000.000 Euros par sinistre et par période d'assurance**  
 (Corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

#### Responsabilité Civile après Livraison/ Réception/ Professionnelle:

Tous dommages confondus ..... **5.000.000 Euros par sinistre et par période d'assurance**  
 (Corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

#### Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement:

Tous dommages confondus : ..... **5.000.000 EUR par sinistre et par période d'assurance**  
 (Corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

Dont

- Responsabilité Civile Professionnelle environnementale y compris frais d'urgence : ..... **5.000.000 Euros par sinistre et par période d'assurance**
- Frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux : ..... **2.500.000 Euros par sinistre et par période d'assurance**
- Frais de dépollution des eaux et des sols : ..... **2.500.000 Euros par sinistre et par période d'assurance**
- Frais de dépollution des biens mobiliers et immobiliers : ..... **2.500.000 Euros par sinistre et par période d'assurance**

#### Franchises:

##### Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison/ Travaux/ Professionnelle:

- Dommage corporels : ..... **néant**
- Autres Dommages : ..... **15.000 Euros par sinistre et par période d'assurance**

##### Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement :

- Dommage corporels : ..... **néant**
- Autres dommages : ..... **100.000 Euros par sinistre et par période d'assurance**

Il est précisé que les montants de garanties :

- Forment la limite des engagements de l'Assureur pour l'ensemble des réclamations imputables au même fait dommageable et quel que soit le nombre d'Assurés aux contrats,
- Constituent, lorsque la précision en est faite, l'engagement maximum de l'Assureur pour toutes les réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance,
- S'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées aux contrats. À titre informatif et sans préjudice de l'application des autres clauses des contrats, il est précisé que la garantie s'exerce dans les limites et conditions

Les termes de la présente attestation ne sauraient en aucun cas être interprétés comme une modification de l'une quelconque des dispositions des contrats d'assurance et/ou comme un engagement de l'Assureur au-delà des conditions et limites des contrats auxquels elle fait référence.

La validité de la présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des termes et limites des contrats auxquels elle se réfère, cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ceux-ci ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

Cette attestation est valable **du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 inclus**, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation des polices en cours d'année d'assurance, pour les cas prévus par le Code des Assurances ou par les contrats.

Fait à Paris le 27 octobre 2022



XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France – Téléphone : +33 1 56 92 80 00 axaxl.com

XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, Dublin 2, D02 VK30, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie). XL Insurance Company SE, Succursale française : 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927.

Directors: B.R.P. Joseph (UK), X. Veiry (FR), P. Wilson (UK), D. Palci-Chelub (FR), J. O'Neill, H. Browne, P.H. Rastoul (FR)



## ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, l'Assureur, **MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD**  
dont le siège social est situé  
**14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 LE MANS CEDEX 09**  
agissant tant pour notre compte que pour celui de la coassurance

### CERTIFIONS QUE :

La Société **SUEZ**, Tour CB 21 – 16 Place de l'Iris – 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX, agissant tant pour son compte que pour celui de l'ensemble des Sociétés du Groupe, a souscrit une assurance Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation consécutives N°127.110.189, et notamment pour sa filiale **SUEZ EAU FRANCE** et l'ensemble de ses filiales.

Sous réserve des termes, conditions, exclusions, limites, sous-limites et franchises de la Police, les garanties sont acquises notamment en cas de :

- Incendie / Explosion
- Dégâts des Eaux (y compris déclenchement intempestif de sprinklers)
- Foudre
- Dommages électriques
- Vol
- Bris de machines
- Tempêtes, Ouragans, Trombes, Tornades et Cyclones
- Choc de véhicules terrestres
- Grèves, Emeutes, Mouvements populaires
- Attentats et actes de terrorisme
- Catastrophes Naturelles

Ainsi que les :

- Recours des voisins et des tiers

### MONTANT DES GARANTIES

Limitation Contractuelle d'Indemnité par sinistre ..... 150 000 000 €

Avec les sous-limites suivantes :

- Bris de machine ..... 50 000 000 €
- Inondations ne relevant pas du régime obligatoire des Catastrophes Naturelles  
(sous-limite épuisable par an) ..... 100 000 000 €
- Recours des voisins et des tiers ..... 30 000 000 €
- Frais et pertes ..... 40 000 000 €
- Frais supplémentaires d'exploitation ..... 30 000 000 €

### PERIODE DE VALIDITE

Le contrat est en cours pour la période du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023 sous réserve du paiement de la prime.

*La présente attestation est établie à la demande de la Société assurée pour valoir et servir ce que de droit, et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes, (sous)-limites et franchises prévues par les clauses et conditions du contrat précité.*

Fait à Paris, le 29 décembre 2022

MMA IARD SA  
RCS LE MANS 440 048 882  
SIÈGE SOCIAL  
14 Bd Marie et Alexandre Oyon  
72030 LE MANS CEDEX 9


MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126  
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882  
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances

## 7.3 Les Principales Interventions les Installations

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
Apport eaux usées de Brevans Passerelle	Relève Annuelle contradictoire avec Sogedo	Récurrent	27/10/2022
Apport eaux usées de Villette les Dole	Relève Annuelle contradictoire avec Sogedo	Récurrent	27/10/2022
Bassin d'orage St Mauris	Déboucher	Corrective	14/01/2022
Bassin d'orage St Mauris	Divers	Corrective	26/04/2022
Bassin d'orage St Mauris	Déboucher plus vidange chambre à sable	Corrective	07/09/2022
DO amont PR ZIP - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	11/02/2022
DO amont PR ZIP - DOLE	Métriologie Trimestrielle	Récurrent	21/02/2022
DO amont PR ZIP - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	25/03/2022
DO amont PR ZIP - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	22/06/2022
DO amont PR ZIP - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	21/07/2022
DO amont PR ZIP - DOLE	Contrôle Auto-surveillance IRH	Récurrent	07/10/2022
DO amont PR ZIP - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	27/10/2022
DO amont PR ZIP - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	02/11/2022
DO Bauzonnet - DOLE	Défaut communication	Corrective	20/07/2022
DO Bauzonnet - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	11/02/2022
DO Bauzonnet - DOLE	Métriologie Trimestrielle	Récurrent	21/02/2022
DO Bauzonnet - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	08/04/2022
DO Bauzonnet - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	15/06/2022
DO Bauzonnet - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	15/06/2022
DO Bauzonnet - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	21/07/2022
DO Bauzonnet - DOLE	Contrôle Auto-surveillance IRH	Récurrent	07/10/2022
DO Bauzonnet - DOLE	Métriologie Trimestrielle (2 agents)	Récurrent	27/10/2022
DO Bauzonnet - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	27/10/2022
DO Bauzonnet - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	16/11/2022
DO Béthouard - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	11/02/2022
DO Béthouard - DOLE	Métriologie Trimestrielle	Récurrent	21/02/2022
DO Béthouard - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	25/03/2022
DO Béthouard - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	22/06/2022
DO Béthouard - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	21/07/2022
DO Béthouard - DOLE	Contrôle Auto-surveillance IRH	Récurrent	07/10/2022
DO Béthouard - DOLE	Métriologie Trimestrielle	Récurrent	27/10/2022
DO Béthouard - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	27/10/2022
DO Béthouard - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	02/11/2022
DO Grande Rue - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	11/02/2022
DO Grande Rue - DOLE	Métriologie Trimestrielle	Récurrent	21/02/2022
DO Grande Rue - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	08/04/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
DO Grande Rue - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	15/06/2022
DO Grande Rue - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	15/06/2022
DO Grande Rue - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	21/07/2022
DO Grande Rue - DOLE	Contrôle Auto-surveillance IRH	Récurrent	07/10/2022
DO Grande Rue - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	26/10/2022
DO Grande Rue - DOLE	Métriologie Trimestrielle (2 agents)	Récurrent	27/10/2022
DO Grande Rue - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	16/11/2022
DO Marcel Aymé - DOLE	Contrôle d'encrassement	Corrective	13/01/2022
DO Marcel Aymé - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	15/02/2022
DO Marcel Aymé - DOLE	Métriologie Trimestrielle	Récurrent	21/02/2022
DO Marcel Aymé - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	29/03/2022
DO Marcel Aymé - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	22/06/2022
DO Marcel Aymé - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	21/07/2022
DO Marcel Aymé - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	27/10/2022
DO Marcel Aymé - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	02/11/2022
DO Maurice Pagnon - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	09/02/2022
DO Maurice Pagnon - DOLE	Métriologie Trimestrielle	Récurrent	21/02/2022
DO Maurice Pagnon - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	25/03/2022
DO Maurice Pagnon - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	22/06/2022
DO Maurice Pagnon - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	21/07/2022
DO Maurice Pagnon - DOLE	Contrôle Auto-surveillance IRH	Récurrent	07/10/2022
DO Maurice Pagnon - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	27/10/2022
DO Maurice Pagnon - DOLE	Métriologie Trimestrielle	Récurrent	27/10/2022
DO Maurice Pagnon - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	02/11/2022
DO Mesnils Pasteur - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	11/02/2022
DO Mesnils Pasteur - DOLE	Métriologie Trimestrielle	Récurrent	21/02/2022
DO Mesnils Pasteur - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	08/04/2022
DO Mesnils Pasteur - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	15/06/2022
DO Mesnils Pasteur - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	15/06/2022
DO Mesnils Pasteur - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	21/07/2022
DO Mesnils Pasteur - DOLE	Contrôle Auto-surveillance IRH	Récurrent	07/10/2022
DO Mesnils Pasteur - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	26/10/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
DO Mesnils Pasteur - DOLE	Métrologie Trimestrielle (2 agents)	Récurrent	27/10/2022
DO Mesnils Pasteur - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	16/11/2022
DO Némond - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	10/02/2022
DO Némond - DOLE	Métrologie Trimestrielle	Récurrent	21/02/2022
DO Némond - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	25/03/2022
DO Némond - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	22/06/2022
DO Némond - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	21/07/2022
DO Némond - DOLE	Contrôle Auto-surveillance IRH	Récurrent	07/10/2022
DO Némond - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	27/10/2022
DO Némond - DOLE	Métrologie Trimestrielle	Récurrent	27/10/2022
DO Némond - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	02/11/2022
DO Quai Pasteur - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	15/02/2022
DO Quai Pasteur - DOLE	Métrologie Trimestrielle	Récurrent	21/02/2022
DO Quai Pasteur - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	08/04/2022
DO Quai Pasteur - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	15/06/2022
DO Quai Pasteur - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	15/06/2022
DO Quai Pasteur - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	21/07/2022
DO Quai Pasteur - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	26/10/2022
DO Quai Pasteur - DOLE	Métrologie Trimestrielle (2 agents)	Récurrent	27/10/2022
DO Quai Pasteur - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	16/11/2022
DO Saint Ylie - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	09/02/2022
DO Saint Ylie - DOLE	Métrologie Trimestrielle	Récurrent	21/02/2022
DO Saint Ylie - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	08/04/2022
DO Saint Ylie - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	22/06/2022
DO Saint Ylie - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	21/07/2022
DO Saint Ylie - DOLE	Contrôle Auto-surveillance IRH	Récurrent	07/10/2022
DO Saint Ylie - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	27/10/2022
DO Saint Ylie - DOLE	Métrologie Trimestrielle	Récurrent	27/10/2022
DO Saint Ylie - DOLE	Contrôle Mensuel DO	Récurrent	02/11/2022
PR Avenue de Lahr	Contrôle alimentation en eau potable du PR	Corrective	14/04/2022
PR Avenue de Lahr	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR Avenue de Lahr	Contrôle Mensuel	Récurrent	04/03/2022
PR Avenue de Lahr	Curage Quadrimestriel	Récurrent	07/03/2022
PR Avenue de Lahr	Contrôle Mensuel	Récurrent	12/05/2022
PR Avenue de Lahr	Contrôle Mensuel	Récurrent	19/05/2022
PR Avenue de Lahr	Curage Quadrimestriel	Récurrent	27/06/2022
PR Avenue de Lahr	Contrôle Mensuel	Récurrent	27/06/2022
PR Avenue de Lahr	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/07/2022
PR Avenue de Lahr	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/09/2022
PR Avenue de Lahr	Contrôle Mensuel	Récurrent	03/11/2022
PR Avenue de Lahr	Contrôle Mensuel	Récurrent	10/11/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
PR Avenue de Lahr	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/12/2022
PR CTM 1	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire	20/07/2022
PR CTM 1	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR CTM 1	Contrôle Mensuel	Récurrent	07/03/2022
PR CTM 1	Contrôle Mensuel	Récurrent	12/05/2022
PR CTM 1	Contrôle Mensuel	Récurrent	17/05/2022
PR CTM 1	Contrôle Mensuel	Récurrent	27/06/2022
PR CTM 1	Curage Semestriel	Récurrent	30/06/2022
PR CTM 1	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/07/2022
PR CTM 1	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/09/2022
PR CTM 1	Contrôle Mensuel	Récurrent	03/11/2022
PR CTM 1	Contrôle Mensuel	Récurrent	10/11/2022
PR CTM 1	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/12/2022
PR CTM 2	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire	20/07/2022
PR CTM 2	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR CTM 2	Contrôle Mensuel	Récurrent	04/03/2022
PR CTM 2	Curage Quadrimestriel	Récurrent	07/03/2022
PR CTM 2	Contrôle Mensuel	Récurrent	12/05/2022
PR CTM 2	Contrôle Mensuel	Récurrent	17/05/2022
PR CTM 2	Contrôle Mensuel	Récurrent	27/06/2022
PR CTM 2	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/07/2022
PR CTM 2	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/09/2022
PR CTM 2	Contrôle Mensuel	Récurrent	03/11/2022
PR CTM 2	Contrôle Mensuel	Récurrent	10/11/2022
PR CTM 2	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/12/2022
PR de la ZAC	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire	19/07/2022
PR de la ZAC	Divers	Corrective	24/10/2022
PR de la ZAC	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR de la ZAC	Contrôle Mensuel	Récurrent	04/03/2022
PR de la ZAC	Curage Quadrimestriel	Récurrent	07/03/2022
PR de la ZAC	Contrôle Mensuel	Récurrent	12/05/2022
PR de la ZAC	Contrôle Mensuel	Récurrent	19/05/2022
PR de la ZAC	Contrôle Mensuel	Récurrent	27/06/2022
PR de la ZAC	Curage Quadrimestriel	Récurrent	01/07/2022
PR de la ZAC	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/07/2022
PR de la ZAC	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/09/2022
PR de la ZAC	Contrôle Mensuel	Récurrent	03/11/2022
PR de la ZAC	Contrôle Mensuel	Récurrent	10/11/2022
PR de la ZAC	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/12/2022
PR de la ZIP	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire	19/07/2022
PR de la ZIP	Diagnostic	Corrective	25/04/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
PR de la ZIP	Dépanner	Corrective	24/10/2022
PR de la ZIP	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR de la ZIP	Curage Quadrimestriel	Récurrent	07/03/2022
PR de la ZIP	Contrôle Mensuel	Récurrent	07/03/2022
PR de la ZIP	Contrôle Mensuel	Récurrent	12/05/2022
PR de la ZIP	Contrôle Mensuel	Récurrent	19/05/2022
PR de la ZIP	Contrôle Mensuel	Récurrent	27/06/2022
PR de la ZIP	Curage Quadrimestriel	Récurrent	01/07/2022
PR de la ZIP	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/07/2022
PR de la ZIP	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/09/2022
PR de la ZIP	Contrôle Mensuel	Récurrent	03/11/2022
PR de la ZIP	Contrôle Mensuel	Récurrent	10/11/2022
PR de la ZIP	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/12/2022
PR des Epenottes	Contrôle divers	Corrective	09/02/2022
PR des Epenottes	Pompe 2 en défaut	Corrective	26/02/2022
PR des Epenottes	Pompe en défaut	Corrective	11/03/2022
PR des Epenottes	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR des Epenottes	Curage Quadrimestriel (CATEC)	Récurrent	07/03/2022
PR des Epenottes	Contrôle Mensuel	Récurrent	08/03/2022
PR des Epenottes	Contrôle Mensuel	Récurrent	12/05/2022
PR des Epenottes	Contrôle Mensuel	Récurrent	19/05/2022
PR des Epenottes	Contrôle Mensuel	Récurrent	27/06/2022
PR des Epenottes	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/07/2022
PR des Epenottes	Curage Quadrimestriel (CATEC)	Récurrent	29/08/2022
PR des Epenottes	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/09/2022
PR des Epenottes	Contrôle Mensuel	Récurrent	03/11/2022
PR des Epenottes	Contrôle Mensuel	Récurrent	14/11/2022
PR des Epenottes	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/12/2022
PR des Epenottes	Renouvellement Trappes d'accès	Renouvellement	02/09/2022
PR des Saulines	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR des Saulines	Curage Quadrimestriel	Récurrent	07/03/2022
PR des Saulines	Contrôle Mensuel	Récurrent	08/03/2022
PR des Saulines	Contrôle Mensuel	Récurrent	12/05/2022
PR des Saulines	Contrôle Mensuel	Récurrent	19/05/2022
PR des Saulines	Contrôle Mensuel	Récurrent	27/06/2022
PR des Saulines	Curage Quadrimestriel	Récurrent	28/06/2022
PR des Saulines	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/07/2022
PR des Saulines	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/09/2022
PR des Saulines	Contrôle Mensuel	Récurrent	03/11/2022
PR des Saulines	Contrôle Mensuel	Récurrent	14/11/2022
PR des Saulines	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/12/2022
PR du Pont de la Corniche	Dépanner	Corrective	08/04/2022
PR du Pont de la Corniche	Déboucher	Corrective	11/04/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
PR du Pont de la Corniche	Default '-pb pr-3-	Corrective	08/05/2022
PR du Pont de la Corniche	Default Poste	Corrective	24/05/2022
PR du Pont de la Corniche	Incident pompage trop long, niveaux bas.	Corrective	24/05/2022
PR du Pont de la Corniche	Dépanner	Corrective	09/06/2022
PR du Pont de la Corniche	Pompe temps pluie N2 en défaut	Corrective	13/06/2022
PR du Pont de la Corniche	Default ET Secteur	Corrective	22/06/2022
PR du Pont de la Corniche	Contrôle Mensuel	Récurrent	16/02/2022
PR du Pont de la Corniche	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR du Pont de la Corniche	Curage Quadrimestriel	Récurrent	07/03/2022
PR du Pont de la Corniche	Contrôle Mensuel	Récurrent	12/05/2022
PR du Pont de la Corniche	Contrôle Mensuel	Récurrent	17/05/2022
PR du Pont de la Corniche	Contrôle Mensuel	Récurrent	27/06/2022
PR du Pont de la Corniche	Curage Quadrimestriel	Récurrent	01/07/2022
PR du Pont de la Corniche	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/07/2022
PR du Pont de la Corniche	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/09/2022
PR du Pont de la Corniche	Contrôle Mensuel	Récurrent	03/11/2022
PR du Pont de la Corniche	Contrôle Mensuel	Récurrent	07/11/2022
PR du Pont de la Corniche	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/12/2022
PR du Pont de la Corniche	Raccordement nouveau poste	Renouvellement	31/05/2022
PR du Pont de la Corniche	Installation Débitmètre Refoulement PR	Travaux neufs	12/08/2022
PR Eisenhower	Contrôle présence branchement eau potable	Corrective	14/04/2022
PR Eisenhower	Dépannage sonde de niveaux	Corrective	29/06/2022
PR Eisenhower	Défaut batterie +com. Vérification sonde.	Corrective	19/08/2022
PR Eisenhower	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR Eisenhower	Curage Quadrimestriel	Récurrent	07/03/2022
PR Eisenhower	Contrôle Mensuel	Récurrent	08/03/2022
PR Eisenhower	Contrôle Mensuel	Récurrent	12/05/2022
PR Eisenhower	Contrôle Mensuel	Récurrent	20/05/2022
PR Eisenhower	Contrôle Mensuel	Récurrent	27/06/2022
PR Eisenhower	Curage Quadrimestriel	Récurrent	30/06/2022
PR Eisenhower	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/07/2022
PR Eisenhower	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/09/2022
PR Eisenhower	Contrôle Mensuel	Récurrent	03/11/2022
PR Eisenhower	Contrôle Mensuel	Récurrent	16/11/2022
PR Eisenhower	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/12/2022
PR Genève	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire	19/07/2022
PR Genève	Dépanner	Corrective	04/01/2022
PR Genève	Dépanner	Corrective	17/01/2022
PR Genève	Renouvellement des pompes	Corrective	02/02/2022
PR Genève	Défaut pompe 2	Corrective	03/02/2022
PR Genève	Découpe de la dalle béton avec l'entreprise Désertot	Corrective	20/04/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
PR Genève	Curage et devis tuyauterie avec chaudronnier	Corrective	06/05/2022
PR Genève	Dépanner	Corrective	16/05/2022
PR Genève	Pose d'un batardeau	Corrective	23/05/2022
PR Genève	Pompes en défauts	Corrective	21/06/2022
PR Genève	Débauchage POMPE N2	Corrective	21/06/2022
PR Genève	Niveaux trop plein	Corrective	22/08/2022
PR Genève	Appel entrant	Corrective	10/09/2022
PR Genève	Dépannage PR, une pompe tourne en continue	Corrective	13/09/2022
PR Genève	Défaut NTH	Corrective	24/09/2022
PR Genève	Dépannage poire de niveau	Corrective	26/09/2022
PR Genève	Diagnostic	Corrective	25/10/2022
PR Genève	La pompe ne débite pas sur la nouvelle conduite	Corrective	05/12/2022
PR Genève	Dépanner	Corrective	16/12/2022
PR Genève	Fixation support barre de guidage	Corrective	19/12/2022
PR Genève	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR Genève	Curage Quadrimestriel	Récurrent	07/03/2022
PR Genève	Contrôle Mensuel	Récurrent	09/03/2022
PR Genève	Préparation du curage PR	Récurrent	05/05/2022
PR Genève	Contrôle Mensuel	Récurrent	12/05/2022
PR Genève	Contrôle Mensuel	Récurrent	20/05/2022
PR Genève	Contrôle Mensuel	Récurrent	27/06/2022
PR Genève	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/07/2022
PR Genève	Curage Quadrimestriel	Récurrent	29/08/2022
PR Genève	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/09/2022
PR Genève	Contrôle Mensuel	Récurrent	03/11/2022
PR Genève	Contrôle Mensuel	Récurrent	16/11/2022
PR Genève	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/12/2022
PR les Cailles-Perdrix	Dépannage défaut pompage	Corrective	12/07/2022
PR les Cailles-Perdrix	Intervention Corrective (Astreinte)	Corrective	22/08/2022
PR les Cailles-Perdrix	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR les Cailles-Perdrix	Curage Quadrimestriel	Récurrent	07/03/2022
PR les Cailles-Perdrix	Contrôle Mensuel	Récurrent	09/03/2022
PR les Cailles-Perdrix	Contrôle Mensuel	Récurrent	12/05/2022
PR les Cailles-Perdrix	Contrôle Mensuel	Récurrent	20/05/2022
PR les Cailles-Perdrix	Contrôle Mensuel	Récurrent	27/06/2022
PR les Cailles-Perdrix	Curage Quadrimestriel	Récurrent	28/06/2022
PR les Cailles-Perdrix	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/07/2022
PR les Cailles-Perdrix	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/09/2022
PR les Cailles-Perdrix	Contrôle Mensuel	Récurrent	03/11/2022
PR les Cailles-Perdrix	Contrôle Mensuel	Récurrent	16/11/2022
PR les Cailles-Perdrix	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/12/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
PR les Cailles-Perdrix	Remplacement de la sonde de niveau	Renouvellement	17/08/2022
PR Les Commards	Contrôle appareils sous pression	Contrôle réglementaire	03/03/2022
PR Les Commards	Diagnostic	Corrective	30/03/2022
PR Les Commards	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR Les Commards	Curage Quadrimestriel	Récurrent	07/03/2022
PR Les Commards	Contrôle Mensuel	Récurrent	10/03/2022
PR Les Commards	Contrôle Mensuel	Récurrent	12/05/2022
PR Les Commards	Contrôle Mensuel	Récurrent	20/05/2022
PR Les Commards	Contrôle Mensuel	Récurrent	27/06/2022
PR Les Commards	Curage Quadrimestriel	Récurrent	29/06/2022
PR Les Commards	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/07/2022
PR Les Commards	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/09/2022
PR Les Commards	Contrôle Mensuel	Récurrent	03/11/2022
PR Les Commards	Contrôle Mensuel	Récurrent	16/11/2022
PR Les Commards	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/12/2022
PR les Nomades	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire	19/07/2022
PR les Nomades	Curage poste et débouchage pompes	Corrective	03/02/2022
PR les Nomades	Dépanner	Corrective	11/02/2022
PR les Nomades	Remplacement contacteur pompe 1	Corrective	14/02/2022
PR les Nomades	Defaut Pompe 1 et 2 (+ Niveau Haut)	Corrective	09/03/2022
PR les Nomades	Débouchage des 2 pompes	Corrective	04/08/2022
PR les Nomades	2 Pompes en défaut et débordement du poste	Corrective	18/08/2022
PR les Nomades	Pompe N1 ne s'arrête plus	Corrective	05/09/2022
PR les Nomades	Defaut ET Niveau Haut	Corrective	06/09/2022
PR les Nomades	Débouchage Pompe 2	Corrective	07/09/2022
PR les Nomades	Déboucher	Corrective	10/10/2022
PR les Nomades	Remplacement armoire électrique	Corrective	19/10/2022
PR les Nomades	Pompe 2 à contrôler	Corrective	21/12/2022
PR les Nomades	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR les Nomades	Curage Quadrimestriel	Récurrent	07/03/2022
PR les Nomades	Contrôle Mensuel	Récurrent	07/03/2022
PR les Nomades	Contrôle Mensuel	Récurrent	12/05/2022
PR les Nomades	Contrôle Mensuel	Récurrent	20/05/2022
PR les Nomades	Contrôle Mensuel	Récurrent	27/06/2022
PR les Nomades	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/07/2022
PR les Nomades	Curage Quadrimestriel	Récurrent	29/08/2022
PR les Nomades	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/09/2022
PR les Nomades	Contrôle Mensuel	Récurrent	03/11/2022
PR les Nomades	Contrôle Mensuel	Récurrent	16/11/2022
PR les Nomades	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/12/2022
PR les Nomades	Curage correctif poste avec la Savac	Travaux Facturables	07/01/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
PR les Nomades	Defaut Pompes 1et 2	Travaux Facturables	22/04/2022
PR les Nomades	Pompes bouchées et débordement	Travaux Facturables	05/09/2022
PR les Nomades	Pompe 1 à contrôler	Travaux Facturables	04/11/2022
PR les Remparts	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire	19/07/2022
PR les Remparts	Modification fonctionnement pompe pluie	Corrective	28/02/2022
PR les Remparts	Défauts Sondes et secteur	Corrective	23/07/2022
PR les Remparts	Coupure	Corrective	06/09/2022
PR les Remparts	Contrôle Mensuel DO et PR	Récurrent	21/02/2022
PR les Remparts	Méetrologie Trimestriel DO	Récurrent	21/02/2022
PR les Remparts	Contrôle Mensuel DO et PR	Récurrent	10/03/2022
PR les Remparts	Contrôle Mensuel DO et PR	Récurrent	12/05/2022
PR les Remparts	Contrôle Mensuel DO et PR	Récurrent	20/05/2022
PR les Remparts	Contrôle Mensuel DO et PR	Récurrent	27/06/2022
PR les Remparts	Contrôle Mensuel DO et PR	Récurrent	21/07/2022
PR les Remparts	Contrôle Mensuel DO et PR	Récurrent	02/09/2022
PR les Remparts	Méetrologie Trimestriel DO (CATEC 2 agents)	Récurrent	26/10/2022
PR les Remparts	Contrôle Mensuel DO et PR	Récurrent	03/11/2022
PR les Remparts	Contrôle Mensuel DO et PR	Récurrent	21/11/2022
PR les Remparts	Contrôle Mensuel DO et PR	Récurrent	18/12/2022
PR Pré Marnoz	Défaut : Etat secteur télégestion	Corrective	23/10/2022
PR Pré Marnoz	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR Pré Marnoz	Contrôle Mensuel	Récurrent	04/03/2022
PR Pré Marnoz	Curage Quadrimestriel	Récurrent	07/03/2022
PR Pré Marnoz	Contrôle Mensuel	Récurrent	12/05/2022
PR Pré Marnoz	Contrôle Mensuel	Récurrent	17/05/2022
PR Pré Marnoz	Curage Quadrimestriel	Récurrent	27/06/2022
PR Pré Marnoz	Contrôle Mensuel	Récurrent	27/06/2022
PR Pré Marnoz	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/07/2022
PR Pré Marnoz	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/09/2022
PR Pré Marnoz	Contrôle Mensuel	Récurrent	03/11/2022
PR Pré Marnoz	Contrôle Mensuel	Récurrent	09/11/2022
PR Pré Marnoz	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/12/2022
PR route de Villette Goux	Defaut Alimentation PL	Corrective	20/05/2022
PR route de Villette Goux	Dépanner	Corrective	03/10/2022
PR route de Villette Goux	Réinitialisation du Sofrel.	Corrective	19/11/2022
PR route de Villette Goux	Absence communication	Corrective	21/11/2022
PR route de Villette Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR route de Villette Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/03/2022
PR route de Villette Goux	Curage Quadrimestriel	Récurrent	07/03/2022
PR route de Villette Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	12/05/2022
PR route de Villette Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	17/05/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
PR route de Villette Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	27/06/2022
PR route de Villette Goux	Curage Quadrimestriel	Récurrent	29/06/2022
PR route de Villette Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/07/2022
PR route de Villette Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/09/2022
PR route de Villette Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	03/11/2022
PR route de Villette Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	09/11/2022
PR route de Villette Goux	Relève contradictoire SOGEDO	Récurrent	15/11/2022
PR route de Villette Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/12/2022
PR route de Villette Goux	Renouvellement Anenne	Renouvellement	22/12/2022
PR Rue Bachelu	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire	20/07/2022
PR Rue Bachelu	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR Rue Bachelu	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/03/2022
PR Rue Bachelu	Curage Quadrimestriel	Récurrent	07/03/2022
PR Rue Bachelu	Contrôle Mensuel	Récurrent	12/05/2022
PR Rue Bachelu	Contrôle Mensuel	Récurrent	17/05/2022
PR Rue Bachelu	Contrôle Mensuel	Récurrent	27/06/2022
PR Rue Bachelu	Curage Quadrimestriel	Récurrent	29/06/2022
PR Rue Bachelu	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/07/2022
PR Rue Bachelu	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/09/2022
PR Rue Bachelu	Contrôle Mensuel	Récurrent	03/11/2022
PR Rue Bachelu	Contrôle Mensuel	Récurrent	09/11/2022
PR Rue Bachelu	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/12/2022
PR Rue de Yersin	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire	20/07/2022
PR Rue de Yersin	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR Rue de Yersin	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/03/2022
PR Rue de Yersin	Curage Quadrimestriel (CATEC )	Récurrent	07/03/2022
PR Rue de Yersin	Contrôle Mensuel	Récurrent	12/05/2022
PR Rue de Yersin	Contrôle Mensuel	Récurrent	17/05/2022
PR Rue de Yersin	Contrôle Mensuel	Récurrent	27/06/2022
PR Rue de Yersin	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/07/2022
PR Rue de Yersin	Curage Quadrimestriel (CATEC )	Récurrent	29/08/2022
PR Rue de Yersin	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/09/2022
PR Rue de Yersin	Contrôle Mensuel	Récurrent	03/11/2022
PR Rue de Yersin	Contrôle Mensuel	Récurrent	09/11/2022
PR Rue de Yersin	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/12/2022
PR rue des Puits Goux	Intervention Corrective (Astreinte)	Corrective	18/09/2022
PR rue des Puits Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR rue des Puits Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/03/2022
PR rue des Puits Goux	Curage Quadrimestriel	Récurrent	07/03/2022
PR rue des Puits Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	12/05/2022
PR rue des Puits Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	17/05/2022
PR rue des Puits Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	27/06/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
PR rue des Puits Goux	Curage Quadrimestriel	Récurrent	29/06/2022
PR rue des Puits Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/07/2022
PR rue des Puits Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/09/2022
PR rue des Puits Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	03/11/2022
PR rue des Puits Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	09/11/2022
PR rue des Puits Goux	Relève contradictoire SOGEDO	Récurrent	15/11/2022
PR rue des Puits Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/12/2022
PR rue des Sources Goux	Dépanner	Corrective	07/01/2022
PR rue des Sources Goux	Dépanner	Corrective	05/05/2022
PR rue des Sources Goux	Remplacer le relais ordre de phases	Corrective	11/10/2022
PR rue des Sources Goux	Relève index du compteur électrique	Récurrent	02/02/2022
PR rue des Sources Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR rue des Sources Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR rue des Sources Goux	Curage Quadrimestriel	Récurrent	07/03/2022
PR rue des Sources Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	12/05/2022
PR rue des Sources Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	17/05/2022
PR rue des Sources Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	27/06/2022
PR rue des Sources Goux	Curage Quadrimestriel	Récurrent	29/06/2022
PR rue des Sources Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/07/2022
PR rue des Sources Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/09/2022
PR rue des Sources Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	03/11/2022
PR rue des Sources Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	07/11/2022
PR rue des Sources Goux	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/12/2022
PR Rue Léon Bel	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire	19/07/2022
PR Rue Léon Bel	Contrôle présence branchement eau potable	Corrective	14/04/2022
PR Rue Léon Bel	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/02/2022
PR Rue Léon Bel	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR Rue Léon Bel	Curage Quadrimestriel (CATEC )	Récurrent	07/03/2022
PR Rue Léon Bel	Contrôle Mensuel	Récurrent	12/05/2022
PR Rue Léon Bel	Contrôle Mensuel	Récurrent	17/05/2022
PR Rue Léon Bel	Contrôle Mensuel	Récurrent	27/06/2022
PR Rue Léon Bel	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/07/2022
PR Rue Léon Bel	Curage Quadrimestriel (CATEC )	Récurrent	29/08/2022
PR Rue Léon Bel	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/09/2022
PR Rue Léon Bel	Contrôle Mensuel	Récurrent	03/11/2022
PR Rue Léon Bel	Contrôle Mensuel	Récurrent	07/11/2022
PR Rue Léon Bel	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/12/2022
PR St Joseph	Contrôle Mensuel	Récurrent	17/02/2022
PR St Joseph	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR St Joseph	Curage Quadrimestriel	Récurrent	07/03/2022
PR St Joseph	Contrôle Mensuel	Récurrent	12/05/2022
PR St Joseph	Contrôle Mensuel	Récurrent	17/05/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
PR St Joseph	Contrôle Mensuel	Récurrent	27/06/2022
PR St Joseph	Curage Quadrimestriel	Récurrent	28/06/2022
PR St Joseph	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/07/2022
PR St Joseph	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/09/2022
PR St Joseph	Contrôle Mensuel	Récurrent	03/11/2022
PR St Joseph	Contrôle Mensuel	Récurrent	07/11/2022
PR St Joseph	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/12/2022
PR St Martin	Defaut Com compteur ENEDIS (Relève à faire)	Corrective	01/08/2022
PR St Martin	Intervention de relève	Récurrent	11/02/2022
PR St Martin	Contrôle Mensuel	Récurrent	17/02/2022
PR St Martin	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR St Martin	Curage Quadrimestriel	Récurrent	07/03/2022
PR St Martin	Contrôle Mensuel	Récurrent	12/05/2022
PR St Martin	Contrôle Mensuel	Récurrent	17/05/2022
PR St Martin	Contrôle Mensuel	Récurrent	27/06/2022
PR St Martin	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/07/2022
PR St Martin	Curage Quadrimestriel	Récurrent	29/08/2022
PR St Martin	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/09/2022
PR St Martin	Contrôle Mensuel	Récurrent	03/11/2022
PR St Martin	Contrôle Mensuel	Récurrent	07/11/2022
PR St Martin	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/12/2022
PR St Mauris	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire	19/07/2022
PR St Mauris	Déboucher	Corrective	12/04/2022
PR St Mauris	Coupure	Corrective	06/09/2022
PR St Mauris	Contrôle Mensuel	Récurrent	16/02/2022
PR St Mauris	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR St Mauris	Méetrologie Trimestrielle	Récurrent	21/02/2022
PR St Mauris	Curage Quadrimestriel (CATEC)	Récurrent	07/03/2022
PR St Mauris	Contrôle Mensuel	Récurrent	12/05/2022
PR St Mauris	Contrôle Mensuel	Récurrent	17/05/2022
PR St Mauris	Contrôle Mensuel	Récurrent	27/06/2022
PR St Mauris	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/07/2022
PR St Mauris	Curage Quadrimestriel (CATEC)	Récurrent	29/08/2022
PR St Mauris	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/09/2022
PR St Mauris	Contrôle Auto-surveillance IRH DO	Récurrent	07/10/2022
PR St Mauris	Méetrologie Trimestrielle (CATEC 2agents)	Récurrent	27/10/2022
PR St Mauris	Contrôle Mensuel	Récurrent	03/11/2022
PR St Mauris	Contrôle Mensuel	Récurrent	07/11/2022
PR St Mauris	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/12/2022
PR transfert rive gauche rive droite	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire	20/07/2022
PR transfert rive gauche rive droite	Contrôler le fonctionnement + les gens du voyage	Corrective	15/06/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
PR transfert rive gauche rive droite	Coupure	Corrective	06/09/2022
PR transfert rive gauche rive droite	Remise en état câble d'alim sectionné	Corrective	15/11/2022
PR transfert rive gauche rive droite	Sofrel dépannages communication	Corrective	05/12/2022
PR transfert rive gauche rive droite	Défaut absence com	Corrective	15/12/2022
PR transfert rive gauche rive droite	Pose du boîtier IP pour la télérelève sur le compteur électrique par Enedis	Corrective	20/12/2022
PR transfert rive gauche rive droite	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/02/2022
PR transfert rive gauche rive droite	Méetrologie Trimestrielle	Récurrent	21/02/2022
PR transfert rive gauche rive droite	Contrôle Mensuel	Récurrent	08/03/2022
PR transfert rive gauche rive droite	Contrôle Mensuel	Récurrent	12/05/2022
PR transfert rive gauche rive droite	Contrôle Mensuel	Récurrent	20/05/2022
PR transfert rive gauche rive droite	Contrôle Mensuel	Récurrent	27/06/2022
PR transfert rive gauche rive droite	Contrôle Mensuel	Récurrent	21/07/2022
PR transfert rive gauche rive droite	Contrôle Mensuel	Récurrent	02/09/2022
PR transfert rive gauche rive droite	Contrôle Annuel Auto-surveillance IRH DO (2agents)	Récurrent	07/10/2022
PR transfert rive gauche rive droite	Méetrologie Trimestrielle	Récurrent	27/10/2022
PR transfert rive gauche rive droite	Contrôle Mensuel	Récurrent	03/11/2022
PR transfert rive gauche rive droite	Contrôle Mensuel	Récurrent	14/11/2022
PR transfert rive gauche rive droite	Pose d'anneau de levage pour contrôle réglementaire	Récurrent	15/12/2022
PR transfert rive gauche rive droite	Contrôle Mensuel	Récurrent	18/12/2022
STEP de Choisey	Contrôle appareils sous pression Anti-bélier 1	Contrôle réglementaire	03/03/2022
STEP de Choisey	Contrôle appareils sous pression Anti-bélier 2	Contrôle réglementaire	03/03/2022
STEP de Choisey	Contrôle réglementaire détecteur de gaz fixe	Contrôle réglementaire	28/03/2022
STEP de Choisey	Contrôle réglementaire portes et portails	Contrôle réglementaire	15/04/2022
STEP de Choisey	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire	26/07/2022
STEP de Choisey	Contrôle réglementaire détecteur de gaz fixe	Contrôle réglementaire	14/09/2022
STEP de Choisey	Contrôle réglementaire levage	Contrôle réglementaire	19/09/2022
STEP de Choisey	Contrôle réglementaire extincteurs	Contrôle réglementaire	04/10/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
STEP de Choisey	Contrôle réglementaire et maintenance BAES	Contrôle réglementaire	04/10/2022
STEP de Choisey	Contrôle réglementaire portes et portails	Contrôle réglementaire	12/10/2022
STEP de Choisey	Defaut Surpresseur 4 file 3	Corrective	16/01/2022
STEP de Choisey	Réparation tuyau chlorure ferrique	Corrective	17/01/2022
STEP de Choisey	Dépannage surpresseur 3	Corrective	20/01/2022
STEP de Choisey	Defaut Pont clarif file n°3	Corrective	23/01/2022
STEP de Choisey	Réparation fuite d'eau à la DESS	Corrective	01/02/2022
STEP de Choisey	Renouvellement du chauffe-eau et des tuyaux	Corrective	06/02/2022
STEP de Choisey	Dépanner	Corrective	09/02/2022
STEP de Choisey	Gavopompe N1 bouchée par de la chaux.	Corrective	11/02/2022
STEP de Choisey	Création schéma armoire électrique LIXIVIA	Corrective	16/02/2022
STEP de Choisey	Création schéma armoire polymère liquide	Corrective	18/02/2022
STEP de Choisey	Nettoyage armoire électrique déshydratation	Corrective	28/02/2022
STEP de Choisey	Tuyau CU chauffe-eau DESS	Corrective	03/03/2022
STEP de Choisey	Défaut : Etat Rotation Clarificateur File n°1-1	Corrective	04/03/2022
STEP de Choisey	Fuite sur tuyauterie vers le poste d'entrée	Corrective	11/03/2022
STEP de Choisey	Mise en service Centrifugeuse 2 par le constructeur ANDRITZ	Corrective	22/03/2022
STEP de Choisey	Mise en service Centrifugeuse 2	Corrective	25/03/2022
STEP de Choisey	Nettoyage divers	Corrective	25/03/2022
STEP de Choisey	Defaut Etat Arrêt d'Urgence Zone 2	Corrective	30/03/2022
STEP de Choisey	Dépannage centrifugeuse 1	Corrective	01/04/2022
STEP de Choisey	Plus de surpresseur sur les fils 1 et 2	Corrective	04/04/2022
STEP de Choisey	Mise à jour plan centrifugeuse 2	Corrective	07/04/2022
STEP de Choisey	Remplacement électrovanne centrifugeuse 1	Corrective	08/04/2022
STEP de Choisey	Pose purge automatique compresseur/surpresseur	Corrective	08/04/2022
STEP de Choisey	Pose purge automatique compresseur déshydratation	Corrective	15/04/2022
STEP de Choisey	Divers	Corrective	15/04/2022
STEP de Choisey	Dépannage vanne LIXIVIA	Corrective	15/04/2022
STEP de Choisey	Pose PC230v pour alimentation purge automatique	Corrective	21/04/2022
STEP de Choisey	Contrôler le fonctionnement des hydroéjecteurs	Corrective	25/04/2022
STEP de Choisey	Remplacer les GV2 des hydroéjecteurs bassin N2	Corrective	25/04/2022
STEP de Choisey	Defaut Surpresseur n°2 File n°2	Corrective	26/04/2022
STEP de Choisey	Ferrailleurs grossiers en défaut	Corrective	26/04/2022
STEP de Choisey	Défaut pompe temps de pluie N2	Corrective	27/04/2022
STEP de Choisey	Sonde prépa polymère	Corrective	27/04/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
STEP de Choisey	Remplacement Vis Centrif HS déshydrations boue.	Corrective	28/04/2022
STEP de Choisey	Poser une prise et un robinet pour le karcher	Corrective	30/04/2022
STEP de Choisey	Renouveler la pompe recirculation N 2 file1	Corrective	05/05/2022
STEP de Choisey	Renouvellement détecteur H2S par ACTEMIUM	Corrective	06/05/2022
STEP de Choisey	Défaut pompe toutes eaux N2	Corrective	08/05/2022
STEP de Choisey	Remplacer la crémaillère du portail	Corrective	09/05/2022
STEP de Choisey	Graissage des ponts racleur	Corrective	10/05/2022
STEP de Choisey	Poser une prise + un raccord eaux pour le karcher	Corrective	18/05/2022
STEP de Choisey	Remplacement carte fibre optique	Corrective	18/05/2022
STEP de Choisey	Modification fonctionnement vanne lixivia	Corrective	19/05/2022
STEP de Choisey	Démontage automate centrifugeuse 1pour envoie	Corrective	31/05/2022
STEP de Choisey	Vis à chaux H.S.	Corrective	03/06/2022
STEP de Choisey	Defaut Etat BC_TT_1101 : Vis déchets Dégrilleur	Corrective	05/06/2022
STEP de Choisey	Defaut Etat Rotation Clarificateur File n°2	Corrective	05/06/2022
STEP de Choisey	Démonter Moteur HS Dégrilleur fin pour mis en réparation.	Corrective	08/06/2022
STEP de Choisey	Remonter Moteur Dégrilleur Fin après retour réparation	Corrective	10/06/2022
STEP de Choisey	Defaut Etat Rotation Clarificateur File n°2	Corrective	12/06/2022
STEP de Choisey	Defaut Etat Rotation Clarificateur File n°2	Corrective	18/06/2022
STEP de Choisey	Nettoyage	Corrective	20/06/2022
STEP de Choisey	Poser des planches à l'entrée du silo à boues	Corrective	20/06/2022
STEP de Choisey	Nettoyage site suite à la visite de vendredi 24	Corrective	21/06/2022
STEP de Choisey	Nettoyage suite à la visite de Me SOUSSAN	Corrective	23/06/2022
STEP de Choisey	Defaut Surpresseur n°2 File n°2	Corrective	25/06/2022
STEP de Choisey	Défaut pont clarificateur file n°3	Corrective	27/06/2022
STEP de Choisey	Nettoyage Centrifugeuse 2	Corrective	30/06/2022
STEP de Choisey	Defaut Etat AA_AA_1201 : Hydroéjecteur n°1 - BO	Corrective	04/07/2022
STEP de Choisey	Dépannage malaxeur centrifugeuse 2	Corrective	04/07/2022
STEP de Choisey	Visite STEP étudiants en BTS métiers de l'eau	Corrective	06/07/2022
STEP de Choisey	Remonter la pompe hydraulique	Corrective	06/07/2022
STEP de Choisey	Réducteur du malaxeur gavopompe N2	Corrective	11/07/2022
STEP de Choisey	Dépannage déshydratation suite inondation	Corrective	19/07/2022
STEP de Choisey	Défaut agitateur N2 file N2	Corrective	03/08/2022
STEP de Choisey	Remplacer le groupe de sécurité du chauffe eau	Corrective	03/08/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
STEP de Choisey	Demontage et nettoyage Vanne de restitution des lixiviats	Corrective	10/08/2022
STEP de Choisey	Vérification des liaisons de terre centrifugeuses	Corrective	11/08/2022
STEP de Choisey	Pose trappes d'accès +verrins regards vannes.	Corrective	19/08/2022
STEP de Choisey	Intervention Corrective (Astreinte)	Corrective	22/08/2022
STEP de Choisey	Intervention Corrective (Astreinte)	Corrective	22/08/2022
STEP de Choisey	M06 + KJ/230620/152404/0 + Remplacer un voyant de présence tension sur une cellule qui ne marche plus. + Installation électrique - STEP DE CHOISEY	Corrective	25/08/2022
STEP de Choisey	PB graissage des ponts racleurs	Corrective	26/08/2022
STEP de Choisey	Intervention Corrective (Astreinte)	Corrective	28/08/2022
STEP de Choisey	Surpresseur du dessableur degreaisseur ne monte pl	Corrective	29/08/2022
STEP de Choisey	Plus de pression sur le réseau d'eau	Corrective	30/08/2022
STEP de Choisey	Dépannage électrovane centrifugeuse N2	Corrective	30/08/2022
STEP de Choisey	Entretien du surpresseur file N3	Corrective	08/09/2022
STEP de Choisey	Réparation tuyau matière de vidange	Corrective	14/09/2022
STEP de Choisey	Climatiseur de l'armoire ET3 déshydratation	Corrective	14/09/2022
STEP de Choisey	Intervention Corrective (Astreinte)	Corrective	18/09/2022
STEP de Choisey	Remplacer les voyants des cellules 20kV	Corrective	22/09/2022
STEP de Choisey	Défaut pompes orage	Corrective	24/09/2022
STEP de Choisey	Remettre en état l'éclairage local P alim centrif	Corrective	06/10/2022
STEP de Choisey	Contrôler la portail avec APAVE	Corrective	11/10/2022
STEP de Choisey	Fermeture porte surpresseurs	Corrective	11/10/2022
STEP de Choisey	Nettoyage clarifié 1	Corrective	12/10/2022
STEP de Choisey	Mise à la terre prétraitement	Corrective	13/10/2022
STEP de Choisey	Remplacer le roulement défectueux sur la gavo N2	Corrective	17/10/2022
STEP de Choisey	Défaut pompe 1 orage / Défaut Hydroéjecteur n°1-BO	Corrective	01/11/2022
STEP de Choisey	Défaut Niveau Très Haut Poste Relèvement	Corrective	03/11/2022
STEP de Choisey	Intervention Corrective (Astreinte)	Corrective	03/11/2022
STEP de Choisey	Essai surpresseurs	Corrective	09/11/2022
STEP de Choisey	Différentiel de niveau bloqué au niveau max (1m).	Corrective	19/11/2022
STEP de Choisey	Intervention Corrective (Astreinte)	Corrective	20/11/2022
STEP de Choisey	Intervention Corrective (Astreinte)	Corrective	24/11/2022
STEP de Choisey	Défaut vis déchets dégrilleur	Corrective	01/12/2022
STEP de Choisey	Démontage moteur dégrilleur fin	Corrective	02/12/2022
STEP de Choisey	Intervention Corrective (Astreinte)	Corrective	03/12/2022
STEP de Choisey	Défaut Vis dégrilleur	Corrective	03/12/2022
STEP de Choisey	Remplacement moteur vis compacteur	Corrective	06/12/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
STEP de Choisey	Remplacement disjoncteur moteur vis compacteur	Corrective	06/12/2022
STEP de Choisey	Remplacement automate centrifugeuse 1	Corrective	14/12/2022
STEP de Choisey	Défaut rotation pont racleur file 2	Corrective	16/12/2022
STEP de Choisey	Entretien Espaces Verts	Récurrent	03/01/2022
STEP de Choisey	Graissage Trimestriel Pont Racleur clarificateur 3	Récurrent	05/01/2022
STEP de Choisey	Métrologie Trimestrielle Pluviomètre	Récurrent	05/01/2022
STEP de Choisey	Graissage Trimestriel Pont Racleur clarificateur 2	Récurrent	05/01/2022
STEP de Choisey	Graissage Trimestriel Pont Racleur clarificateur 1	Récurrent	05/01/2022
STEP de Choisey	Contrôle Mensuel Pompes doseuse FeCl3	Récurrent	25/01/2022
STEP de Choisey	Maintenance Annuelle Onduleurs	Récurrent	16/02/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	22/02/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	23/02/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	24/02/2022
STEP de Choisey	Entretien Espaces Verts	Récurrent	01/03/2022
STEP de Choisey	Maintenance Annuelle Compresseurs d'air pilote et silencieux à baffes	Récurrent	02/03/2022
STEP de Choisey	Métrologie Bimestrielle Sondes Redox	Récurrent	02/03/2022
STEP de Choisey	Contrôle Mensuel Pompes doseuse FeCl3	Récurrent	02/03/2022
STEP de Choisey	Curage Trimestriel PR	Récurrent	07/03/2022
STEP de Choisey	Contrôle Mensuel Pompes doseuse FeCl3	Récurrent	07/03/2022
STEP de Choisey	Maintenance Annuelle Surpresseur1	Récurrent	08/03/2022
STEP de Choisey	Maintenance Annuelle Surpresseur 2	Récurrent	09/03/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	10/03/2022
STEP de Choisey	Maintenance Annuelle Surpresseur 3	Récurrent	10/03/2022
STEP de Choisey	Maintenance Annuelle Surpresseur 4	Récurrent	16/03/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	22/03/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	23/03/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	25/03/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	25/03/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	29/03/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	31/03/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	01/04/2022
STEP de Choisey	Métrologie Trimestrielle Pluviomètre	Récurrent	04/04/2022
STEP de Choisey	Remplacement Annuel des électrodes redox/ph du pont salin	Récurrent	04/04/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	06/04/2022
STEP de Choisey	Curage siphon Dn 500	Récurrent	06/04/2022
STEP de Choisey	Graissage Trimestriel Pont Racleur clarificateur 1	Récurrent	07/04/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
STEP de Choisey	Maintenance Annuelle Electromécanique Déshydratation	Récurrent	07/04/2022
STEP de Choisey	Curage siphon Dn 800	Récurrent	07/04/2022
STEP de Choisey	Remplacement Semestriel des balais sonde MES	Récurrent	08/04/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	11/04/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	12/04/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	12/04/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	14/04/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	14/04/2022
STEP de Choisey	Graissage Trimestriel Pont Racleur clarificateur 2	Récurrent	15/04/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	15/04/2022
STEP de Choisey	Graissage Trimestriel Pont Racleur clarificateur 3	Récurrent	15/04/2022
STEP de Choisey	Contrôle Mensuel Pompes doseuse FeCl3	Récurrent	18/04/2022
STEP de Choisey	Curage Quadrimestriel Entrée STEP (bâche à créer) (CATEC)	Récurrent	20/04/2022
STEP de Choisey	Réactualisation prix séparateur à graisses avec EDENE	Récurrent	20/04/2022
STEP de Choisey	Nettoyage Semestriel Surpresseurs bassin d'aération	Récurrent	21/04/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	22/04/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	22/04/2022
STEP de Choisey	Nettoyage du chargeur télescopique	Récurrent	26/04/2022
STEP de Choisey	Prélèvements auto-surveillance boues	Récurrent	28/04/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	29/04/2022
STEP de Choisey	Entretien Espaces Verts	Récurrent	01/05/2022
STEP de Choisey	Contrôle Mensuel Pompes doseuse FeCl3	Récurrent	03/05/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	04/05/2022
STEP de Choisey	Prélèvements boues CAJ	Récurrent	06/05/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	06/05/2022
STEP de Choisey	Métrologie Bimestrielle Sondes Redox	Récurrent	10/05/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	10/05/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	11/05/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	16/05/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	17/05/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	23/05/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	25/05/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bi-hebdomadaires autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	25/05/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	30/05/2022
STEP de Choisey	Contrôle Mensuel Pompes doseuse FeCl3	Récurrent	31/05/2022
STEP de Choisey	Prélèvement d'eau de forage pour contrôle de sa potabilité	Récurrent	01/06/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	01/06/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	01/06/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	02/06/2022
STEP de Choisey	Métrologie Semestrielle Sondes Oxygène BA	Récurrent	03/06/2022
STEP de Choisey	Maintenance Annuelle Electrique armoire prétraitement	Récurrent	03/06/2022
STEP de Choisey	Maintenance Annuelle Electrique armoire apports extérieurs	Récurrent	03/06/2022
STEP de Choisey	Métrologie Mensuelle Débitmètres	Récurrent	03/06/2022
STEP de Choisey	Maintenance Annuelle Dégrilleurs fin	Récurrent	07/06/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	09/06/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	09/06/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	14/06/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	14/06/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	14/06/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	15/06/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	16/06/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	16/06/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	17/06/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	17/06/2022
STEP de Choisey	Contrôle Mensuel Pompes doseuse FeCl3	Récurrent	29/06/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	01/07/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	01/07/2022
STEP de Choisey	Entretien Espaces Verts	Récurrent	01/07/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	01/07/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	01/07/2022
STEP de Choisey	Métrologie Trimestrielle Pluviomètre	Récurrent	04/07/2022
STEP de Choisey	Graissage Trimestriel Pont Racleur clarificateur 2	Récurrent	04/07/2022
STEP de Choisey	Graissage Trimestriel Pont Racleur clarificateur 3	Récurrent	04/07/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	04/07/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	05/07/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	06/07/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
STEP de Choisey	Maintenance Annuelle Electromécanique Bassin orange	Récurrent	07/07/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	11/07/2022
STEP de Choisey	Métrologie Bimestrielle Sondes Redox	Récurrent	11/07/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	11/07/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	12/07/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	13/07/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	15/07/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	15/07/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	18/07/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	18/07/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	19/07/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	19/07/2022
STEP de Choisey	Graissage Trimestriel Pont Racleur clarificateur 1	Récurrent	20/07/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	20/07/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	21/07/2022
STEP de Choisey	Métrologie Mensuelle Débitmètres	Récurrent	21/07/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	22/07/2022
STEP de Choisey	Déplacement boues	Récurrent	22/07/2022
STEP de Choisey	Nettoyage Mensuel des goulottes du clarificateur 1	Récurrent	22/07/2022
STEP de Choisey	Nettoyage Mensuel des goulottes du clarificateur 2	Récurrent	22/07/2022
STEP de Choisey	Nettoyage Mensuel des goulottes du clarificateur 3	Récurrent	22/07/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	25/07/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	26/07/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	27/07/2022
STEP de Choisey	Evacuation Mensuelle déchets	Récurrent	27/07/2022
STEP de Choisey	Prélèvements boues A&T	Récurrent	28/07/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	28/07/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	29/07/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	29/07/2022
STEP de Choisey	Contrôle Mensuel Pompes doseuse FeCl3	Récurrent	08/08/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	10/08/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	10/08/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	11/08/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	11/08/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	12/08/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	13/08/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	17/08/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	18/08/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	19/08/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	19/08/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	19/08/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	22/08/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	23/08/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	25/08/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	25/08/2022
STEP de Choisey	Evacuation Mensuelle déchets	Récurrent	25/08/2022
STEP de Choisey	Métrologie Mensuelle Débitmètres	Récurrent	26/08/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	26/08/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	26/08/2022
STEP de Choisey	Métrologie Bimestrielle Sondes Redox	Récurrent	29/08/2022
STEP de Choisey	Curage Trimestriel PR et dégrilleurs fins	Récurrent	29/08/2022
STEP de Choisey	Curage Quadrimestriel Entrée STEP (CATEC)	Récurrent	29/08/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	29/08/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	31/08/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	31/08/2022
STEP de Choisey	Métrologie Annuelle instrumentation de laboratoire balances	Récurrent	01/09/2022
STEP de Choisey	Entretien Espaces Verts	Récurrent	01/09/2022
STEP de Choisey	Métrologie Annuelle instrumentation de laboratoire spectrophotomètre	Récurrent	01/09/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	01/09/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	01/09/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	01/09/2022
STEP de Choisey	Nettoyage Mensuel des goulottes du clarificateur 1	Récurrent	02/09/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	02/09/2022
STEP de Choisey	Nettoyage Mensuel des goulottes du clarificateur 2	Récurrent	06/09/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	07/09/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	07/09/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	08/09/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	08/09/2022
STEP de Choisey	Nettoyage Mensuel des goulottes du clarificateur 3	Récurrent	09/09/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	09/09/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	10/09/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	13/09/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	14/09/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	15/09/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	16/09/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	19/09/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	21/09/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	26/09/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	27/09/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	28/09/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	29/09/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	30/09/2022
STEP de Choisey	Métrologie Mensuelle Débitmètres	Récurrent	03/10/2022
STEP de Choisey	Prélèvements CADJ boues	Récurrent	04/10/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	04/10/2022
STEP de Choisey	Contrôle Mensuel Pompes doseuse FeCl3	Récurrent	05/10/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	05/10/2022
STEP de Choisey	Graissage Trimestriel Pont Racleur clarificateur 1	Récurrent	07/10/2022
STEP de Choisey	Graissage Trimestriel Pont Racleur clarificateur 2	Récurrent	07/10/2022
STEP de Choisey	Graissage Trimestriel Pont Racleur clarificateur 3	Récurrent	07/10/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	07/10/2022
STEP de Choisey	Remplacement Semestriel des balais sonde MES	Récurrent	10/10/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	11/10/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	11/10/2022
STEP de Choisey	Maintenance Annuelle Electrique armoire traitement déshydratation	Récurrent	12/10/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	13/10/2022
STEP de Choisey	Maintenance Annuelle Electrique armoire traitement biologique	Récurrent	14/10/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
STEP de Choisey	Nettoyage Mensuel des goulottes du clarificateur 2	Récurrent	14/10/2022
STEP de Choisey	Nettoyage Mensuel des goulottes du clarificateur 1	Récurrent	14/10/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	14/10/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	14/10/2022
STEP de Choisey	Nettoyage Mensuel des goulottes du clarificateur 3	Récurrent	17/10/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	17/10/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	18/10/2022
STEP de Choisey	Nettoyage Mensuel des goulottes du clarificateur 1	Récurrent	19/10/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	20/10/2022
STEP de Choisey	Evacuation Mensuelle déchets	Récurrent	20/10/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	20/10/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	20/10/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	20/10/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	21/10/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	21/10/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	24/10/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	25/10/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	25/10/2022
STEP de Choisey	Nettoyage Semestriel Surpresseurs bassin d'aération	Récurrent	25/10/2022
STEP de Choisey	Nettoyage Mensuel des goulottes du clarificateur 2	Récurrent	25/10/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	26/10/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	26/10/2022
STEP de Choisey	Nettoyage Mensuel des goulottes du clarificateur 3	Récurrent	26/10/2022
STEP de Choisey	Métrologie Mensuelle Débitmètres	Récurrent	27/10/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	27/10/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	28/10/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	28/10/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	31/10/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	31/10/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	03/11/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	03/11/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	03/11/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	04/11/2022
STEP de Choisey	Contrôle Mensuel Pompes doseuse FeCl3	Récurrent	08/11/2022
STEP de Choisey	Métrologie Trimestrielle Pluviomètre	Récurrent	08/11/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	09/11/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	09/11/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	10/11/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	10/11/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	10/11/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	14/11/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	14/11/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	21/11/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	22/11/2022
STEP de Choisey	Métrologie Bimestrielle Sondes Redox	Récurrent	23/11/2022
STEP de Choisey	Maintenance Annuelle Dessableurs	Récurrent	23/11/2022
STEP de Choisey	Nettoyage Annuel Transformateur et Cellule HT	Récurrent	23/11/2022
STEP de Choisey	Contrôle Auto-surveillance IRH	Récurrent	24/11/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	24/11/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	24/11/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	25/11/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	25/11/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	29/11/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	01/12/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	05/12/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	05/12/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	06/12/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	06/12/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	06/12/2022
STEP de Choisey	Curage Biannuel postes toutes eaux 1	Récurrent	06/12/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	07/12/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	07/12/2022
STEP de Choisey	Entretien Espaces Verts	Récurrent	07/12/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	08/12/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	09/12/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	09/12/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	09/12/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	09/12/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	12/12/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	12/12/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	12/12/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	13/12/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	13/12/2022
STEP de Choisey	Nettoyage Mensuel des goulottes du clarificateur 1	Récurrent	13/12/2022
STEP de Choisey	Curage Biannuel postes toutes eaux 2	Récurrent	13/12/2022
STEP de Choisey	Curage Trimestriel PR et Dégrilleurs Fin	Récurrent	14/12/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	14/12/2022
STEP de Choisey	Prélèvement de boues	Récurrent	14/12/2022
STEP de Choisey	Evacuation Mensuelle déchets	Récurrent	14/12/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	14/12/2022
STEP de Choisey	Métrologie Mensuelle Débitmètres	Récurrent	15/12/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	15/12/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	16/12/2022
STEP de Choisey	Nettoyage Mensuel des goulottes du clarificateur 2	Récurrent	16/12/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	17/12/2022
STEP de Choisey	Nettoyage Mensuel des goulottes du clarificateur 3	Récurrent	17/12/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	18/12/2022
STEP de Choisey	Contrôle Mensuel Pompes doseuse FeCl3	Récurrent	19/12/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	19/12/2022
STEP de Choisey	Nettoyage Mensuel des goulottes du clarificateur 1	Récurrent	19/12/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	19/12/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	19/12/2022
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	20/12/2022
STEP de Choisey	Evacuation Mensuelle déchets	Récurrent	20/12/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	20/12/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	20/12/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	21/12/2022
STEP de Choisey	Nettoyage Mensuel des goulottes du clarificateur 2	Récurrent	21/12/2022
STEP de Choisey	Analyses 3 fois / Semaine EB + ET + Boues	Récurrent	22/12/2022
STEP de Choisey	Nettoyage Mensuel des goulottes du clarificateur 3	Récurrent	22/12/2022
STEP de Choisey	Métrologie Mensuelle Débitmètres	Récurrent	23/12/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
STEP de Choisey	Prélèvements Bihebdomadaire autosurveillance + Métrologie préleveurs	Récurrent	27/12/2022
STEP de Choisey	Exploitation et Entretien Hebdomadaire STEP	Récurrent	27/12/2022
STEP de Choisey	Remplacement du collecteur du bassin file 3	Renouvellement	11/03/2022
STEP de Choisey	Renouvellement Hydroéjecteur 1 dans bassin d'orage 2 suite casse	Renouvellement	15/03/2022
STEP de Choisey	Renouvellement de la Pompe 2 recirculation file 1	Renouvellement	05/05/2022
STEP de Choisey	Renouvellement des anodes	Renouvellement	09/05/2022
STEP de Choisey	Renouvellement de la sonde radar	Renouvellement	10/05/2022
STEP de Choisey	Pose d'un disconnecteur sur l'alimentation en eau de l'atelier de déshydratation	Travaux neufs	09/05/2022
STEP de Choisey	Pose d'une manchette démontable sur la conduite de refoulement de la fosse	Travaux neufs	14/06/2022
STEP de Choisey	Pose et raccordement de 2 électrovannes pneumatiques pour la purge de boues en fin de cycle.	Travaux neufs	27/06/2022
STEP de Choisey	Installation transmetteur niveau dégrilleur fin	Travaux neufs	14/11/2022
Vannes du Canal des Tanneurs	Contrôle réglementaire électrique vannes du canal amont et du canal aval	Contrôle réglementaire	19/07/2022
Vannes du Canal des Tanneurs	M06 + BC/290617/215432/0 + EXTERIEUR : Réaliser la liaison équipotentielle de la prise de courant de l'armoire. + Installation électrique - PR DU CANAL DES TANNEURS AMONT   -   PR DU CANAL DES TANNEURS AMONT   -	Corrective	05/09/2022
Vannes du Canal des Tanneurs	M06 + BC/290617/214702/0 + EXTERIEUR : Relier au conducteur de protection la borne de terre du transformateur legrand 100 VA. + Installation électrique - PR DU CANAL DES TANNEURS AVAL   -   PR DU CANAL DES TANNEURS AVAL   -	Corrective	05/09/2022
Vannes du Canal des Tanneurs	M06 + AB/110618/112957/0 + Réaliser une prise de terre. + Installation électrique - PR DU CANAL DES TANNEURS AMONT   -   PR DU CANAL DES TANNEURS AMONT   -	Corrective	05/09/2022
Vannes du Canal des Tanneurs	M06 + BC/290617/214446/0 + EXTERIEUR : Identifier l'ensemble des dispositifs de protection. + Installation électrique - PR DU CANAL DES TANNEURS AVAL   -   PR DU CANAL DES TANNEURS AVAL   -	Corrective	05/09/2022
Vannes du Canal des Tanneurs	M06 + BC/290617/215626/0 + EXTERIEUR : Relier au conducteur de protection la borne de terre du transformateur Legrand 100 VA. + Installation électrique - PR DU CANAL DES TANNEURS AMONT   -   PR DU CANAL DES TANNEURS AMONT   -	Corrective	05/09/2022

LIBELLE SITE	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION	DATE DE REALISATION
Vannes du Canal des Tanneurs	M06 + BC/290617/214525/0 + EXTERIEUR : Réaliser la liaison équipotentielle de la prise de courant de l'armoire. + Installation électrique - PR DU CANAL DES TANNEURS AVAL   -   PR DU CANAL DES TANNEURS AVAL   -	Corrective	05/09/2022
Vannes du Canal des Tanneurs	M06 + BC/290617/215523/0 + EXTERIEUR : Identifier l'ensemble des dispositifs de protection. + Installation électrique - PR DU CANAL DES TANNEURS AMONT   -   PR DU CANAL DES TANNEURS AMONT   -	Corrective	05/09/2022

## 7.4 Les Principales Interventions sur le Réseau

Indicateur RAD	Total
Nombre de branchements réparés	8
Nombre de canalisations réparées	6
Nombre de contrôle raccordement hors vente	6
Nombre de contrôle raccordement pour vente	269
Nombre d'enquêtes sur branchement	38
Nombre d'ouvrages réparés	2

Indicateur RAD	Type Intervention	Adresse	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	–	24/05/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	AVENUE GEORGES POMPIDOU	16/02/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	AVENUE GEORGES POMPIDOU	23/09/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	01/02/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	RUE ANNE FRANK	12/05/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	RUE BARON BOUVIER	17/03/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	RUE BEAUREGARD	28/09/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	RUE CHARLES BLIND	13/04/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	RUE CHARLES BLIND	25/11/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	RUE DE CHAUX	14/10/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	RUE DE L'EGLISE	05/04/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	RUE DE LA FENOTTE	13/06/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	RUE DES BUGNARDES	14/01/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	RUE DES COMMARDS	17/10/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	RUE DES COMMARDS	06/11/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	RUE DES EQUEVILLONS	28/01/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	RUE DES NOUVELLES	15/09/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	RUE DU BIZARD	21/01/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	RUE DU CAPITAINE MAGNIEN	07/02/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	RUE DU GENERAL LACHICHE	07/01/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	RUE DU TUMULUS	06/04/2022	1

Indicateur RAD	Type Intervention	Adresse	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	RUE DU VAL D'AMOUR	15/04/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	RUE DU VAL D'AMOUR	27/07/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	RUE HERBERT MARCUSE	29/08/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	RUE JEAN MERMOZ	25/08/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	RUE JULES VALLES	07/09/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	RUE MAURICE PAGNON	01/08/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement enquêter	RUE MAURICE PAGNON	22/08/2022	1
Nombre de contrôle raccordement hors vente	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	AVENUE GEORGES POMPIDOU	14/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement hors vente	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	RUE DES ARENES	03/02/2022	1
Nombre de contrôle raccordement hors vente	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	RUE DU BOICHOT	18/10/2022	1
Nombre de contrôle raccordement hors vente	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	RUE JEAN HEZARD	08/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement hors vente	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	RUE JULIEN FEUVRIER	30/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement hors vente	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente	RUE JULIEN FEUVRIER	30/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	ALLEE DES CAILLES PERDRIX	28/09/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE ANDRE BOULLOCHE	05/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE ANDRE BOULLOCHE	27/12/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE ARISTIDE BRIAND	12/01/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE ARISTIDE BRIAND	28/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE ARISTIDE BRIAND	23/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE ARISTIDE BRIAND	30/11/2022	1

Indicateur RAD	Type Intervention	Adresse	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DE LA COTE D'OR	09/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DE LA PAIX	23/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DE LAHR	02/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DE LANDON	14/12/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	21/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	04/08/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DE NORTHWICH	13/04/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DE NORTHWICH	18/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DE NORTHWICH	29/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	16/02/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	30/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	09/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	01/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	07/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	08/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	22/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	19/07/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	24/08/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	29/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	21/12/2022	1

Indicateur RAD	Type Intervention	Adresse	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DU MARECHAL JUIN	11/01/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DU MARECHAL JUIN	06/04/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DU MARECHAL JUIN	15/04/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DU MARECHAL JUIN	15/04/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DU MARECHAL JUIN	11/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DU MARECHAL JUIN	01/08/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DU MARECHAL JUIN	21/09/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DU MARECHAL JUIN	28/09/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DU MARECHAL JUIN	26/10/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE DU MARECHAL JUIN	08/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE GEORGES POMPIDOU	02/02/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE GEORGES POMPIDOU	30/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE GEORGES POMPIDOU	20/07/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE GEORGES POMPIDOU	27/07/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE GEORGES POMPIDOU	24/08/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE GEORGES POMPIDOU	12/10/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE GEORGES POMPIDOU	19/10/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE GEORGES POMPIDOU	13/12/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE JACQUES DUHAMEL	12/01/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE JACQUES DUHAMEL	09/02/2022	1

Indicateur RAD	Type Intervention	Adresse	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE JACQUES DUHAMEL	18/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE JACQUES DUHAMEL	15/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE JACQUES DUHAMEL	02/08/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE JACQUES DUHAMEL	14/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE LEON JOUHAUX	08/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE ROCKEFELLER	15/02/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE ROCKEFELLER	12/10/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	AVENUE ROCKEFELLER	26/10/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	12/01/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	15/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	16/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	11/04/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	14/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	15/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	09/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	09/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	CHEMIN DE LA BELAINE	20/09/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	CHEMIN DE LA COMBE TRUCHENNE	02/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	CHEMIN DE MONTCEL	20/12/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	CHEMIN DES GRANDES GAUGUELUES	09/11/2022	1

Indicateur RAD	Type Intervention	Adresse	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	CHEMIN DES NOCHES	16/02/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	CHEMIN DES NOCHES	14/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	CHEMIN DU DEFOIS	26/10/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	DESERT	02/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	GRANDE RUE	22/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	GRANDE RUE	19/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	GRANDE RUE	06/07/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	GRANDE RUE	06/12/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	IMPASSE DES PERRIERES	08/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	PL NATIONALE CHARLES DE GAULLE	04/04/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	PLACE DE LA SOUS PREFECTURE	11/10/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	PLACE DU COULON	22/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	PLACE JULES GREVY	27/07/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	PLACE JULES GREVY	05/10/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	PLACE POINTELIN	19/10/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	PLACE POINTELIN	02/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	ROUTE NATIONALE	30/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	ROUTE NATIONALE	30/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE ALBERT CAMUS	30/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE ALEXIS CORDIENNE	15/12/2022	1

Indicateur RAD	Type Intervention	Adresse	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE ALEXIS MILLARDET	22/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE ALEXIS MILLARDET	29/07/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE ANATOLE AMOUDRU	04/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE ANDRE BARTHELEMY	16/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE ANNE FRANK	06/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE ATTIRET	09/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE BEAUREGARD	02/02/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE BEAUREGARD	02/02/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE BEAUREGARD	21/12/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE BENJAMIN CONSTANT	18/01/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE BENJAMIN CONSTANT	27/07/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE CAMILLE CLAUDEL	18/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE CAMILLE CLAUDEL	25/10/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE CASIMIR DE PERSAN	03/08/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE CHARLES SAURIA	06/09/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DE BESANCON	04/01/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DE BESANCON	03/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DE BESANCON	24/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DE BESANCON	30/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DE BOURGOGNE	25/05/2022	1

Indicateur RAD	Type Intervention	Adresse	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DE BOURGOGNE	27/07/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DE FRANCHE COMTE	02/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DE L'ECOLE	29/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DE L'EGLISE	08/02/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DE L'EGLISE	02/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DE L'OREE DU BOIS	01/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DE L'ORVEAU	02/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DE LA BOMBARDIERE	16/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DE LA CLAUGE	05/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DE LA PROIE	14/12/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DE LA RESISTANCE	05/04/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DE LA RESISTANCE	16/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DE LA SOUS PREFECTURE	01/02/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DE LA SOUS PREFECTURE	26/07/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DE LA TUILERIE	30/08/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DE PLUMONT	08/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DE SEANS	06/07/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DE SEANS	28/12/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES ARDENNES	24/08/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES ARENES	16/03/2022	1

Indicateur RAD	Type Intervention	Adresse	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES ARENES	18/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES ARENES	13/04/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES ARENES	13/04/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES ARENES	03/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES ARENES	28/12/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES BUGNARDES	15/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES BUGNARDES	07/12/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES CERISIERS	19/01/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES CERISIERS	19/01/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES CERISIERS	19/01/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES CERISIERS	19/01/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES COMMARDS	12/01/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES COMMARDS	29/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES COMMARDS	27/12/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES EQUERVILLONS	09/02/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES EQUERVILLONS	28/09/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES EQUERVILLONS	26/10/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES FOURCHES	24/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES FOURCHES	22/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES GENETRES	18/10/2022	1

Indicateur RAD	Type Intervention	Adresse	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES GRANDES CARRIERES	20/07/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES MARENCHES	16/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES NOUVELLES	11/01/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES NOUVELLES	25/01/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES NOUVELLES	26/01/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES NOUVELLES	15/02/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES NOUVELLES	25/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES NOUVELLES	29/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES PACOTTES	04/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES PATERS	18/10/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES SORBIERS	12/04/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES SORBIERS	15/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES SORBIERS	06/07/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES SOURCES	17/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES VIEILLES BOUCHERIES	02/02/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES VIEILLES BOUCHERIES	18/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DES VIEILLES BOUCHERIES	15/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU 21 JANVIER	12/04/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU BIZARD	18/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU BOICHOT	17/03/2022	1

Indicateur RAD	Type Intervention	Adresse	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU BOICHOT	23/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU BOICHOT	08/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU BOICHOT	29/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU BOICHOT	05/07/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU BOICHOT	06/07/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU BOICHOT	21/12/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU CAPITAINE BACHELU	12/10/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU COLLEGE DE L'ARC	16/02/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU COLLEGE DE L'ARC	03/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU COLLEGE DE L'ARC	21/12/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU CRECHOT	19/07/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU GAL CHARLES DIEGO BROSSET	23/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU GENERAL LACHICHE	05/10/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU MONT ROLAND	23/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU MONT ROLAND	25/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU MONT ROLAND	11/10/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU MONT ROLAND	26/10/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU MONT ROLAND	08/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU MONT ROLAND	29/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU MUGUET	04/05/2022	1

Indicateur RAD	Type Intervention	Adresse	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU MUGUET	03/08/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU PARLEMENT	30/08/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU PETIT FORT	27/09/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU PRELOT	19/10/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU PRELOT	20/12/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU SERGENT ARNEY	31/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU SERGENT ARNEY	22/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU VAL D'AMOUR	05/01/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU VAL D'AMOUR	05/07/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU VAL D'AMOUR	03/08/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU VAL D'AMOUR	15/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU VIEUX MOULIN	30/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE DU VIEUX MOULIN	07/12/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE ELIE PUFFENEY	20/07/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE ELSA TRIOLET	06/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE ELSA TRIOLET	12/10/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE EMMANUEL JODELET	29/04/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE ETIENNE DUSART	14/12/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE F RENE DE CHATEAUBRIAND	28/09/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE FAUSTIN BESSON	19/10/2022	1

Indicateur RAD	Type Intervention	Adresse	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE FERDINAND DE RYE	07/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE FRANCOIS DEMESNAY	06/04/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE FRANCOIS LAIRE	18/01/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE FRANCOIS LAIRE	07/12/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE GAUDARD PACHA	16/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE GENERAL MALET	04/01/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE GUSTAVE LEFRANC	05/04/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE HENRI ET MARIE JEANRENAUD	20/07/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE HENRI ET MARIE JEANRENAUD	10/10/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE HENRI ET MARIE JEANRENAUD	17/10/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE HERBERT MARCUSE	25/01/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE JEAN BOYVIN	18/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE JEAN JOSEPH PALLU	03/08/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE JEAN JOSEPH PALLU	16/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE JEAN LEJEUNE	23/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE JEAN MOULIN	09/02/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE JOSEPH MARIE JACQUARD	12/01/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE JOSEPH THORET	15/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE JULES MACHARD	07/09/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE JULIEN FEUVRIER	28/06/2022	1

Indicateur RAD	Type Intervention	Adresse	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE JUSTIN PANNAUX	05/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE LAMARTINE	13/12/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE LEDOUX	25/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE LEON GUIGNARD	26/01/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE LEON GUIGNARD	07/07/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE LOUIS DE LA VERNE	07/07/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE LOUIS DE LA VERNE	27/07/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE MAHAUT D ARTOIS	04/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE MARCEL AYME	09/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE MARCEL AYME	25/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE MARCEL AYME	01/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE MARCEL AYME	08/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE MARCEL AYME	20/09/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE MARGUERITE HENRY ROSIER	06/09/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE MARGUERITE SYAMOUR	21/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE MARIN LA MESLEE	19/01/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE MARIN LA MESLEE	08/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE MAURICE PAGNON	20/07/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE MOZART	31/08/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE PASTEUR	06/04/2022	1

Indicateur RAD	Type Intervention	Adresse	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE PASTEUR	07/09/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE PASTEUR	12/10/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE PASTEUR	19/10/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE PASTEUR	16/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE PASTEUR	23/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE PASTEUR	30/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE PAUL ELUARD	22/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE RENE PERNIN	16/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE RENE PERNIN	04/10/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE RENORBERT NELATON	23/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE RENORBERT NELATON	07/12/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE RENVERS DE PLUMONT	14/06/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE ROGER SIBLOT	26/01/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE ROMAIN ROLLAND	17/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE SIMON BERNARD	08/03/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE SIMONE SIGNORET	23/08/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE VICTOR HUGO	09/11/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE VICTOR HUGUENIN	06/04/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE YOURI GAGARINE	31/05/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE YOURI GAGARINE	23/08/2022	1

Indicateur RAD	Type Intervention	Adresse	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE YOURI GAGARINE	21/09/2022	1
Nombre de contrôle raccordement pour vente	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente	RUE YOURI GAGARINE	04/10/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement raccordement enquêter	ALLEE JEAN MONNET	05/10/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement raccordement enquêter	AVENUE GEORGES POMPIDOU	05/10/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement raccordement enquêter	CHEMIN DES NOCHES	19/05/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement raccordement enquêter	RUE BEAUREGARD	02/03/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement raccordement enquêter	RUE CARONDELET	21/09/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement raccordement enquêter	RUE DE CRISSEY	22/11/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement raccordement enquêter	RUE DE L'ECOLE	04/05/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement raccordement enquêter	RUE DU BIZARD	26/01/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement raccordement enquêter	RUE FELIX BROUTET	20/06/2022	1
Nombre d'enquêtes sur branchement	branchement assainissement raccordement enquêter	RUE MARQUISET	06/12/2022	1
Nombre de branchements réparés	branchement assainissement réparer	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	07/02/2022	1
Nombre de branchements réparés	branchement assainissement réparer	RUE CHARLES BLIND	07/06/2022	1
Nombre de branchements réparés	branchement assainissement réparer	RUE DE LA FENOTTE	25/04/2022	1
Nombre de branchements réparés	branchement assainissement réparer	RUE DE LA TUILERIE	16/12/2022	1
Nombre de branchements réparés	branchement assainissement réparer	RUE DES COMMARDS	06/12/2022	1
Nombre de branchements réparés	branchement assainissement réparer	RUE DU CAPITAINE MAGNIEN	14/02/2022	1
Nombre de branchements réparés	branchement assainissement réparer	RUE GAUDARD PACHA	01/02/2022	1
Nombre de branchements réparés	branchement assainissement réparer	RUE ROGER SIBLOT	05/09/2022	1
Nombre d'ouvrages réparés	ouvrage assainissement réparer	RUE BEAUREGARD	09/05/2022	1

Indicateur RAD	Type Intervention	Adresse	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils
Nombre d'ouvrages réparés	ouvrage assainissement réparer	RUE JULES MACHARD	31/01/2022	1
Nombre de canalisations réparées	réseau assainissement réparer	-	15/09/2022	1
Nombre de canalisations réparées	réseau assainissement réparer	RUE ANTOINE BRUN	18/01/2022	1
Nombre de canalisations réparées	réseau assainissement réparer	RUE DES COMMARDS	04/03/2022	1
Nombre de canalisations réparées	réseau assainissement réparer	RUE DES COMMARDS	09/03/2022	1
Nombre de canalisations réparées	réseau assainissement réparer	RUE DU VAL D'AMOUR	06/09/2022	1
Nombre de canalisations réparées	réseau assainissement réparer	RUE GAUDARD PACHA	09/03/2022	1

